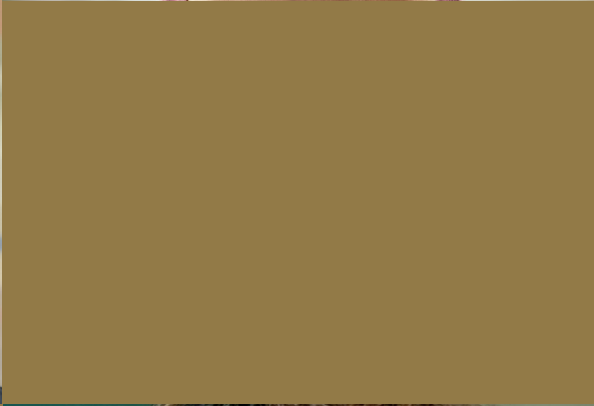




**Rapport  
annuel  
2020**





<b>Groupe d'assurance mutualiste engagé et solide</b>	<b>02</b>
<b>01. Présentation de Covéa</b>	<b>07</b>
1.1 Histoire	08
1.2 Profil et organisation	09
1.3 Activités et réseaux de distribution	10
1.4 Stratégie	12
<hr/>	
<b>02. Gouvernance de Covéa</b>	<b>15</b>
2.1 Le Conseil d'administration	17
2.2 Les comités du Conseil d'administration	19
2.3 La Direction générale	20
2.4 Politique de rémunération	21
2.5 Gestion des risques et contrôle interne	23
<hr/>	
<b>03. Un groupe engagé et responsable</b>	<b>27</b>
3.1 Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa	28
3.2 Notre performance extra-financière	28
<hr/>	
<b>04. Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale</b>	<b>37</b>
4.1 Environnement de marché	38
4.2 Événements significatifs	40
4.3 Résultats et situation financière	42
4.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	49
4.5 Perspectives	49
<hr/>	
<b>05. États financiers</b>	<b>51</b>
5.1 Comptes combinés et annexes	52
5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	95
<hr/>	

# Groupe d'assurance mutualiste engagé et solide

## UN GROUPE, DES EXPERTISES MULTIPLES

Chez Covéa, avec l'ensemble de nos collaborateurs en France et dans le monde, nous accompagnons au quotidien et dans la durée nos sociétaires et clients. Nous leur proposons une protection sur mesure et une expérience enrichie, à travers nos expertises diversifiées et nos marques.



DOMMAGES ET  
RESPONSABILITÉ



PROTECTION  
JURIDIQUE



RÉASSURANCE



ASSISTANCE



SANTÉ  
ET PRÉVOYANCE



ASSURANCE VIE



GESTION D'ACTIFS

### Un groupe construit autour de trois marques complémentaires



Mutuelle sans intermédiaire, assureur généraliste des particuliers et des professionnels



Mutuelle avec agents généraux, assureur multispécialiste des particuliers, professionnels, entreprises, associations et collectivités



Mutuelle sans intermédiaire, assureur de particuliers, mutuelle de référence des agents du service public

### Nos structures spécialisées, mutuelles affiliées et institution de prévoyance



Gestion d'actifs, réassurance, assurance affinitaires, assistance et protection juridique



Assurance non-vie, santé et prévoyance collectives

# CHIFFRES-CLÉS RSE

Au 31 décembre 2020

## SOCIAL



### EFFECTIF

**23 000** collaborateurs

dont

**21 000** en France



### DIVERSITÉ

**65,9 %** femmes

**34,1 %** hommes

**53,8 %** taux de féminisation des cadres

**780** collaborateurs en situation de handicap



### FORMATION

**89,6 %** taux d'accès à la formation  
(dont 54,8 % en présentiel,  
contre 68,5 % en 2019)

### ÂGE ET ANCIENNETÉ

**43,5** ans d'âge moyen

**15,6** ans d'ancienneté moyenne

## ENVIRONNEMENTAL



### CONSOMMATION D'ÉNERGIE

#### IMMOBILIER D'EXPLOITATION

**87 834 863 kWh**

soit -5,9 % par rapport à 2019

**148 kWh/m<sup>2</sup>**

soit -3 % par rapport à 2019

#### IMMOBILIER DE PLACEMENT

**38 531 608 kWh**

**58 kWh/m<sup>2</sup>**

soit -2,5 % par rapport à 2019

### BILAN CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

#### IMMOBILIER D'EXPLOITATION

**8 342,2 teq CO<sub>2</sub>\***

**14 kgeq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>\*\***

soit -6,7 % par rapport à 2019

#### IMMOBILIER DE PLACEMENT

**5 487,4 teq CO<sub>2</sub>\***

**8,3 kgeq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>\*\***

soit -18,6 % par rapport à 2019

**376**

**tonnes de déchets** (papier, carton,  
déchet industriel banal)  
soit -68,3 % par rapport à 2019

**126 893 m<sup>3</sup>**

**de consommation d'eau**  
soit -11,4 % par rapport à 2019

\*Tonne équivalent CO<sub>2</sub> \*\*Kilogramme équivalent CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>

## NOS ACTIVITÉS

### PRIMES ACQUISES

**16,6 Mds €**



dont 14,7 Mds € en France et 1,9 Mds € à l'international

### POINTS DE VENTE



**2 446**

### PORTEFEUILLES EN FRANCE



**11,6**

millions de sociétaires et clients



**10,7**

millions de véhicules assurés



**8,1**

millions d'habitations assurées



**3,0**

millions de bénéficiaires en santé

### DES POSITIONS DE LEADER EN FRANCE

(en parts de marché)

**N° 1**

Automobile **19,2 %**  
Habitation **17,0 %**  
Protection juridique **17,5 %**

**N° 2**

Entreprises **11,4 %**

**N° 4**

Santé individuelle **4,8 %**

### DES EXPERTISES DIVERSIFIÉES

Répartition des primes acquises

**22 %**

Automobile

**12 %**

Risques privés

**17 %**

Épargne-retraite

**20 %**

Professionnels et entreprises

**11 %**

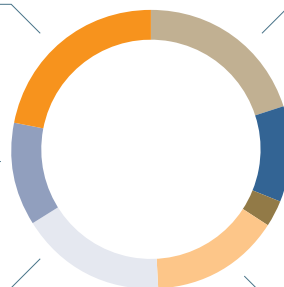
International

**3 %**

Autres France

**15 %**

Santé et prévoyance



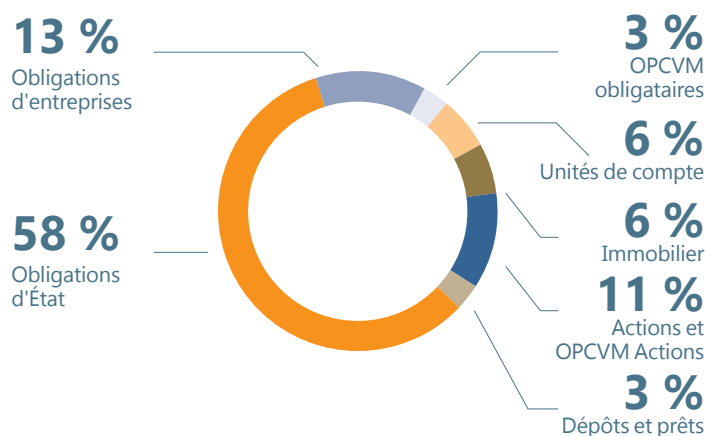
# NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2020

## CHIFFRES-CLÉS



## 112 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS



« Face au contexte actuel, nous maintenons une solidité très forte, avec une solvabilité au plus haut standard du marché. Cette robustesse est un gage de pérennité et une force d'engagement dans la durée, qui permet d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité. »

**Thierry Derez,**  
Président-Directeur général de Covéa

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RECONNUE PAR LES AGENCES DE NOTATION

**STANDARD \* & POOR'S AA-**

**MOODY'S \*\* Aa3**

**A M BEST® A (Excellent)**

\* Entités notées : Covéa Coopérations, MMA IARD SA, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance, Covéa Life  
\*\* Entité notée : Covéa Coopérations





# 01.

## Présentation de Covéa

<b>1.1</b>	<b>Histoire</b>	<b>08</b>
<b>1.2</b>	<b>Profil et organisation</b>	<b>09</b>
<b>1.3</b>	<b>Activités et réseaux de distribution</b>	<b>10</b>
1.3.1	En France	10
1.3.2	À l'international	11
<b>1.4</b>	<b>Stratégie</b>	<b>12</b>

## 1.1 Histoire

### Covéa, un groupe bâti sur deux siècles

**Les premières mutuelles** : durant le 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période, Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

**Le développement** : la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

**L'union** : en 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de Covéa SGAM, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut commun, partagé par l'ensemble des collaborateurs en France.

#### 1819-1950 : naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : création d'Assurances Mutuelles de France.
- 1828 : création des Mutuelles du Mans Assurances.
- 1934 : création de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.
- 1950 : création de MAAF Assurances.

#### 1958 -2001 : le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni.
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant de détenir 100 %, aux États-Unis.
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne.

#### 2003 -2005 : création de la SGAM Covéa

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. Quatre familles de mutuelles d'assurance composent désormais la SGAM Covéa, qui devient leader en assurance de dommages aux biens.

#### 2011 : poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la SGAM Covéa d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurance santé collective.
- Acquisition de 81 % de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

#### 2012 : création de Covéa Coopérations

- Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenu conjointement par les quatre familles de mutuelles d'assurance composant la SGAM Covéa, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

#### 2013 : adhésion de SMI

- L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurance santé collectives.

#### 2015 : renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling Insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

#### 2017 : un statut commun pour une entreprise unique

- En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de ses sociétaires et clients.

#### 2018-2020 : poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique, les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, regroupent leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.
- Cession de la participation de 20 % détenue dans le groupe Caser en Espagne.

## 1.2 Profil et organisation

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entités affiliées et de leurs filiales.

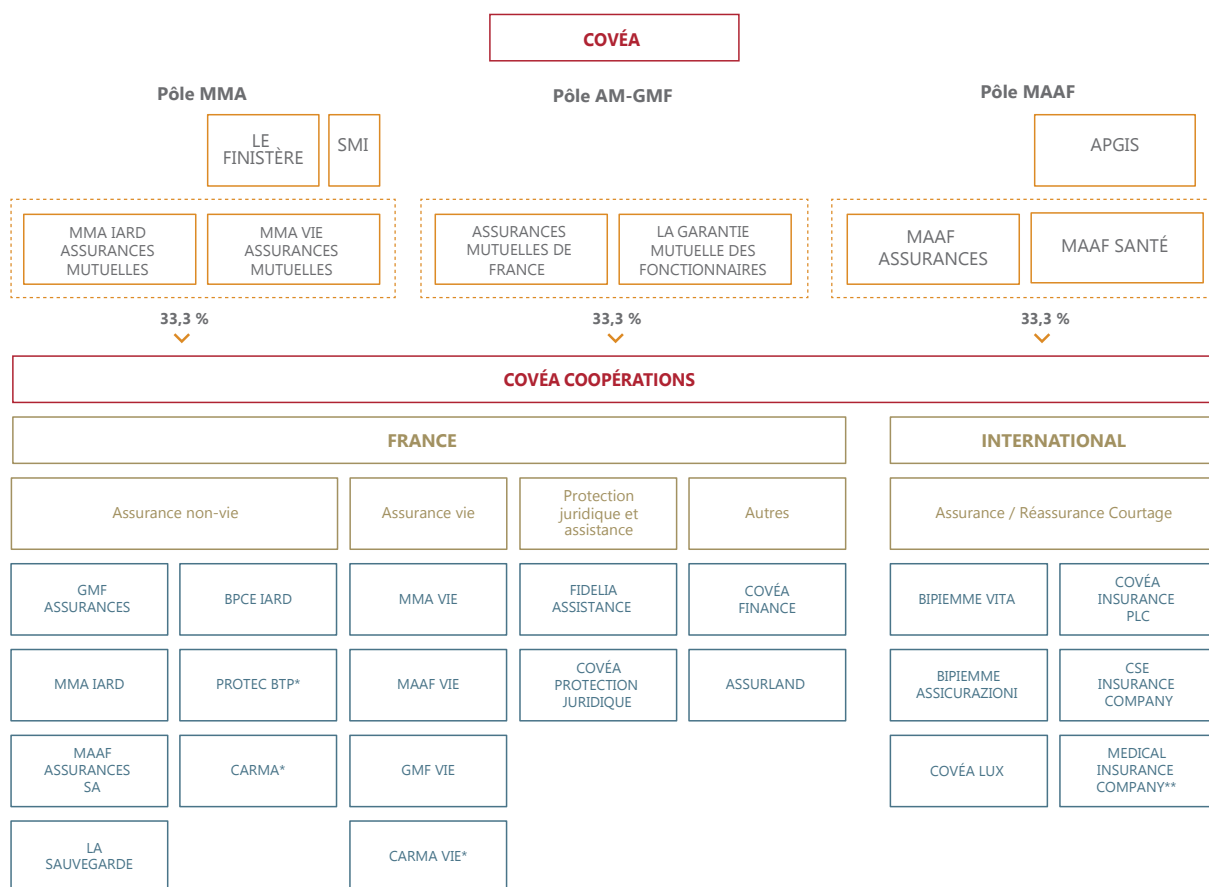
La société faitière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliés et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entités affiliées.

Neuf entités appartenant au monde mutualiste, réparties en quatre familles, sont affiliées à la SGAM Covéa :

- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI ;
- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS ;
- **Famille AM** : Assurances Mutuelles de France ;
- **Famille GMF** : La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.

Parmi ces entités affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe.

Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entités affiliées à la SGAM Covéa et les sociétés opérationnelles du Groupe.



\* Mise en équivalence

\*\* Détention par MMA IARD Assurances Mutuelles

## 1.3 Activités et réseaux de distribution

### 1.3.1 En France

#### 1.3.1.1 Activités

##### Activités d'assurance

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- MAAF, mutuelle sans intermédiaires, propose des solutions globales pour les particuliers et les professionnels ;
- MMA, mutuelle à réseaux de distribution intermédiés, intervient sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales ;
- GMF, mutuelle sans intermédiaires, est assureur des particuliers et la référence des agents du service public.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, entités affiliées à la SGAM Covéa intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance.

À travers MAAF, MMA GMF, APGIS et SMI, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses sociétaires et clients et de leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

**En assurance de biens et responsabilité**, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flottes, construction et agricoles.

**En santé et prévoyance**, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe commercialise également des contrats de prévoyance

temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le marché de l'**épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le marché de la retraite se concentre sur les produits PER (Plan d'Épargne Retraite) individuels, lancés respectivement en janvier et juin 2020 pour les marques MAAF et MMA.

##### Réassurance

Le Groupe opère sur le marché des acceptations en réassurance essentiellement via Covéa Coopérations qui exerce deux types d'activité :

- L'activité d'acceptations en **réassurance non-vie** à l'international est réalisée principalement sur les branches dommages aux biens, automobile, *engineering* et accidents corporels. Les risques assurés sont localisés dans 40 pays sur quatre continents. Les affaires directement acceptées auprès des cédantes représentent 51 % des primes, contre 49 % par l'intermédiaire de courtiers de réassurance.
- L'activité d'acceptations en **réassurance santé et prévoyance**, dont le développement se poursuit. Les branches santé et prévoyance représentent respectivement 65 % et 35 % des primes à fin 2020. Cette activité couvre des risques traditionnels, essentiellement collectifs. Les risques sont principalement localisés en France mais tendent à se diversifier à l'international avec 3 % des affaires souscrites en Europe (hors France) en 2020. Les affaires souscrites directement auprès des cédantes représentent 33 % des primes contre 67 % par l'intermédiaire de courtiers d'assurance ou de réassurance.

##### Gestion d'actifs

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille du groupe Covéa, gère plus de 100,2 milliards d'euros d'actifs. Avec 49 fonds gérés, elle dispose d'un encours en actions de près de 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Covéa Immobilier mutualise les moyens et les savoir-faire des trois marques dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation. À fin 2020, la valeur du patrimoine immobilier de placement détenu par Covéa s'élève à 5,9 milliards d'euros. Il est composé de 213 immeubles, situés en Île-de-France. Ils se répartissent à 66 % en immobilier tertiaire et à 34 % en immobilier résidentiel.

### 1.3.1.2 Réseaux de distribution

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses sociétaires et clients.

#### Les principaux réseaux intermédiés

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commercialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 604 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de plus de 5 500 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau de courtiers positionné prioritairement sur le marché des professionnels et entreprises.

#### Les principaux réseaux salariés

Au sein du groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte 3 300 collaborateurs dédiés à la relation avec ses sociétaires et clients, 522 points de vente et dix centres d'appels téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de plus de 2 400 collaborateurs, 316 points de ventes et 11 centres d'appels téléphoniques.

#### Les partenariats

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société aujourd'hui détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE. Les produits d'assurance automobile, multirisques habitation, protection juridique et multirisques des professionnels de BPCE IARD sont distribués par les réseaux des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de Foncia. Dans le cadre de

l'évolution du partenariat avec Natixis Assurances, la société BPCE IARD est progressivement dédiée au développement de l'activité sur le marché des professionnels depuis 2020.

## 1.3.2 À l'international

À l'international, le Groupe est présent dans cinq pays, essentiellement au Royaume-Uni et en Italie.

### Royaume-Uni

Covéa Insurance propose des garanties en assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises. En février 2015, Covéa a renforcé sa présence au Royaume-Uni par l'acquisition du groupe Sterling qui opère notamment sur les marchés de l'assurance habitation moyenne et haut de gamme et de la prévoyance. Les activités non-vie du groupe Sterling ont été intégrées au sein de Covéa Insurance fin 2015. Covéa Insurance distribue ses produits à travers différents réseaux de distribution, notamment des courtiers, des réseaux de vente directe et des partenariats affinitaires.

### Italie

L'activité du Groupe en Italie s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par le groupe bancaire Banco BPM.

Bipiemme Vita intervient sur le marché de l'assurance vie à destination des particuliers. Elle propose essentiellement des produits d'épargne en euros et en unités de compte. Bipiemme Assicurazioni propose des garanties en assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers. Elle commercialise des produits en assurance automobile, habitation et emprunteur.

### États-Unis

Civil Service Employees (CSE) Insurance Company commercialise des produits d'assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des professionnels. Sur le marché des particuliers, CSE Insurance Company opère sur les marchés de l'assurance automobile et habitation. Présente essentiellement en Californie, mais aussi en Utah, au Nevada et en Arizona, CSE Insurance Company distribue ses produits par le biais d'un réseau d'agents non exclusifs et d'un partenariat avec un courtier en Utah.

### Luxembourg

Société de réassurance de droit luxembourgeois, Covéa Lux a pour vocation d'offrir au Groupe des solutions pour gérer sa capa-

cité de rétention et, le cas échéant, des capacités de réassurance additionnelles pour compléter des programmes de réassurance. Covéa Lux réassure principalement les sociétés d'assurance membres du périmètre de combinaison du groupe Covéa.

## Irlande

Historiquement, Medical Insurance Company intervient sur le marché de l'assurance de responsabilité civile médicale essentiel-

lement en France. La souscription de nouveaux risques a été arrêtée en novembre 2015.

## Filiales françaises

En outre, les filiales françaises couvrent des risques à l'étranger, notamment via l'activité d'acceptations en réassurance et des offres affinitaires en Libre Prestation de Services. MMA accompagne également des entreprises françaises actives à l'étranger.

## 1.4 Stratégie

### Un ancrage

La stratégie de Covéa s'appuie sur ses valeurs mutualistes et son modèle économique de long terme guidé par un haut niveau de solvabilité pour être en capacité de supporter à tout moment des scénarios extrêmes. C'est pourquoi le Groupe entend consolider sa solidité financière qui repose sur une activité diversifiée, une gestion financière de long terme durablement performante et une solvabilité parmi les plus élevées du marché.

Après le pilier institutionnel, matérialisé par la SGAM Covéa, et le pilier financier, au travers de Covéa Coopérations, un statut commun pour les 21 000 collaborateurs français du Groupe a concrétisé le troisième pilier de l'entreprise unique, le pilier social.

### Une dynamique

Dans un contexte d'accélération de la mutation de l'environnement concurrentiel et réglementaire, ces trois piliers constituent le socle permettant au Groupe de poursuivre sa dynamique commerciale et la mutation de son modèle opérationnel, ainsi que de maintenir sa rentabilité, de façon à créer plus de valeur à partager entre les sociétaires, les collaborateurs et l'entreprise.

Les orientations stratégiques et opérationnelles du plan stratégique Cové@venir 2021, sont ainsi déployées autour de quatre axes prioritaires :

#### Privilégier les marchés et segments à valeur

Sur les marchés des particuliers, le Groupe poursuit ses objectifs de développement rentable, en ciblant les produits et les marchés créateurs de valeur pour ses assurés tels que la prévoyance, la protection juridique ou la santé. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe a un objectif de développement axé sur les segments de marché à valeur. Le Groupe maintient notamment une dynamique de croissance sur le marché des partenariats sous forme affinitaire.

En assurance vie, la priorité est donnée à la capacité d'apporter des solutions sur l'ensemble de la gamme et au maintien de la rentabilité sur le long terme. La transformation du mix produit vers les unités de comptes, le développement de la retraite et de la prévoyance sont les principaux leviers activés pour atteindre ces objectifs.

La réassurance constitue un axe privilégié de développement diversifié du Groupe : outre la recherche d'un développement organique en IARD comme en santé et prévoyance, des opportunités de croissance sont explorées.

#### Poursuivre l'excellence de l'expérience client

Le Groupe poursuit son investissement dans l'excellence des services et des prestations au bénéfice de ses sociétaires et clients. Il s'agit de privilégier l'humain et de leur offrir une expérience différenciante en réinventant les parcours clients.

Covéa anticipe et imagine les modèles digitaux de demain en investissant dans la connaissance de ses sociétaires et clients afin de leur offrir les produits et services dont ils ont besoin.

#### Renforcer l'efficacité opérationnelle

En continuant à positionner la relation client au cœur de sa stratégie, le Groupe améliore en permanence sa compétitivité opérationnelle et son efficacité. L'adaptation des systèmes d'information, la simplification des processus et des offres constituent les principaux leviers pour réaliser cette ambition.

#### Capitaliser sur des équipes fières et engagées

Covéa s'appuie sur l'adhésion et l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs, et les accompagne vers les métiers de demain. Le Groupe valorise la performance collective et individuelle dans la création de valeur et adapte son modèle managérial en affirmant l'esprit de coopération, reconnu comme une compétence clé.

**Un déploiement**

Les marques du Groupe, au travers de la relation avec les sociétaires et clients, déploient la stratégie du Groupe sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client :

**« MAAF, pour les particuliers et les pros »**

Dans la continuité de ces dernières années, MAAF poursuit sa conquête du marché des professionnels et développe sa transformation digitale afin de renforcer ses positions sur le marché des particuliers. Le positionnement MAAF s'appuie sur un socle bien défini : la « préférence client ».

**« MMA, l'assureur généraliste du Groupe »**

MMA est devenu un assureur référent sur les marchés français des professionnels et des entreprises, ainsi que sur les marchés dits affinitaires, et y poursuit son développement tout en contribuant au leadership de Covéa sur le marché particuliers. La croissance sur le marché des entreprises s'appuie sur la mobilisation des deux réseaux d'agences et du courtage.

**« GMF, l'assureur de référence des agents du service public »**

GMF a l'ambition de renforcer « l'évidence GMF » en tant que marque affinitaire dédiée aux agents du service public. GMF consolide son modèle de développement, basé sur un taux de fidélité fort, une bonne maîtrise des risques et un excellent rapport qualité-prix.





# 02.

## Gouvernance de Covéa

<b>2.1.</b>	<b>Le Conseil d'administration</b>	<b>17</b>
<b>2.2.</b>	<b>Les comités du Conseil d'administration</b>	<b>19</b>
2.2.1.	Le Comité d'audit et des risques	19
2.2.2.	Le Comité des rémunérations et des nominations	19
2.2.3.	Le Comité stratégique	20
<b>2.3.</b>	<b>La Direction générale</b>	<b>20</b>
<b>2.4.</b>	<b>Politique de rémunération</b>	<b>21</b>
2.4.1.	Rémunération des administrateurs et membres des comités	21
2.4.2.	Rémunération de la Direction générale	21
2.4.3.	Éléments périphériques de rémunération	22
<b>2.5.</b>	<b>Gestion des risques et le contrôle interne</b>	<b>23</b>
2.5.1.	Système de gestion des risques	23
2.5.2.	Contrôle périodique : l'audit interne	24
2.5.3.	Système de conformité et de contrôle interne	25
2.5.4.	Fonction Actuarielle	26

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste, composé d'entités affiliées réparties en quatre familles, MAAF, MMA, AM et GMF, regroupant six sociétés d'assurance mutuelle, deux mutuelles 45 et une institution de prévoyance.

La primauté institutionnelle revient aux sociétaires des entités affiliées dont les représentants élus composent leurs Assemblées générales. Ces dernières désignent notamment les membres de leurs Conseils d'administration.

La SGAM Covéa, société faitière du Groupe, est administrée par un Conseil d'administration dont le Président assume également la Direction générale.

Le Conseil d'administration de la SGAM Covéa est composé d'administrateurs issus de ceux des entités mutualistes affiliées, qui sont toutes représentées à son Assemblée générale. L'ensemble permet ainsi la représentation du sociétariat.

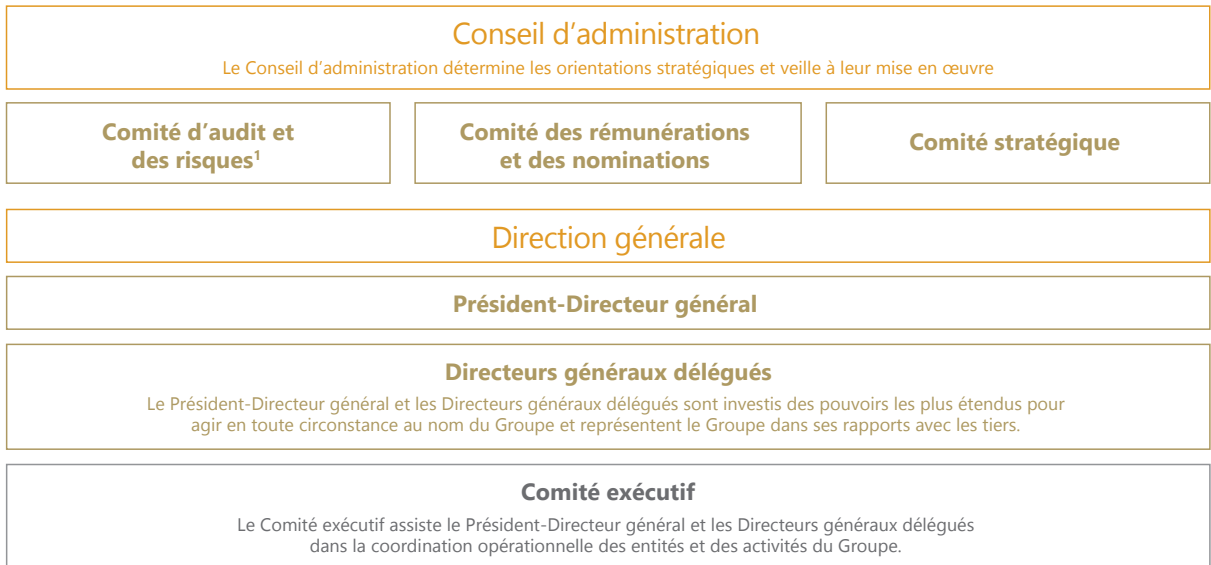
Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie.

Dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance, le groupe Covéa a fait évoluer en 2020 sa comitologie. Cette évolution s'est traduite par :

- la création d'un Comité stratégique ;
- l'élargissement du rôle du Comité des rémunérations qui devient le Comité des rémunérations et des nominations ;
- la scission du Comité d'audit et des risques à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Groupe a fait évoluer sa gouvernance opérationnelle. Cette évolution porte sur l'organisation des Directions générales et la composition du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2020, la gouvernance du groupe Covéa est la suivante :



<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Comité d'audit et des risques a été scindé en deux comités distincts, le Comité d'audit et le Comité des risques.

## 2.1 Le Conseil d'administration

### Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le groupe Covéa est administré par un Conseil d'administration, composé de 27 membres, dont 41 % de femmes.

Nom	Fonction
Thierry Derez	Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique
Jean-Claude Seys	Vice-président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique
Christian Baudon	Administrateur et administrateur délégué Membre du Comité stratégique
Jean-Michel Banlier <sup>1</sup>	Administrateur
Bernard Barbottin	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
Hélène Béjui-Hugues	Administratrice Présidente du Comité des rémunérations et des nominations <sup>3</sup> Membre du Comité stratégique
Luce Berille	Administratrice
Carole Brandicourt	Administratrice
Françoise Croguennec	Administratrice
Xavier Dejaiffe	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Christian Delahaigue	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean Fleury <sup>1,2</sup>	Administrateur Président du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Anne-José Fulgères <sup>1</sup>	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité stratégique
Karine Gilbert-Belhomme	Administratrice
Jean-Pierre Gualazzi	Administrateur
Diane Hamen	Administratrice
Hélène Martini	Administratrice Membre du Comité stratégique
Christiane Maurech	Administratrice
Marie-France Orti <sup>2</sup>	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques
Assurances Mutuelles de France représentée par Jean-Marie Meckler <sup>1</sup>	Administrateur
APGIS représentée par Agnès Bekourian	Administrateur
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires représentée par Hubert Ivanoff	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
MAAF Assurances représentée par Jean-Pierre Paquien <sup>1</sup>	Administrateur
MAAF Santé représentée par Michel Gougnard	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Michel Coursat <sup>2</sup>	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par Christophe Guettier <sup>1</sup>	Administrateur
SMI représentée par Philippe Bailly <sup>2</sup>	Administrateur

<sup>1</sup> Membre du Comité des risques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, présidé par Jean Fleury

<sup>2</sup> Membre du Comité d'audit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, présidé par Michel Gougnard – comité comptant également Jean-Jacques Vouhé et Patrice Forget

<sup>3</sup> À compter du 15 septembre 2020 en remplacement de Jean Fleury

## Évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2020

	Départ	Nomination
Conseil d'administration	Gilbert Lebrument (01/04/2020) Michèle Beyt – MAAF Vie (06/04/2020) Michel Castagné (06/04/2020) Christophe Crépin (30/06/2020) Éric Lagarde (30/06/2020) Monique Berger (17/11/2020) Rémy Vergès (18/11/2020)	Agnès Bekourian (01/04/2020) Luce Berille (06/04/2020) Jean-Pierre Paquien (06/04/2020) Françoise Croguennec (30/06/2020) Karine Gilbert-Belhomme (30/06/2020) Carole Brandicourt (20/11/2020)
Comité des rémunérations et des nominations		Bernard Barbottin (15/09/2020) Xavier Dejaïffe (15/09/2020)
Comité d'audit et des risques	Michèle Beyt – MAAF Vie (06/04/2020)	Michel Gougard – MAAF Santé (06/04/2020)
Comité stratégique		Bernard Barbottin (15/09/2020) Christian Baudon (15/09/2020) Hélène Béjui-Hugues (15/09/2020) Thierry Derez (15/09/2020) Anne-José Fulgères (15/09/2020) Hélène Martini (15/09/2020) Jean-Claude Seys (15/09/2020)

### Missions et attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil exerce un contrôle effectif sur les entités affiliées et plus largement sur les sociétés du Groupe. Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts.

Le Conseil d'administration exerce notamment les pouvoirs suivants :

- examine l'orientation de la gestion du Groupe, y compris financière, ses performances et les modifications réglementaires soumises à agrément ;
- choisit les modalités de gouvernance du Groupe ;
- nomme et révoque le Président-Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les dirigeants effectifs ;
- revoit et arrête les comptes annuels et les rapports de gestion du Groupe et de Covéa SGAM ;
- réalise l'ensemble de ses obligations prévues par la réglementation Solvabilité II, en particulier l'approbation du Rapport Régulier au Régulateur et du rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière, la revue des politiques et des rapports des fonctions clés, notamment le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) ;
- valide les principes de la politique de rémunération et la rémunération du Président-Directeur général ;
- convoque l'Assemblée générale ;

- émet des propositions de nominations d'administrateurs soumis au vote de l'Assemblée générale.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de six années.

Le Conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2020, il s'est réuni 11 fois et le taux de participation de ses membres est de 91,83 %.

Au cours de l'exercice 2020, les activités du Conseil d'administration ont notamment porté sur la gestion et le suivi de la crise sanitaire de la Covid-19, le suivi des activités et de la mise en œuvre de la stratégie, les évolutions de la gouvernance, les projets d'acquisitions et de cessions, le nouveau dispositif de retraite supplémentaire, l'arrêté des comptes annuels de Covéa SGAM et des comptes combinés, l'approbation des rapports prévus par la réglementation Solvabilité II, la revue des rapports des comités du Conseil, la gestion du risque cyber, en particulier les conséquences de la cyberattaque, le renouvellement du programme de réassurance, la politique de gestion financière et la politique de responsabilité social et environnemental.

## 2.2 Les comités du Conseil d'administration

### 2.2.1 Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, couvre les entités d'assurance et de réassurance contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2020, le Comité d'audit et des risques de Covéa est composé de neuf membres :

- Jean Fleury, Président ;
- Bernard Barbottin, membre ;
- Michel Coursat, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles, membre ;
- Christian Delahaigue, membre ;
- Anne-José Fulgéras, membre ;
- Michel Gougnard, représentant permanent de MAAF Santé, membre ;
- Hubert Ivanoff, représentant permanent de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, membre ;
- Marie-France Orti, membre ;
- Jean-Jacques Vouhé, membre.

Le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière. En outre, au moment de l'arrêté des comptes annuels, il examine les comptes sociaux et les comptes combinés ;
- du contrôle légal des comptes annuels par le ou les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de l'efficacité de ces derniers ;
- des travaux des fonctions clés.

En outre, le Comité d'audit et des risques approuve les services autres que la certification des comptes, fournis par les commissaires aux comptes du Groupe.

Le Président du Comité d'audit et des risques rend compte régulièrement au Conseil d'administration de Covéa des travaux réalisés. En 2020, le Comité d'audit et des risques s'est réuni sept fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

### 2.2.2 Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Conseil d'administration de Covéa a décidé, à effet du 15 septembre 2020, d'élargir les compétences du Comité des

rémunérations qui devient le Comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des rémunérations et des nominations, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, couvre les entités contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2020, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de cinq membres :

- Hélène Bėjui-Hugues, Présidente ;
- Bernard Barbottin, membre ;
- Xavier Dejaiffe, membre ;
- Christian Delahaigue, membre ;
- Jean Fleury, membre.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé :

- d'examiner pour le compte des conseils d'administration l'application de la politique de rémunération ;
- de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et d'examiner la situation notamment des responsables de fonctions clés et autres postes clés ;
- d'émettre des préconisations sur la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Président, Vice-président, administrateur délégué, Directeur général, Directeur général délégué, dirigeant effectif), des comités, et d'entendre la présentation par le Président-Directeur général des évolutions de carrière des principaux dirigeants exécutifs et des fonctions clés ;
- de proposer le plan de continuité de la direction effective ;
- d'opérer le suivi des compétences collégiales des Conseils et comités, de valider et suivre le programme de formation des administrateurs, et de superviser l'évaluation du Conseil.

Le Comité des rémunérations et des nominations, instance d'étude, d'analyse et de réflexion, émet à l'attention des Conseils d'administration et de la Direction générale quand celle-ci le consulte, des avis, propositions, ou recommandations dans le cadre des missions susvisées.

Par ailleurs, une fois par an, le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations, et démarches engagées par le comité dans le cadre de ses missions.

En 2020, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 12 fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

## 2.2.3 Le Comité stratégique

Le Conseil d'administration de Covéa a décidé, à effet du 15 septembre 2020, de créer un Comité stratégique. Il est positionné au niveau du Groupe et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration de Covéa.

Au 31 décembre 2020, le Comité stratégique est composé de sept membres :

- Thierry Derez, Président ;
- Bernard Barbottin, membre ;
- Christian Baudon, membre ;
- Hélène Béjui-Hugues, membre ;
- Anne-José Fulgères, membre ;
- Hélène Martini, membre ;
- Jean-Claude Seys, membre.

Le Comité stratégique est notamment chargé :

- d'instruire, pour le compte du Conseil d'administration de Covéa, les questions relatives à la stratégie du Groupe, notamment :

- l'évaluation de la position stratégique du Groupe dans son environnement ;
- l'examen des propositions de la Direction générale pour déterminer la stratégie avant de les soumettre au Conseil d'administration de Covéa.
- de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe adoptée par le Conseil ;
- d'examiner les projets de rapprochement, de croissance externe, d'investissement et de désinvestissement ayant un impact significatif ;
- de maintenir, par les échanges au sein du comité, un dialogue permanent avec la Direction générale du Groupe sur les évolutions stratégiques, incluant notamment la politique de développement à l'international et les partenariats stratégiques.

Compte tenu de sa date de création, le Comité stratégique ne s'est pas réuni, mais a été consulté une fois au cours de l'exercice 2020.

## 2.3 La Direction générale

Le Président-Directeur général, M. Thierry Derez, est assisté de deux Directeurs généraux délégués, Mme. Maud Petit et M. Paul Esmein, nommé le 15 septembre 2020, en remplacement de M. Amaury de Hauteclouque. À compter de cette date, M. Paul Esmein a également été nommé Directeur général adjoint du groupe Covéa.

Le Président-Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ils représentent le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Le Comité exécutif assiste le Président-Directeur général et les Directeurs généraux délégués dans la coordination opérationnelle de l'ensemble des entités et des activités du Groupe. Il constitue le comité opérationnel de plus haut niveau au sein du Groupe.

Le Comité exécutif rassemble le Président-Directeur général, les deux Directeurs généraux délégués et les directeurs des principales sociétés d'assurance et fonctions transverses mutualisées au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2020, il est ainsi composé de 13 membres :

- Thierry Derez, Président-Directeur général ;
- Paul Esmein, Directeur général adjoint du Groupe. Il exerce également la responsabilité du Secrétariat général ;
- Maud Petit, Directrice générale Finances ;
- Laurent Tollié, Directeur général de la Relation client ;
- Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF ;
- Didier Bazzocchi, Directeur général de MMA ;
- Jérôme Roncoroni, Directeur général de GMF ;
- Thierry Francq, Directeur général Transformation et Activités internationales ;
- Valérie Cohen, Directrice générale des Offres et Services ;
- Amaury de Hauteclouque, Directeur général des Coopérations humaines ;
- Olivier Le Borgne, Directeur général Investissements ;
- Lionel Calvez, Directeur général Risques ;
- Éric Lécuyer, Directeur Assurance vie.

Cette instance dispose d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant les sociétés du Groupe qui mutualisent une part de leurs ressources, de leurs outils et de leurs pratiques dans le cadre de politiques communes. Ce comité se réunit deux fois par mois, et aussi souvent que l'intérêt du Groupe et de ses entités l'exige.

## 2.4 Politique de rémunération

Applicable au groupe Covéa, à ses entités affiliées et aux entités sur lesquelles il exerce une influence dominante, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, dirigeants et salariés.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance du Groupe. Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Elle pose ainsi des principes généraux et des critères associés et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif.

La politique de rémunération est approuvée par le Conseil d'administration de Covéa.

### 2.4.1 Rémunération des administrateurs et membres des comités

Covéa attribue une rémunération aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration et de leur participation éventuelle à des comités spécialisés – Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations et des nominations et Comité stratégique.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration réunit 27 administrateurs, le Comité d'audit et des risques est composé de neuf membres, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de cinq membres et le Comité stratégique de sept membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée dans tous les cas en rémunération du travail de préparation ;
- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de favoriser l'assiduité.

En 2020, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'administration : un fixe annuel de 4 000 € et 2 000 € par séance (hors administrateur délégué) ;

- pour la participation au Comité d'audit et des risques : un fixe annuel de 5 000 € (porté à 10 000 € pour le Président) et 2 500 € par séance ;
- pour la participation au Comité des rémunérations et des nominations : un fixe annuel de 4 000 € et 2 000 € par séance ;
- pour la participation au Comité stratégique : un fixe annuel de 4 000 € et 2 000 € par séance ;
- pour l'administrateur délégué de Covéa : une indemnité forfaitaire de 60 000 € hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence.

Les administrateurs qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Au titre de 2020, le montant global des indemnités des membres du Conseil d'administration de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entreprises affiliées et contrôlées) est de 1 287 452 euros (dont 953 008 euros au titre de leurs mandats Covéa).

Les administrateurs et membres de comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de *stock-option* au titre de leur mandat.

### 2.4.2 Rémunération de la Direction générale

#### 2.4.2.1 Président-Directeur général

La rémunération brute du Président-Directeur général au titre de 2020 est de 1 673 146 euros<sup>1</sup>, incluant une rémunération fixe brute de 1 595 626 euros et une rémunération variable brute, appréciée selon des plans d'objectifs triennaux, de 77 520 euros.

La rémunération du Président-Directeur général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Elle est prise en charge, pour sa part fixe et sa part variable, par les différentes entités au titre desquelles les fonctions de Présidence sont exercées : Covéa, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE Assurances Mutuelles, MAAF Assurances, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Assurances Mutuelles de France.

Le Président-Directeur général ne bénéficie pas d'attribution d'action, ni de *stock-option*.

<sup>1</sup> Au global, la rémunération brute du Président-Directeur général au titre de 2019 était de 1 679 554 euros.

## 2.4.2.2 Autres mandataires sociaux dirigeants

Les deux Directeurs généraux délégués bénéficient d'une indemnité fixe au titre de leur mandat Covéa. Le montant individuel brut au titre de 2020 est de 66 741 euros pour un mandat de douze mois<sup>2</sup>. Elle est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, ils sont titulaires d'un contrat de travail pour leurs autres fonctions au sein du Groupe, détachables de leur mandat social.

## 2.4.2.3 Membres salariés de la Direction générale

La rémunération des membres salariés de la Direction générale est établie de manière à encourager la performance individuelle et collective en cohérence avec les intérêts du Groupe sur le long terme.

La rémunération est ainsi composée d'une part fixe et d'une part variable annuelle. Le montant de la part variable, qui ne peut excéder 30 % de la rémunération fixe annuelle, est apprécié sur la base d'une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs précis et définis en début de période. La rémunération des membres de la Direction générale est présentée annuellement par le Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération brute globale de l'ensemble des membres de la Direction générale<sup>3</sup> (non compris le Président-Directeur général) au titre de 2020 est de 5 151 391 euros. L'effectif moyen est de 12 personnes.

Par ailleurs, ils bénéficient de l'application des accords d'intéressement et de participation signés par leur employeur.

Les membres salariés de la Direction générale peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de l'entité dont ils sont dirigeants ou salariés. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

<sup>2</sup> Compte tenu d'un changement de Directeur général délégué intervenu le 15 septembre 2020, l'indemnité a été proratisée pour chacun des bénéficiaires.

<sup>3</sup> Montants fixes et variables au titre de leurs contrats de travail.

<sup>4</sup> Cadres de direction du groupement d'employeurs Covéa D.

## 2.4.3 Éléments périphériques de rémunération

### Régimes de retraite supplémentaires

Consécutivement à la publication de l'ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, il a été décidé, par les entités juridiques concernées, de mettre fin aux régimes à prestations définies.

Dans ce contexte, des travaux ont été menés en 2020 par le Comité des rémunérations et ont conduit à une refonte des dispositifs de retraite supplémentaire des cadres de direction<sup>4</sup> et de la Direction générale.

La détermination du nouveau dispositif de retraite s'est appuyée sur une étude réalisée par un cabinet externe (Willis Towers Watson) relative aux pratiques des grands groupes français et en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF.

Le dispositif de retraite dont bénéficie l'ensemble de la Direction générale est similaire dans sa nature à celui mis en place pour l'ensemble des cadres de direction du Groupe<sup>4</sup>.

Permettant la constitution d'une épargne progressive en vue de la retraite, le nouveau dispositif de retraite supplémentaire combine un Plan Épargne Retraite (PER), régime de retraite obligatoire, et un régime de retraite facultatif dit « article 82 ». Ces régimes à cotisations définies ne garantissent pas de niveau de retraite.

La mise en place de ce dispositif, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la SGAM Covéa, a été décidée par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 juin 2020 et sur proposition du Comité des rémunérations.

- Plan Épargne Retraite - Régime de retraite obligatoire à cotisations définies. Ce régime collectif prévoit :
  - le versement par l'entreprise d'une cotisation à un organisme tiers correspondant à 5 % de la rémunération de référence. Les versements ainsi effectués à l'organisme tiers bénéficient du cadre social et fiscal du Plan Épargne Retraite Obligatoire ;
  - une sortie en rente obligatoire de l'épargne retraite issue des cotisations versées par l'entreprise au profit des bénéficiaires. Les rentes versées aux bénéficiaires sont soumises aux cotisations sociales, impôts et taxes applicables.
- Régime de retraite facultatif à cotisation définies dit « article 82 ». Ce régime collectif prévoit :
  - le versement par l'entreprise à un organisme tiers d'une cotisation correspondant à 10 % de la rémunération de référence et, le cas échéant, le versement, pendant une durée de



cinq ans, d'une cotisation complémentaire. Cette dernière correspond à un pourcentage de la rémunération de référence déterminé en fonction de l'ancienneté des bénéficiaires au sein du Groupe en qualité de cadre de direction ou de mandataire social de la SGAM au moment de la mise en place de ce régime ;

- le versement par l'entreprise d'une indemnité visant à neutralement le précompte de cotisations sociales, impôts et taxes applicables à la charge des bénéficiaires, les cotisations versées à l'organisme tiers ne bénéficiant d'aucun régime social et fiscal préférentiel. Le versement de cette indemnité est concomitant au versement de la cotisation à l'organisme tiers.

La rémunération de référence, constituant l'assiette de calcul, intègre les montants bruts (fixe et variable) au titre du contrat de travail et du mandat social.

### Autres avantages

Chaque membre de la Direction générale bénéficie d'une voiture de fonction, à l'exception du Président-Directeur général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs santé prévoyance que l'ensemble des salariés du Groupe<sup>5</sup>.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne.

Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de *stock-option*.

## 2.5 Gestion des risques et le contrôle interne

### 2.5.1 Système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour mission de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rendre compte en permanence, avec anticipation, de l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis. La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la Direction générale Risques.

Le dispositif de gestion des risques :

- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques par société et pour le Groupe, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dits processus « ORSA<sup>6</sup> ». Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des reportings relatifs aux risques de chaque entité à destination des instances de gouvernance, dont le rapport ORSA annuel ;

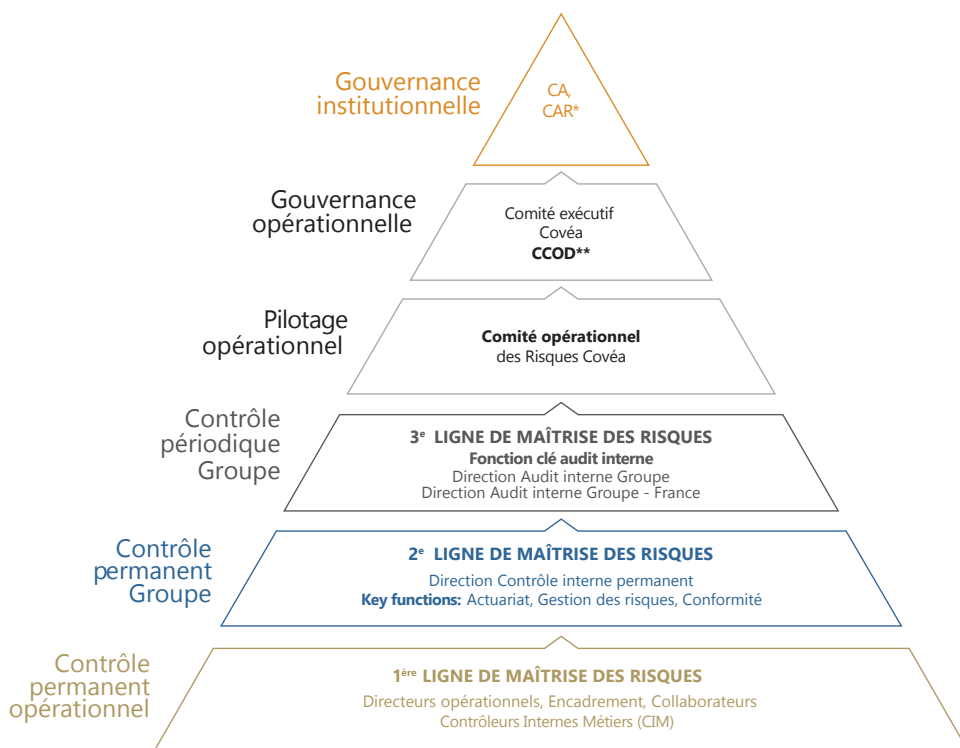
- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'administration.

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des entités du Groupe. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles fixées pour chaque domaine considéré sont cohérentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif global de contrôle du Groupe.

<sup>5</sup> Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient de la possibilité d'effectuer un bilan de santé annuel.

<sup>6</sup> ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* - Évaluation interne des risques et de la solvabilité.



\* Conseil d'administration, Comité d'audit et des risques.  
 \*\* Comité de coordination opérationnel et de développement des marques.

La Fonction Gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité opérationnel des risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques du Groupe et de ses sociétés, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes...), et aux activités de la Direction de la Conformité. Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la Direction de l'Audit interne.

### 2.5.2 Contrôle périodique : l'audit interne

La Fonction d'Audit interne a pour finalité d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la protection des actifs, de la réputation et de la viabilité de la société. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La Fonction d'Audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation. Le champ de la Fonction d'Audit interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques et la viabilité du modèle d'affaires ;
- la situation technique, économique et financière ;

<sup>7</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Comité d'audit et des risques a été scindé en deux comités distincts, le Comité d'audit et le Comité des risques.

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'efficacité des ressources et des organisations ;
- la maîtrise des opérations et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées ;
- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associés ;
- les dispositifs de lutte anti-fraude interne et externe ;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise ;
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

La Fonction d'Audit interne, mise en œuvre par les équipes de la Direction d'Audit interne, est placée sous l'autorité directe du Président-Directeur général du Groupe et rapporte fonctionnellement au Comité d'audit et des risques Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'administration.

Un reporting est réalisé et diffusé régulièrement aux membres du Comité exécutif qui est notamment destinataire :

- du tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations ;
- du rapport annuel de la Fonction Audit interne Groupe présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2018. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

### 2.5.3 Système de conformité et de contrôle interne

#### Le système de conformité

Le dispositif de conformité est placé sous la responsabilité du Directeur Conformité Covéa qui rend compte régulièrement de ses activités au Comité d'audit et des risques Covéa.

La Fonction Vérification de la Conformité a notamment pour missions :

- de conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes

- aux activités d'assurance et de réassurance ;
- d'évaluer l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ; cela se traduit notamment par l'évaluation de l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir les non-conformités.

Pour mener à bien ces missions, le système de conformité s'appuie sur un dispositif permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires, de piloter la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci, d'en mesurer les impacts sur les activités exercées au sein du Groupe et de s'assurer de leur implémentation opérationnelle.

La Direction Conformité et la Direction du Contrôle interne permanent établissent conjointement chaque année un plan de vérification de la conformité constitué de contrôles thématiques approfondis et de contrôles permanents annuels portant sur les domaines et périmètres d'intervention de la fonction clé Conformité définis dans la politique de conformité du Groupe.

#### Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Placé sous la responsabilité de la Direction du Contrôle interne permanent, rattachée à la Direction générale Risques, il s'appuie sur le référentiel COSO<sup>8</sup>.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels la société est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

<sup>8</sup> COSO est l'acronyme de *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*, une commission qui établit une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

Un reporting régulier des travaux de contrôle interne est réalisé auprès des directeurs, Directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

## 2.5.4 Fonction Actuarielle

Placé sous la responsabilité de la Direction Actuariat prudentiel, la Fonction Actuarielle a pour missions de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement prudentiel, et revoit les politiques de souscription et de réassurance. L'ensemble des travaux de la fonction actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la Fonction Actuarielle s'appuie sur le dispositif global de contrôle du Groupe. Ainsi, les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la Fonction Audit interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent à la Fonction Actuarielle d'identifier des thématiques prioritaires devant être approfondies au cours de l'exercice. La coordination des fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité opérationnel des risques, permet également d'orienter les travaux de la Fonction Actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés.

La Fonction Actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et porte un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité exécutif et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

# 03.

## Un groupe engagé et responsable

<b>3.1</b>	<b>Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa</b>	<b>28</b>
<b>3.2</b>	<b>La performance extra-financière</b>	<b>28</b>
3.2.1	Nos enjeux liés au socle de responsabilité	28
3.2.2	Nos enjeux par champ d'action	32

## 3.1 Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, le groupe Covéa donne du sens à ses activités. Son histoire, son rôle social et ses valeurs de solidarité et d'entraide en tant qu'assureur mutualiste sont en parfaite adéquation avec cet enjeu. Le Groupe est ainsi un acteur de la transition sociétale et écologique pour construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses parties prenantes habituelles, ses clients, ses collaborateurs, et la société plus largement.

Pour cela, Covéa s'est fixé en 2020 une nouvelle ambition : celle d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable. Afin de réaliser cet ambitieux projet, le Groupe s'est doté en 2020 d'une stratégie de responsabilité sociétale, intitulée : Notre Impact Sociétal (NIS). Celle-ci vise à créer un impact sociétal fort, inclusif, concret. Covéa a choisi de se concentrer sur cinq champs où son action est légitime et son potentiel d'impact fort : l'égalité des chances, les savoirs, la prévention des risques, les territoires et la proximité, ainsi que l'environnement et la transition énergétique.

La stratégie d'Impact Sociétal de Covéa a été présentée aux Conseils d'administration des sociétés du Groupe. Déclinée en démarche d'Impact Sociétal, elle implique toutes les entités.

Covéa a fait évoluer la gouvernance de sa stratégie d'Impact Sociétal. Le Comité stratégie RSE coordonne les orientations de cette stratégie et se réunit quatre fois par an. Le Comité RSE quant à lui agit en tant qu'instance opérationnelle en charge des projets d'Impact Sociétal. Ces deux instances pilotent la politique et assurent le déploiement de la démarche. Elles promeuvent et suivent la mise en œuvre de la stratégie et des principaux projets et relaient les décisions et les informations dans les équipes.

La Direction de l'Engagement sociétal, rattachée au Directeur général adjoint du Groupe, conduit les orientations stratégiques. Au sein de cette dernière, l'Agence de la transition sociétale et écologique pilote la démarche et mène des actions à caractère social, environnemental et sociétal pour l'ensemble des marques de Covéa ou en complément d'actions menées en propre par les marques. Elle organise aussi des actions auprès des 21 000 collaborateurs du Groupe en France.

L'Agence de la transition s'appuie sur les réseaux de correspondants géographiques et métiers, ainsi que sur des réseaux dédiés aux sujets du handicap et de l'égalité femmes-hommes, respectivement « le réseau des engagés » et les ambassadrices Cov&elles.

## 3.2 La performance extra-financière

Une déclaration de performance extra-financière est publiée de façon volontaire, sur le périmètre économique et social du groupe Covéa. Elle décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités. Covéa déploie les politiques et suit la performance de ses plans d'actions pour atténuer ou faire disparaître ces risques. Ces diligences sont intégrées au socle de responsabilités et aux cinq champs d'action.

L'identification des six principaux risques environnementaux et sociaux s'appuie sur les activités du Groupe telles que décrites en partie 1.3 « Activités et réseaux de distribution » de ce rapport, et sur le modèle d'affaires - présenté dans le rapport intégré - qui détaille également les activités et les ressources à l'origine de création de valeur. Les six risques sont : le risque de dégradation du climat social, le risque cyber, le risque de réputation, le risque technique et commercial, le risque ESG lié aux investissements et le risque environnemental lié à notre activité.

### 3.2.1 Nos enjeux liés au socle de responsabilité

Covéa a défini les responsabilités porteuses de sens et de valeur partagée au cœur de son activité. Elles constituent le socle de sa stratégie d'Impact Sociétal.

Covéa étant un employeur, un assureur, un investisseur et un acheteur responsable, dialoguant avec ses parties prenantes, le Groupe dispose aujourd'hui de la crédibilité nécessaire pour élargir son action au-delà de son périmètre naturel de responsabilités.

#### 3.2.1.1 Entreprise responsable

##### Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires

La responsabilité sociétale de l'entreprise passe avant tout par la définition et le déploiement de principes éthiques, vecteurs de

confiance pour nos parties prenantes. Nos engagements éthiques sont portés par des valeurs d'intégrité, de loyauté et de confiance. Ils s'incarnent dans des comportements appropriés dans la conduite des affaires qui sont la responsabilité de tous.

### Engagement sociétal

Afin de permettre à ses collaborateurs d'appréhender les fondamentaux de la RSE et leur application au sein de Covéa, le Groupe a lancé en septembre 2020 un module interactif de formation. À fin 2020, 6 310 collaborateurs ont suivi le module, soit 31 % des collaborateurs.

### Achats responsables

Dans sa politique d'achats, Covéa prend en compte les effets environnementaux, sociaux et sociétaux de ses achats sur ses parties prenantes et sur la société. Concrètement cette politique se traduit par :

- la consultation d'au moins une entreprise du secteur adapté dans les appels d'offre de services,
- la consultation de PME, quand cela peut répondre aux spécifications, pour soutenir le tissu économique,
- l'inclusion dans les contrats d'une clause sur le devoir de vigilance, contribuant ainsi au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement.
- 95 % des dossiers achats proposés aux directions métiers comprenaient des fournisseurs PME.

### Devoir de vigilance

Covéa élabore et publie son plan de vigilance. Le Groupe identifie les risques en matière de droits humains, de santé et sécurité des personnes et de protection de l'environnement liés à ses activités d'assurance et de réassurance et celles de ses filiales. Un mécanisme accessible en interne et en externe permet de recueillir les alertes et signalements relatifs à ces risques.

### Lutte anticorruption

Le programme anticorruption de Covéa comporte notamment : une cartographie des risques de corruption, un code de conduite anticorruption, un registre des cadeaux et des invitations, un dispositif d'alerte professionnelle, un programme de formation dédié, et enfin des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption.

Le Groupe applique une « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes.

- 81 % des cadres Covéa ont réalisé le parcours de formation.

### Lutte contre la fraude externe

Le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance de

Covéa repose sur deux principes : protéger la communauté des assurés du risque de fraude et contribuer à la maîtrise de la charge sinistre ainsi qu'à la qualité des risques assurés.

Mis en œuvre de manière transverse et impliquant tous les acteurs de la gestion des sinistres, il consiste en des actions de cartographie, formation, animation, veille/documentation, coordination, détection, gestion/investigations, assistance, pilotage, etc.

### Lutte contre l'évasion fiscale

Covéa respecte ses obligations de reporting fiscal pays par pays. Le Groupe n'est pas implanté dans des États ou des territoires considérés comme non coopératifs par la France, l'OCDE ou l'Union européenne. Covéa contribue également au respect des obligations fiscales de sa clientèle.

### Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

Covéa attache une vigilance extrême à la sécurité des données personnelles, au respect de la vie privée et à la cybersécurité des systèmes d'information.

En 2020, le Groupe a poursuivi son programme de protection des données personnelles. Covéa a déployé sa gouvernance DPO (Data Protection Officer) et a nommé des relais DPO dans les principales directions métiers traitant des données personnelles. Les entités et directions concernées ont déployé dans leurs procédures les principes de « *privacy by design* » et « *privacy by default* ». Le Groupe a finalisé les procédures d'exercice des droits des assurés. Enfin, Covéa a formé ses collaborateurs à l'usage des données sensibles et aux règles de protection des données personnelles.

- 94 % des collaborateurs Covéa ont réalisé le module de formation « Mission RGPD ».

La politique de prévention du risque de cyberattaques permet d'assurer la continuité de nos activités essentielles inhérentes aux différents métiers et missions de Covéa. Une politique globale de sécurité des systèmes d'information (SSI) a été élaborée en 2017 pour fixer les principes fondateurs. Elle s'incarne notamment dans un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe.

- 29 % des collaborateurs Covéa ont réalisé au moins un module du parcours de formation SSI.

#### 3.2.1.2 Employeur responsable

### Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés

La politique de prévention des risques professionnels de Covéa a pour vocation de favoriser la qualité de vie au travail en cohérence avec la politique RH et RSE, préserver la santé phy-

sique et mentale des salariés, anticiper les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail, contribuer à la performance durable de l'entreprise et participer à la qualité du dialogue social.

L'année 2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire. Le défi pour le Groupe a été d'anticiper les difficultés pour les surmonter tout en restant à l'écoute des situations individuelles et collectives.

Covéa a créé une cellule de prévention des risques pour accompagner et écouter les collaborateurs et les managers. Ceux-ci ont pu ainsi solliciter des réponses à leurs questions : déclaration de vulnérabilité, accompagnement des managers et de leurs collaborateurs, déclaration de cas contact ou de cas positifs... 14 917 sollicitations par mails ont été traitées sur l'année.

Covéa a généralisé le télétravail pour les postes permettant une activité à distance lors des deux confinements. À fin octobre, le Groupe a aménagé 270 postes de télétravail au domicile de collaborateurs dont l'état de santé le nécessitait.

### Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents

Covéa s'engage, à travers son accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), renégocié en 2020, à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés dans le respect de leurs perspectives professionnelles et à faciliter leur mobilité.

Afin d'accompagner la mobilité, la promotion et l'employabilité des collaborateurs, Covéa a enrichi son guide des métiers, accessible à tous. Le guide comprend désormais une vision transverse des métiers et des passerelles de compétences entre ces métiers. Il est illustré de vidéos de témoignages.

Dans le cadre du plan prévisionnel stratégique et social (PPSS), le Groupe a dressé le top 15 de ses métiers qui vont le plus recruter dans les trois prochaines années. Covéa prévoit ainsi ses besoins en recrutement et éclaire les collaborateurs en construction de leur parcours professionnel.

Le Groupe encourage l'auto apprentissage et l'apprentissage en situation de travail. Covéa a développé des solutions multimodales : nouvel espace digital de formation, simulateurs d'entretiens, formations en ligne, classes virtuelles, etc.

- Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur Covéa : 17,1 h
- Taux de pourvoi des postes en interne Covéa : 61 % (vs 62 % en 2019)

### Maintenir la qualité du dialogue social

Le dialogue social de Covéa se déroule au sein de différentes instances, selon le périmètre et l'enjeu. Les instances représentatives du personnel en place au sein de l'unité économique et sociale (UES) Covéa sont composées d'un comité social économique central et de trois comités sociaux économiques d'établissement (CSEE), à Niort, Levallois et Le Mans.

Le dialogue social se construit également avec les représentants des organisations syndicales présentes dans le Groupe, notamment dans le cadre des négociations d'accord d'entreprise. En 2020, celles-ci ont porté sur le renouvellement d'accords majeurs pour Covéa, comme ceux relatifs à la GPEC, à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux mesures en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap, ainsi que sur les négociations relatives à l'intéressement, la participation, et au télétravail. Du fait de la crise sanitaire, ces réunions ont représenté pour le pôle Affaires sociales du Groupe 63 % de son activité totale annuelle (vs 35 % en 2019).

#### 3.2.1.3 Assureur responsable

### Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure

Covéa réinvente les parcours clients avec la mise en place d'un nouvel outil de la relation client, privilégie l'humain pour les contacts à valeur, accélère le développement de la plateforme de services, renforce la connaissance des clients et anticipe les modèles digitaux de demain.

- La note de satisfaction globale des marques de Covéa en 2020 progresse pour atteindre 8,2/10.

### Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa s'engage à devenir un partenaire du quotidien grâce à l'offre de services de son espace client.

En 2020, la plateforme de services s'est enrichie de nouvelles offres pour la mobilité, le bien-être et la santé.

- **1 258 000 clients** MAAF, MMA et GMF se sont connectés à la plateforme de services en 2020.

### Réinsertion professionnelle des victimes accidentées

Covéa s'engage dans la réinsertion professionnelle des personnes gravement accidentées. Pour cela, le Groupe est partenaire des associations gestionnaires affiliées au réseau CHEOPS, réseau représentant des CAP EMPLOI spécialisés dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'objectif est de favoriser l'insertion/réinsertion professionnelle des victimes accidentées, et des tiers à indemniser, tout en complétant le dispositif en place avec les assistantes sociales de la Direction Corporels.



### Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MAAF, MMA et GMF positionnent des unités mobiles sur le lieu sinistré. Les équipes accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées ou en renfort des agences locales. Sur place, elles constatent les dégâts, conseillent et orientent les assurés.

### Développer des offres et services répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux

Les offres d'assurance des marques de Covéa s'adaptent aux nouveaux usages et au contexte sanitaire. Par exemple, les offres en assurance auto sont les suivantes : tarification au prorata des distances parcourues, réductions pour les véhicules électriques et les utilisateurs de transports en commun, couvertures en responsabilité civile des nouveaux engins de déplacements personnels motorisés, solutions d'assurance pour la location ou la mise en location d'un véhicule personnel, pour l'auto partage ou le covoiturage.

Les marques de Covéa assurent également les voitures électriques, et garantissent la batterie, qu'elle soit louée ou achetée, au même titre que le véhicule. La garantie dépannage prévoit le remorquage du véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche.

En juin 2020, Covéa a mené une action inédite alliant épargne responsable et solidarité. Pour chaque client GMF et MMA Cap ayant versé au moins 1 000 € sur un fonds labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable), Covéa a effectué un don de 50 € à l'association Le Cartable Fantastique qui vient en aide aux enfants dyspraxiques pour GMF Vie et à la Fondation MMA Solidarité, sous l'égide de la Fondation de France, qui contribue au financement notamment de projets pour les jeunes victimes d'accidents, pour MMA Vie.

Pendant la crise sanitaire et pour mieux accompagner nos assurés, de nombreux services santé ont été aménagés : en période de confinement, l'accès au service de téléconsultation a été facilité en supprimant la limitation du nombre de téléconsultations par assuré, la possibilité d'obtenir des arrêts de travail en distanciel a été ouverte. Des réductions supplémentaires sur les séances de coachings sportifs ont été appliquées pour faciliter la continuité de l'activité physique. Le service d'accès à des infirmières à domicile a été adapté avec un parcours dédié aux patients atteints de la Covid-19. Le service d'achat de lunettes en ligne était également disponible et des programmes de coaching (nutrition, sommeil, forme, stress) ont été proposés à des tarifs préférentiels à tous les clients Covéa sur la plateforme de services.

### 3.2.1.4 Investisseur responsable

#### Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières. L'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement est structurée selon quatre piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités : impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et de paris, ou en lien avec le charbon thermique, selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 (pour l'OCDE) et 2040 (hors OCDE).

La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux Assemblées générales et le dialogue actionnarial. Celui-ci permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet d'une notation spécifique.

Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure partie des portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV) de gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est aussi utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

Covéa est convaincu que les critères extra-financiers enrichissent l'appréciation du risque de ses placements. Le Groupe a adhéré en 2020 aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

En 2020, Covéa Finance a exercé son droit de vote pour 41,5 % des actions détenues, sur la base d'une analyse approfondie des résolutions par les analystes ESG et en application des principes définis dans sa politique d'engagement actionnarial. Au cours de

l'année 2020, Covéa Finance a participé au vote de 53 Assemblées générales. Enfin, Covéa Finance a organisé 31 réunions avec des émetteurs au sujet des pratiques ESG de l'entreprise.

## Investir dans des placements immobiliers responsables

Covéa mène une politique de placements immobiliers responsables. Portée par Covéa Immobilier, elle anticipe les évolutions et gère l'efficacité énergétique du bâti, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants pour un usage écologique des bâtiments (cf. 3.2.2.5 Investir dans des placements immobiliers responsables).

## 3.2.2 Nos enjeux par champ d'action

Entreprise, employeur, assureur et investisseur responsable, Covéa se veut ainsi exemplaire dans l'exercice de ses responsabilités qui fondent le socle de sa stratégie d'Impact Sociétal. Afin de maximiser son impact sociétal, le Groupe a également défini cinq champs d'action prioritaires dans cette stratégie :

- l'égalité des chances,
- les savoirs, l'éducation et la culture,
- la prévention des risques,
- les territoires et la proximité,
- l'environnement et la transition écologique.

Covéa choisit de les investir en priorité parce que le Groupe y a une action légitime par ses valeurs, sa culture et son modèle d'affaires.

### 3.2.2.1 Égalité des chances : « Nous veillons à un monde où chacun puisse trouver ou retrouver sa place. »

Notre métier d'assureur, fondé sur la mutualisation des risques, est en soi un facteur de réduction des inégalités. Ce sont aussi notre volonté et notre tradition mutualiste qui font de Covéa un militant de l'égalité des chances. Le Groupe et ses marques se veulent ainsi inclusifs. Ils agissent en interne en faveur de l'égalité femmes-hommes et du handicap et mènent une politique volontariste pour insérer les jeunes dans la vie professionnelle.

### Prévention et lutte contre les discriminations

Covéa a conçu une formation en ligne « La diversité pour faire la différence » pour prévenir les différentes formes de discriminations. Celle-ci aborde les thèmes du handicap, des violences sexistes et sexuelles, du fait religieux, de l'orientation sexuelle ou encore de l'inclusion sociale.

- Le taux de réalisation moyen s'établit à 50 % des collaborateurs.

### Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe poursuit des actions de la Mission Handicap et de son réseau de 64 collaborateurs engagés volontaires, pour maintenir dans l'emploi, recruter des personnes en situation de handicap et sensibiliser les collaborateurs. 104 collaborateurs en situation de handicap ont été recrutés sur les trois dernières années (25 collaborateurs en 2020). Covéa a également organisé deux forums de recrutement avec Talents Handicap.

En 2020, 366 collaborateurs ont été suivis par la Mission Handicap de Covéa et le Pôle santé au travail. 577 postes ont été aménagés, dont 259 à domicile, dans le cadre du télétravail.

### Égalité entre les femmes et les hommes

En 2020, l'index de l'égalité professionnelle Covéa atteint 92/100 et 93/100 si on considère l'UES Covéa.

40 ambassadrices animent les actions du réseau Cov&elles pour la promotion des carrières féminines et la mixité des métiers.

- À 65,9 % de l'effectif, le taux de féminisation chez Covéa est stable. Sur la période d'application de l'accord égalité femmes/hommes 2018-2020, la représentation des femmes parmi les cadres a gagné 2,2 points, ce qui porte le pourcentage de femmes cadres à 53,8 %, avec notamment 45,7 % de femmes managers de managers (+ 9 points) et 36,7 % de cadres supérieurs (+ 4 points). Par ailleurs, 50 % de femmes ont été recrutées parmi les cadres, permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé sur les trois années d'application de l'accord.

Sur la durée d'application de l'Accord égalité femmes/hommes 2021-2023, le Groupe s'est fixé un objectif de taux de féminisation des cadres de 57 %.

### Insertion professionnelle des jeunes

Covéa a mis en place un plan de recrutement pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail malgré le contexte économique et sanitaire : 50 postes supplémentaires d'alternants ont été créés.

### Partenariats et mécénats en faveur de l'égalité des chances

Dans le cadre de son partenariat avec l'association Capital Filles, 91 marraines Covéa accompagnent des jeunes filles dans le cadre de leur parcours scolaire et professionnel.

Nouveau mécène de l'Université Paris Dauphine, Covéa entend encourager les efforts de l'université pour la promotion de la diversité des profils et favoriser l'accès du plus grand nombre à une formation d'excellence. À travers ce partenariat, Covéa mène une politique volontariste pour insérer les jeunes dans la vie professionnelle. L'un des objectifs est de tripler dans les deux prochaines années les effectifs d'alternants et leur offrir un véritable parcours au sein de Covéa.

Le Groupe s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de quartiers ou de milieux défavorisés. Les salariés de Covéa mettent leur expérience professionnelle et leur réseau au service de l'insertion professionnelle de leurs filleuls. 97 parrains et marraines Covéa ont accompagné 107 jeunes. 59 % des jeunes accompagnés en 2020 ont trouvé un poste ou une formation à l'issue du parrainage.

En 2020, la Fondation MMA Solidarité a contribué à 61 nouveaux projets pour un montant de 562 940 €. La Fondation MAAF a lancé un appel à projets sur le handicap et le vieillissement ainsi qu'une campagne de financement participatif pour sept projets innovants retenus. Les 314 contributeurs, avec l'abondement de la Fondation MAAF, ont collecté près de 50 000 € pour ces projets.

### 3.2.2.2 Les savoirs-éducation et culture : « Nous veillons à un monde sans exclusion du savoir »

Enjeu sociétal fondamental, l'accès du plus grand nombre au savoir est complémentaire de l'enjeu d'égalité des chances.

Pour Covéa, l'éducation et la culture sont essentielles et réduisent, sur le long terme, les clivages de la société. Covéa et ses marques sont partenaires de projets culturels, intellectuels ou éducatifs. En inscrivant les savoirs comme l'un des cinq champs d'action de sa stratégie d'Impact Sociétal, le Groupe donne un signal fort à ses partenaires. Il affirme vouloir renforcer ses actions de mécénat, ses partenariats et ses projets éducatifs et culturels auprès des populations vulnérables pour la valeur sociale qu'ils créent.

#### La Cité de la réussite, pour comprendre le monde par le dialogue et le débat

Depuis 30 ans, Covéa est partenaire de la Cité de la réussite, forum de débats culturels, économiques, scientifiques et politiques. Lieu d'échange et de dialogue, la Cité a organisé plus de 40 débats sur des sujets comme l'Homme dans la société, les grands défis scientifiques et sur des préoccupations fondamentales telles que la vie, l'amour, le travail, la solidarité ou le bonheur.

#### Le Collectif pour une économie plus inclusive

Avec 35 grandes entreprises, Covéa est membre du Collectif pour une économie plus inclusive. Celui-ci contribue au développement de la transmission des savoirs et de l'emploi des jeunes à travers les leviers de l'alternance et des stages.

#### Soutien au Festival Atmosphères

En 2020, et ce depuis trois années consécutives, Covéa est mécène du Festival Atmosphères qui allie cinéma, culture et science pour mobiliser en faveur du développement durable.

### Éducation et culture dans les partenariats GMF

Le Groupe est attentif à la dimension éducative de ses partenariats. Ainsi, un certain nombre d'entre eux participent à la diffusion des savoirs et aux échanges culturels : les outils pédagogiques pour élèves sourds et malentendants d'Incloud, ou encore les ressources pour élèves dyspraxiques du Cartable Fantastique.

#### 3.2.2.3 La prévention des risques : « Nous veillons à un monde qui prévient les risques de la vie. »

La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est un savoir-faire dont Covéa veut faire profiter non seulement ses clients mais aussi l'ensemble de la société. Ainsi, la plupart de ses actions de prévention ont une portée sociétale. Les interventions de Covéa sur la prévention, portées la plupart du temps par ses marques, s'étendent sur un spectre très large. Elles couvrent les risques liés à la mobilité, à la santé, à la vie domestique et aux risques professionnels. Covéa finance aussi d'importantes recherches pour prévenir ou traiter certaines maladies, comme la maladie d'Alzheimer en partenariat avec le centre de renommée internationale Clinatéc.

#### Nos partenariats et mécénats :

- Mécénat auprès de programmes de recherche et notamment avec le centre de recherche biomédicale Clinatéc pour les tétraplégiques. En particulier, le Groupe a permis la création d'un programme de recherche innovant utilisant la neuro-illumination pour prévenir la maladie d'Alzheimer : Covéa NeuroTec. D'autres travaux de recherche sur un exosquelette pour les personnes tétraplégiques sont en cours. Covéa soutient également la Chaire Prevent'Horizon, la Chaire BiomecAM Innovation et Handicap sur les pathologies ostéo-articulaires, l'association France Tutelle sur la perte d'autonomie et la Chaire Transitions Démographiques, Transitions Économiques (TDTE) sur le bien vieillir.
- Durant la crise sanitaire, GMF s'est engagée pour la recherche épidémiologique française contre la Covid-19 en finançant l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) à hauteur de 300 000 euros. Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche, l'Inserm est dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine.

#### Les actions de prévention

Covéa, en partenariat avec Verisure et Saretec, a fondé en 2018 l'Observatoire de la sécurité des foyers. Celui-ci sensibilise le grand public et diffuse les bonnes pratiques afin d'éviter les comportements domestiques à risques. En 2020, l'Observatoire

a publié une enquête et un livre blanc sur le risque d'incendie domestique. En outre, le Groupe et ses filiales ont développé plusieurs outils de prévention des risques.

- Les marques de Covéa ont envoyé près de 2 millions de SMS pour prévenir les assurés d'intempéries météorologiques.

Covéa sensibilise par le biais de ses marques à la sécurité routière :

- MMA a développé des plateformes digitales pour atteindre le plus grand nombre : le site [zerotracas.mma](http://zerotracas.mma), les applications et les réseaux sociaux dédiés : un compte Twitter et Instagram @RouteZeroTracas.
- GMF, en complément de ses actions récurrentes a lancé le « Prix Route 18 » dédié aux SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) et un partenariat avec l'association G-ADDICTION qui réalise des actions de prévention grâce à un dispositif « Escape Game » dédié à la sécurité routière.
- MAAF a poursuivi ses nombreuses actions pour sensibiliser aux dangers de la route, notamment les opérations « Vigicarotte » auprès des jeunes et l'application « AlcooTel » sur mobile.

En 2020, Covéa, avec ses marques MAAF, MMA et GMF, a pris en charge le vaccin anti-grippe pour tous les assurés santé et a sensibilisé aux problématiques de santé.

- Le taux de satisfaction des utilisateurs de services via Santéclair est de 96,4 %.

GMF, en partenariat avec le CHU de Montpellier, a proposé à ses assurés agents hospitaliers d'utiliser la Technique d'Identification des peurs Inconscientes (TIPI) pour travailler et libérer leurs émotions négatives stressantes. La marque et le Groupe ont ainsi souhaité témoigner leur soutien aux personnels en première ligne dans la bataille contre la Covid-19.

L'assistant de Covéa, Fidélia, a participé à l'expérimentation d'un projet de prévention contre l'épuisement professionnel des professeurs des écoles, pour le compte de GMF. Lors de la phase de test, les psychologues de Fidélia ont écouté une trentaine d'enseignants et les ont orientés, si nécessaire, vers un accompagnement spécialisé.

### 3.2.2.4 Les territoires et la proximité : « Nous veillons à un monde qui dynamise ses territoires. »

Nous sommes un acteur de la dynamisation des territoires par notre taille et grâce à notre implantation géographique. Nos nombreux sites de production et nos agences se répartissent sur l'ensemble du territoire national y compris d'outre-mer. Nos territoires sont des centres urbains de toutes tailles, des zones

périurbaines, parfois sensibles, des campagnes dynamiques, souvent proches des littoraux, et des campagnes fragiles où l'accès aux soins et aux services est raréfié.

Nos marques ont un rôle important à jouer pour réduire les fractures géographiques. Actrices de service local, elles sont aussi un maillon du nécessaire lien social. Elles stimulent la vie économique sur leurs territoires en partenariat avec les prestataires et les réparateurs impliqués dans la chaîne de l'assistance et de l'indemnisation des sinistres. Elles soutiennent les start-up et les entreprises innovantes et impulsent des solutions nouvelles pour répondre aux enjeux émergents de l'assurance. Elles sont également partenaires d'institutions œuvrant pour le dynamisme économique local comme les chambres de commerce, les chambres des métiers ou encore les administrations.

### Implantation de nos sites centraux

Par son implantation, le groupe Covéa participe à l'évolution socio-économique des territoires. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial de ses marques. Il agit sur les bassins d'emploi de ses principaux sites et soutient les entreprises locales par l'action de ses fondations et de ses incubateurs.

En 2017 (dernier chiffre INSEE),

- 3,4 % des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA.
- 2,3 % des salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA.
- 5,6 % des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF.

Aux impacts sur les emplois directs s'ajoutent ceux des emplois indirects par le recours aux prestataires locaux, de transports, d'éducation, de commerce, de vie sociale et culturelle.

### Maillage territorial

Les marques de Covéa assurent la proximité auprès de leurs clients grâce au maillage territorial des 2 442 points de vente.

### Participation à l'évolution socio-économique des territoires

Covéa poursuit sa dynamique au sein des écosystèmes numériques régionaux. Le Groupe a pour objectif d'accroître sa proximité avec les start-up qui innovent dans le digital, en particulier dans l'AssurTech.

- MAAF est membre de l'accélérateur de solutions French AssurTech. En trois ans, l'accélérateur de solutions French AssurTech a accompagné 20 start-up autour notamment de l'intelligence artificielle, du big data, des services et de la relation client. Par exemple, la start-up Testamento a développé un service de testament en ligne intégré dans la plateforme de services

Covéa. Autre exemple, la start-up After Data, spécialisée dans le marketing prédictif, a créé un outil d'alerte sur les potentiels départs de clients.

- MMA est membre fondateur de l'association Le Mans Tech. L'association Le Mans Tech a été créée dans la dynamique de l'initiative d'État la French Tech. Elle accompagne les entreprises innovantes en matière de mobilité en leur apportant l'appui de l'écosystème local, national (French Tech) et international (Moving'on, EuspBerlin). Elle organise des événements et des rencontres avec des experts et des investisseurs et accompagne les start-up lauréates, telles Nielsen Concept, facilitateur de mobilités douces au quotidien ou CoTaxiGo, qui propose de prendre un taxi en partageant son prix.

En 2020, la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur a notamment publié le guide « Entrepreneur en forme, paroles d'experts » pour accompagner les entrepreneurs à concilier redémarrage économique et bonne santé. Elle a également réalisé une étude sur l'impact de la crise sanitaire sur l'état d'esprit des dirigeants de TPE-PME. Enfin, elle a soutenu la publication du guide AFNOR « Pandémie : les clés de la reprise », conçu en partenariat avec le MEDEF Paris qui accompagne les entrepreneurs et les salariés des TPE, PME et ETI pour la reprise de l'activité malgré la pandémie.

GMF met en valeur les initiatives locales innovantes et citoyennes. Le Prix Hélioscope ou encore les Prix Territoriaux, créés par La Gazette des communes et GMF, récompensent et relaient les actions innovantes et efficaces des collectivités territoriales pour un service public toujours plus efficace.

### 3.2.2.5 L'environnement - transition écologique : « Nous veillons à un monde qui maîtrise son impact environnemental »

La défense de notre environnement est devenue un défi universel. Conscient des enjeux qui lui sont propres, Covéa s'engage pour la défense de l'environnement et la transition écologique. Le Groupe s'engage ainsi à établir une trajectoire pour atteindre progressivement la neutralité carbone. Les impacts environnementaux de Covéa sont principalement liés à l'exploitation de son activité, à ses investissements, à ses offres et à la réparation des sinistres.

Depuis plusieurs années, Covéa Immobilier déploie une politique développement durable tant dans l'exploitation de ses sites que dans ses placements immobiliers en assurant la performance énergétique de son parc. C'est dans la Charte développement durable de Covéa Immobilier que sont décrits la politique, les objectifs et les actions de l'immobilier responsable.

Le Groupe est vigilant quant à l'impact de ses investissements financiers sur l'environnement et le climat grâce à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (cf. 3.2.1.4 Intégrer les critères ESG à la stratégie d'investissement).

Covéa peut accompagner la transition écologique grâce à la sensibilisation de ses 11,6 millions de clients. Lors du traitement des sinistres, Covéa souhaite inciter les entreprises mandatées à agir aussi pour l'environnement : peinture non polluante, traitement des déchets ou pièces de rechange de seconde main.

#### Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité

Covéa Immobilier a poursuivi le déploiement et l'animation de sa démarche développement durable : constitution de plans d'action par pôles, quiz et e-lettre pour les collaborateurs, etc.

Un questionnaire RSE a été intégré aux appels d'offres de plus de 200 000 euros. Covéa a obtenu trois nouvelles certifications sur deux bâtiments de Niort et un à Strasbourg.

Covéa s'est particulièrement engagé pour réduire ses déchets. Le projet « zéro plastique » a permis de supprimer la plupart des gobelets en plastique des machines à café et des fontaines à eau. Covéa a adhéré au « Booster du Réemploi », une initiative pour le réemploi des matériaux dans le bâtiment. Le Groupe a lancé une étude globale pour réduire la production de l'ensemble de ses déchets et optimiser leur fin de vie.

Par ailleurs, en 2020, Covéa s'est engagé à réduire l'impact environnemental lié aux déplacements en ajoutant davantage de véhicules hybrides rechargeables et électrique à ses catalogues de flottes de location longue durée et en imposant l'hybridation ou l'électrification d'une partie de la flotte des directeurs.

Enfin, Covéa Immobilier a poursuivi la réduction des consommations d'énergie :

- actions d'amélioration définies à la suite des audits énergétiques 2019 ;
- études de géothermie sur le site du Mans et études pour la production d'énergie renouvelable sur trois sites (Niort, Saran, Chartres) aboutissant notamment à un accord pour l'installation de 3 000 panneaux photovoltaïques en ombrières sur le site de Niort produisant plus de 1 million de kWh par an (soit 19 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées) ;
- lancement d'un groupe de travail sur l'optimisation des consommations des locaux techniques et des calories des data centers ;
- remontées, suivi et analyse des consommations énergétiques et analogiques, gestion des alertes en cas de surconsommation ou encore lancement du projet de conformité avec le dispositif Éco Énergie Tertiaire ;

- à fin 2020, pour le patrimoine Exploitation des sites centraux, ce sont plus de 62 840 m<sup>2</sup> qui ont été certifiés/labellisés « Travaux » et plus de 65 770 m<sup>2</sup> qui ont été certifiés et labellisés « Exploitation » ;
- l'empreinte carbone du patrimoine immobilier d'Exploitation s'élève à 14 KgeqCO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup> d'émissions de gaz à effet de serre, soit une baisse de 6,7 % par rapport à 2019.

## Investir dans des placements immobiliers responsables

Covéa s'engage avec ses parties prenantes et a signé la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris. Covéa Immobilier a poursuivi en 2020 l'avancement de sa feuille de route notamment en sensibilisant ses occupants. Covéa Immobilier a également poursuivi le pilotage de ses consommations. Le management instrumenté de l'énergie, notamment du chauffage pour les immeubles tertiaires multi-locataires et le résidentiel, a été accompagné d'un plan d'action. Les immeubles restructurés et labellisés ont gagné 40 % de consommations d'énergie sur les cinq usages de la réglementation thermique.

Covéa Immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration. En complément de cette démarche, les premières opérations d'économie circulaire ont été réalisées pour le projet PONG (42 rue de Cambronne). Celles-ci ont permis de remettre sur le marché de nombreux éléments/matériaux faisant l'objet de recyclage (Booster du Réemploi).

Enfin, Covéa Immobilier a mené un audit de neuf immeubles. Les conclusions de ces travaux ont permis d'identifier les leviers d'attractivité pour le bien-être, la santé, la biodiversité, la qualité des sols, la pédagogie, le lien social et l'agriculture urbaine. Les bâtiments « 46 Breteuil » ont obtenu la certification HQE.

- Depuis 2012, ce sont plus de 170 000 m<sup>2</sup> du patrimoine tertiaire restructuré qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation ou exploitation), à périmètre constant par rapport à l'année précédente, 95 % des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.
- L'empreinte carbone des actifs de placement immobilier s'élève à 8,3 KgeqCO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup> (-18,6 % par rapport à 2019).

## Maîtriser l'empreinte environnementale lors de la conception des offres et la réparation des sinistres

Le technocentre CESVI favorise l'évolution des techniques de réparation automobile. Il promeut, auprès des garagistes et experts, la réparation au lieu du remplacement, et le réemploi de certaines pièces. Il dispense également des formations aux réparateurs de véhicules électriques.

Covéa veille à la qualité de ses prestataires pour les sinistres automobile et regarde notamment la performance environnementale et les certifications des recycleurs, épavistes, et dépanneurs. Le Groupe privilégie les vitriers automobiles vertueux, qui proposent la réparation du pare-brise plutôt que le remplacement et pratiquent la compensation carbone, ou qui allouent des fonds à des ressourceries de l'économie sociale et solidaire. Covéa a également mis en place des services pour supprimer les déplacements des clients, des réparateurs et des experts, et limiter ainsi leur empreinte carbone. Lors d'épisodes de grêles, les plateformes mobiles de débosselage se positionnent au plus près des clients impactés, pour réparer les véhicules endommagés par la grêle. En cas de petit sinistre automobile, des déplacements peuvent être évités et du temps gagné, soit pour l'assuré s'il prend lui-même les photos normées de son dommage et les transmet au réparateur agréé pour expertise, soit pour l'expert, si le réparateur prend des photos du véhicule et les transmet à l'expert. Enfin, Covéa poursuit son partenariat avec les principaux fabricants de peintures pour l'utilisation de peintures sans solvant.

## Mécénat et partenariats pour l'environnement

GMF et les parcs nationaux de France (PNF) ont noué un partenariat de mécénat depuis 2008 sur le thème « La nature en partage ». L'ambition est de faciliter l'accès à la nature, en particulier des personnes en situation de handicap, de préserver la biodiversité et de prévenir les risques naturels, écologiques et climatiques.

Depuis la création du partenariat, GMF a soutenu plus de 100 actions et notamment en 2020 :

- la nouvelle scénographie de la Maison du Parc de Briançon dans le Parc national des Écrins,
- la campagne d'exploration sur le Grand Aboumani à Papaïchton en Guyane,
- l'application mobile Mon RDV Nature qui permet une escapade virtuelle dans l'un des 11 parcs nationaux français.

# 04.

## Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<b>4.1</b>	<b>Environnement de marché</b>	<b>38</b>
4.1.1	Marchés financiers et immobiliers	38
4.1.2	Marchés de l'assurance en France	39
<b>4.2</b>	<b>Événements significatifs</b>	<b>40</b>
<b>4.3</b>	<b>Résultat et situation financière</b>	<b>42</b>
4.3.1	Activités et résultat du Groupe	42
4.3.2	Activités et résultat en France	43
4.3.3	Activités et résultat à l'international	47
4.3.4	Bilan combiné	48
4.3.5	Autres informations	49
<b>4.4</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b>	<b>49</b>
<b>4.5</b>	<b>Perspectives</b>	<b>49</b>

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

## 4.1 Environnement de marché

### 4.1.1 Marchés financiers et immobiliers

L'année 2020 a été principalement marquée par l'émergence de la pandémie de la Covid-19. Afin de soulager la pression subie par les établissements hospitaliers, les gouvernements ont imposé notamment des mesures de confinement, des restrictions de déplacement et la fermeture d'activités jugées non essentielles. Ces mesures sans précédent ont entraîné l'arrêt quasi-total de pans entiers de l'activité et une forte contraction de l'économie mondiale.

Au sein de la zone euro, les mesures de confinement drastiques ont entraîné un choc économique brutal. En conséquence, le PIB au niveau communautaire a reculé de 7,5 % avec des disparités selon les États membres, la France faisant moins bien que la zone euro avec un PIB en recul de 8,2 %. Afin d'atténuer les effets économiques de cette crise, les autorités publiques ont déployé des politiques de relances budgétaires, ainsi que des plans de soutien aux salariés et aux entreprises, notamment des dispositifs d'activité partielle et des garanties de prêt. L'Union européenne a mis en place un plan de relance de 750 milliards d'euros, dont 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. Au niveau monétaire, la Banque centrale européenne a annoncé un large assouplissement de sa politique monétaire avec, notamment, une hausse de 120 milliards d'euros de son programme d'achat d'actifs sur 2020 et la création d'un nouveau programme d'achat d'urgence de 1 850 milliards d'euros.

Aux États-Unis, les mesures monétaires et budgétaires ont été d'une ampleur sans précédent. Au niveau monétaire, la Fed a notamment baissé son principal taux directeur de 150 points et mis en place un programme d'achat d'actifs illimité, en montant et en durée. Sur le plan budgétaire, le Congrès a adopté des mesures de soutien pour un montant historique de plus de 2 500 milliards de dollars, en apportant une aide financière aux particuliers et aux entreprises. Ces mesures ont permis de limiter la contraction de l'économie américaine avec une diminution du PIB de 3,5 %.

La Chine a été la seule grande économie à enregistrer une croissance positive de 2,3 % grâce à l'endiguement rapide de la pandémie après le premier confinement et au dynamisme des exportations.

#### Marchés obligataires

Sur les marchés obligataires de la zone euro, l'année 2020 se caractérise par trois phases distinctes. D'abord une baisse continue des taux sur le premier trimestre en anticipation d'une politique monétaire accommodante, suivie d'une hausse brutale au début

de la pandémie. Avec les mesures historiques prises par la Banque centrale européenne, la tendance baissière a repris plus tard au cours de l'année et les taux de rendement des obligations d'État ont fortement diminué pour atteindre de nouveaux records. Ainsi, le rendement des obligations de l'État français à dix ans diminue de 40 points de base et clôture l'année à -0,33 %, alors que le taux souverain italien à dix ans diminue de 87 points et s'établit à 0,54 % à fin 2020. Sur le marché des obligations d'entreprises de la zone euro, l'écartement important des spreads, observé au plus fort de la tension sur les marchés financiers, a été totalement effacé plus tard au cours de l'année.

#### Marchés actions

L'émergence de la pandémie en début d'année a provoqué un krach boursier avec une perte de valeur de 40 % en moyenne sur l'ensemble des places. Avec les mesures de soutien prises par les gouvernements et les banques centrales, les marchés financiers ont rebondi jusqu'à début juin, à des degrés hétérogènes selon les pays. Après une rechute à fin octobre avec l'arrivée de la deuxième vague épidémique, la reprise du marché a été soutenue par l'annonce du développement de vaccins. Au final, les indices européens affichent un repli limité sur l'année, l'Euro STOXX 50 diminuant de 5,1 %. Le CAC 40 a clôturé l'année en baisse de 7,1 % par rapport à 2019. À l'inverse, aux États-Unis, l'indice S&P 500 a clôturé l'année en hausse de 16,3 %, grâce essentiellement aux « GAFAM ».

#### Taux de change

Sur le marché du change, la faiblesse généralisée du dollar et la fermeté de la monnaie unique ont entraîné une forte hausse de 9 % de la parité EUR/USD qui s'établit à 1,22 à la clôture. La livre sterling s'est également affaiblie par rapport à l'euro, en raison notamment des négociations commerciales liées au Brexit. La parité EUR/GBP s'établit à 0,9 à fin 2020 contre 0,85 à la clôture précédente.

#### Marchés immobiliers

Le marché immobilier français a également été impacté par la pandémie de la Covid-19. L'année 2020 a enregistré ainsi un recul de près de 30 % de l'investissement tertiaire (bureaux, commerces, industriel) par rapport au record enregistré en 2019. Dans un environnement de taux de rendement obligataires en territoire négatif, les investisseurs institutionnels ne se sont pas complètement détournés des actifs immobiliers et ont principalement porté leur choix sur des actifs sécurisés et défensifs, présentant des baux longs avec des contreparties de qualité. Pour ces actifs, le taux de rendement s'est encore un peu plus compressé à 2,8 % à la fin 2020.



Le marché locatif tertiaire a subi pour sa part de plein fouet la crise économique et l'attentisme des utilisateurs face à l'extension de la pratique du télétravail. L'activité a fortement reculé en 2020 sur le marché des bureaux franciliens, avec moins de 1,3 million de m<sup>2</sup> consommés par les entreprises, soit une chute de 45 % par rapport à l'année précédente. Le taux de vacance a progressé sur l'année, sous l'effet conjugué de la libération anticipée de certains plateaux de bureaux et de la livraison des chantiers en cours de construction, un temps ralentis par la crise sanitaire. Dans les quartiers parisiens, cette vacance reste maîtrisée et les loyers se maintiennent.

#### Gestion financière de Covéa

Dans un contexte de baisse des taux de rendement des obligations et des revenus sur actions, impactés par la crise sanitaire, le taux de rendement moyen des placements s'établit à 1,9 %<sup>9</sup>. Les plus-values latentes s'élèvent à 14,4 milliards d'euros, en progression de 2,8 % par rapport à la fin 2019.

### 4.1.2 Marchés de l'assurance en France<sup>10</sup>

Le marché de l'épargne a été fortement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19, les ménages ayant orienté leur épargne essentiellement vers les comptes à vue et les comptes sur livret, au détriment des produits d'assurance. Ainsi, les primes ont diminué de 20 % en 2020 pour s'établir à 116 milliards d'euros, sous l'effet de la baisse de 27 % des versements sur les supports en euros. La collecte brute sur les contrats en unités de compte est restée stable à 40 milliards d'euros, soit 34 % des versements. La collecte nette de l'assurance vie s'établit à -6,5 milliards d'euros alimentée par une collecte positive sur les contrats en unités de compte de 18,3 milliards d'euros et une décollecte de -24,9 milliards d'euros sur les supports euros.

#### Covéa sur le marché de l'épargne et la retraite

En France, la collecte brute s'élève à 2,7 milliards d'euros, en baisse de 16,2 %, les contrats en unités de compte représentant 20,5 % de la collecte brute contre 16 % au 31 décembre 2019.

#### Taux servis aux assurés

En 2020, les taux de rendement servis aux assurés sur les principaux contrats du Groupe ont diminué mais restent positionnés dans la moyenne haute du marché. Ils sont de 1,65 % pour GMF et MAAF, et de 1,30 % à 1,85 % pour MMA.

Sur le marché de la santé et de la prévoyance, la croissance des cotisations de 1,8 % est inférieure à celle des prestations qui progressent de 4,4 % par rapport à 2019. Sur le marché de la **santé**, les périodes de confinement instaurées par le gouvernement ont eu pour conséquence une baisse de la consommation des frais de

soins, les français ayant reporté ou annulé des actes de soin dans le contexte d'incertitude sanitaire. La loi de financement de la Sécurité sociale a instauré des contributions exceptionnelles pour les organismes de complémentaire santé, visant à financer les prises en charge des dépenses liées à la gestion de la pandémie Covid-19. À fin 2020, les prestations<sup>11</sup> s'établissent à 10,9 milliards d'euros contre 10,7 milliards d'euros à fin 2019. Sur le marché de la **prévoyance**, la crise sanitaire a entraîné une hausse de la sinistralité sur les garanties « arrêts de travail ». Les prestations atteignent 8,9 milliards, en progression de 0,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

#### Covéa sur le marché de la santé et prévoyance

Avec 2,4 milliards d'euros de primes acquises, en progression de 3,4 %, le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la santé et de la prévoyance. Les assurances collectives enregistrent une croissance soutenue de près de 6 % et représentent 37 % de l'activité du Groupe sur ce marché.

Le marché de l'**assurance de biens et responsabilité** a également été fortement impacté par la crise sanitaire. Sur le marché des professionnels et des entreprises, les mesures prises par le gouvernement pour endiguer la crise, en particulier les fermetures administratives des commerces, bars et restaurants, ont eu pour conséquence une hausse de la sinistralité sur les garanties pertes d'exploitation. Sur le marché des particuliers, la croissance des primes est inférieure à celle de 2019. Elles progressent respectivement de 1,1 % et de 3,2 % sur le marché de l'assurance automobile et de l'assurance habitation. Les périodes de confinement et les restrictions en matière de déplacement ont conduit à la baisse des fréquences des sinistres sur le marché automobile. Les coûts moyens restent quant à eux orientés à la hausse.

#### Sur le marché des biens et responsabilité, Covéa maintient ses positions concurrentielles de 1<sup>er</sup> plan en France

- 1<sup>er</sup> en assurance **automobile** avec une part de marché de 19,2 %<sup>12</sup>. Les primes acquises sur le marché des particuliers s'élèvent à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020 ;
- 1<sup>er</sup> en assurance multirisque **habitation** avec une part de marché de 17,0 %<sup>13</sup>. Les primes acquises atteignent 2,0 milliards d'euros à fin 2020 ;
- 2<sup>e</sup><sup>12</sup> assureur sur le marché des **professionnels et entreprises** avec des primes acquises de 3,3 milliards d'euros ;
- 1<sup>er</sup> sur le marché de la **protection juridique** avec une part de marché de 17,5 %<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Sur le périmètre des activités d'assurance, le taux de rendement moyen des placements s'établit à 2,0 %.

<sup>10</sup> Source : Fédération Française de l'Assurance

<sup>11</sup> Y compris contribution exceptionnelle des assureurs aux dépenses liées à la gestion de la pandémie

<sup>12</sup> Source : Fédération Française de l'assurance – base 2019

<sup>13</sup> Source : Argus de l'assurance – base 2019

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

## 4.2 Événements significatifs

### Pandémie de la Covid-19

Apparue en décembre 2019, la pandémie de la Covid-19 s'est rapidement propagée dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire et à prendre des mesures de confinement. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers.

Dès le mois de mars, Covéa a prioritairement déployé l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs, poursuivre les opérations, et maintenir le service aux sociétaires et clients. Des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont ainsi été mis en place tout au long de l'année, incluant notamment un recours prioritaire au travail à distance. L'ensemble de ces mesures a permis au Groupe d'assurer le bon déroulement opérationnel de ses activités. Ainsi, la pandémie de la Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif en 2020 sur l'activité commerciale de ses différents réseaux de distribution.

Par ailleurs, au-delà de la mise en jeu des garanties contractuelles, le groupe Covéa, à travers ses trois marques, a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir ses sociétaires et clients, dont nombre d'entre eux exercent des activités essentielles dans l'intérêt du pays. Ces mesures de solidarité intègrent notamment des remises commerciales sur primes pour des clients particuliers et professionnels, des indemnités de crise sanitaire à destination de professionnels et d'entreprises, des mesures de soutien aux prestataires et des extensions de garanties. Le Groupe a également contribué au fonds de solidarité mis en place par l'État pour soutenir les TPE et les PME.

Les primes acquises de l'activité d'assurance non-vie ont été principalement impactées par les mesures de solidarité prises pour soutenir les assurés et par la baisse des primes sur certains segments du marché des professionnels et entreprises, liée à la baisse de l'activité des entreprises assurées. En assurance vie, le Groupe a enregistré une baisse marquée de la collecte sur les contrats en euros, les assurés ayant orienté leur épargne essentiellement vers les comptes à vue et les comptes sur livret dans le contexte d'incertitude économique et sanitaire.

La pandémie de la Covid-19 a eu un impact direct sur la performance technique du Groupe en raison principalement de la sinistralité en assurance non-vie sur les branches pertes d'exploitation et annulations d'événements, appréciée au regard de l'analyse des garanties contractuelles. Les estimations de récupérations par le programme de réassurance ont compensé en partie la charge liée

à ces sinistres. Les mesures de solidarité prises par le Groupe, en particulier pour soutenir ses sociétaires, ses clients et partenaires, ont également impacté le résultat de l'exercice 2020. Ces effets défavorables ont été en partie compensés par une amélioration de la sinistralité courante sur certains marchés, notamment le marché automobile avec une baisse des fréquences compte tenu des mesures de confinement et de couvre-feu.

Enfin, la baisse des revenus sur les actions, consécutive à la diminution ou la suspension du versement de leur dividende par un nombre important de sociétés dans le contexte de crise sanitaire, combinée à l'environnement de taux bas, a contribué à la diminution de la performance financière.

Au 31 décembre 2020, les impacts directs de la pandémie de la Covid-19 sur la situation financière du Groupe recouvrent notamment :

- La mise en jeu des garanties contractuelles trouvant à s'appliquer, estimée à 456 millions d'euros après réassurance, en particulier la prise en charge des pertes d'exploitation éligibles en cas de pandémie, les annulations d'événements, les arrêts de travail et frais de soins.
- Les mesures pour soutenir ses assurés et prestataires pour un montant de 357 millions d'euros incluant :
  - des remises commerciales sur primes accordées aux assurés particuliers et professionnels pour un montant de 107 millions d'euros ;
  - des indemnités de crise sanitaire versées aux assurés professionnels et entreprises pour un montant de 231 millions d'euros ;
  - des mesures de soutien aux prestataires et des extensions de garanties à hauteur de 19 millions d'euros.
- Les mesures prises pour soutenir l'économie et la société française à hauteur de 100 millions d'euros intégrant :
  - la contribution, via la Fédération Française de l'Assurance, au fonds de solidarité mis en place par l'État pour soutenir les TPE et PME à hauteur de 33 millions d'euros ;
  - les contributions exceptionnelles en santé, introduites par la loi de financement de la Sécurité sociale 2021, pour une charge de 60 millions d'euros ;
  - des dons financiers réalisés et des abandons de loyers pour 7 millions d'euros.

Enfin, le Groupe s'est engagé à investir 101 millions d'euros pour participer à l'initiative des pouvoirs publics français dans l'accompagnement à la relance des entreprises.

Les principaux risques associés à la pandémie de la Covid-19 concernent notamment les impacts sur les garanties d'assurance, les récupérations par les traités de réassurance, le développement

des activités et l'évolution des marchés financiers. Ces risques, ainsi que leurs conséquences sur la situation financière et la solvabilité du Groupe, continuent à faire l'objet d'un suivi permanent dans le cadre du dispositif de gestion des risques mis en place au sein du Groupe.

### Cyberattaque

Dans un contexte de très forte progression des attaques par Ransomware ces dernières années, une attaque cyber est survenue en juillet 2020 sur le système d'information de la marque MMA. Grâce à l'action des services de sécurité informatique, l'attaque a rapidement été circonscrite et n'a pas entraîné de vol ou de pertes de données clients. Par ailleurs, elle n'a pas eu d'impact commercial significatif. À la suite de cette attaque, le Groupe a renforcé ses actions de maîtrise du risque cyber au travers d'un plan d'actions triennal.

### Projet d'acquisition de PartnerRe

Le 3 mars 2020, Covéa avait annoncé avoir conclu un protocole d'accord avec Exor portant sur l'acquisition de 100 % des actions ordinaires composant le capital de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale.

Compte tenu des conditions nouvelles et des importantes incertitudes pesant sur les perspectives économiques mondiales, Covéa a indiqué à Exor le 12 mai 2020 que le contexte ne permettait pas de réaliser le projet d'acquisition de PartnerRe selon les termes initialement envisagés, y mettant fin.

### Partenariat d'investissement avec le groupe Exor

Le 3 août 2020, Covéa a conclu avec le groupe Exor un accord-cadre de coopération couvrant un partenariat d'investissement. Dans une démarche partenariale de long terme, cet accord vise à saisir des opportunités de diversification des investissements dans une économie en pleine mutation.

Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Covéa engagera un montant total de 750 millions d'euros d'ici fin 2023 dédiés à des activités conjointes d'investissement dans des fonds gérés ou sponsorisés par le groupe Exor et investira un montant total de 750 millions d'euros sur une période de cinq ans dans des véhicules d'investissement dédiés ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe PartnerRe.

### Cession de la participation dans le groupe Caser

Covéa Coopérations a signé en date du 23 janvier 2020 un protocole de cession de sa détention de 20 % dans le groupe Caser à Helvetia. Le dénouement de l'opération est intervenu le 25 juin 2020 à la suite de l'obtention des accords des autorités de contrôle

et de surveillance compétentes, pour un prix de cession de 239 millions d'euros. Une plus-value de cession a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2020 pour 38 millions d'euros.

### Scor

En août 2018, Covéa Coopérations a, pour le groupe Covéa, proposé à Scor d'entrer en discussion afin d'envisager un rapprochement amical. Face aux réactions suscitées par cette proposition, le groupe Covéa a retiré son offre, rappelé qu'il entendait respecter le « *standstill* », puis a indiqué le 29 janvier 2019 qu'un rapprochement avec Scor ne faisait plus partie de ses options stratégiques. Scor a, dans la foulée, annoncé avoir engagé des actions judiciaires civiles et pénales contre le groupe Covéa (Covéa, Covéa Coopérations et leur président). Réunis le 30 janvier 2019, les Conseils d'administration de Covéa et Covéa Coopérations en ont pris connaissance, ont rejeté les accusations infondées, et ont indiqué que le groupe Covéa ferait valoir tous ses droits en justice.

Le 10 novembre 2020, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement non exécutoire condamnant Covéa SGAM, Covéa Coopérations et leur président. Ceux-ci ont fait appel et ont indiqué qu'il appartenait à la cour d'appel de Paris, saisie, de rétablir la vérité et de dire le droit. Réunis le 20 novembre 2020, les Conseils d'administration de Covéa SGAM et Covéa Coopérations ont contesté vigoureusement les motivations retenues par le tribunal, constitutives d'erreurs graves d'appréciation tant en droit que sur les faits, et ont réaffirmé que Covéa SGAM, Covéa Coopérations, et leur Président n'ont pas commis les fautes qui leur sont reprochées.

À la date d'arrêté des comptes 2020, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

### Notations

Le 4 mars 2020, **Moody's Investors Service** a confirmé la note de solidité financière « Aa3 » de Covéa Coopérations avec une perspective stable.

Le 18 décembre 2020, **A.M. Best** a confirmé la note de solidité financière « A » (Excellent) et la note de crédit émetteur à long terme « a+ » de Covéa Coopérations. La perspective associée à ces notations est stable.

Le 28 janvier 2021, **S&P Global Ratings** a confirmé la notation de solidité financière « AA - » des sociétés notées du groupe Covéa. La perspective associée à ces notations est stable.

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

## 4.3 Résultats et situation financière

### 4.3.1 Activités et résultat du Groupe

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à 415 millions d'euros contre 858 millions d'euros au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	2020	2019
Primes acquises	16 622	17 400
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	736	1 406
Dont assurance non-vie	413	975
Dont assurance vie	323	431
Résultat d'exploitation courante économique des autres activités	11	27
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	18
Autres éléments non techniques	-80	-40
Impôts sur les résultats	-256	-553
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>415</b>	<b>858</b>

Les **primes acquises** s'élèvent à 16 622 millions d'euros contre 17 400 millions d'euros au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	2020	2019
Assurance de biens et responsabilité	9 560	9 623
Assurance de personnes	5 169	5 616
<b>Total assurance France</b>	<b>14 729</b>	<b>15 239</b>
<b>Total assurance International</b>	<b>1 893</b>	<b>2 161</b>
<b>Total activités d'assurance</b>	<b>16 622</b>	<b>17 400</b>

- **En France**, l'évolution des primes acquises est principalement expliquée par la baisse en assurance de personnes, sous l'effet de la diminution de la collecte brute sur les contrats en euros et, dans une moindre mesure, de la baisse des primes en assurance de biens et responsabilité, qui résulte des mesures de soutien accordées aux assurés particuliers et professionnels dans le contexte de la crise sanitaire.

- Les primes acquises des **filiales internationales** s'élèvent à 1 893 millions d'euros et représentent 11,4 % de l'activité du Groupe au 31 décembre 2020. La diminution des primes de 12,4 % est principalement expliquée par la baisse de la collecte brute sur les contrats d'épargne en Italie.

**Le résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance** s'établit à 736 millions d'euros, en baisse de 670 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution résulte notamment de l'impact, sur la performance technique des activités d'assurance non-vie, des mesures prises par le Groupe pour soutenir ses assurés dans le contexte de la crise sanitaire ainsi que de la mise en jeu des garanties contractuelles principalement au titre des pertes d'exploitation, et ce malgré l'amélioration de la sinistralité observée sur l'exercice courant. Le ratio combiné s'établit ainsi à 100,8 % contre 98,1 % au 31 décembre 2019. La baisse du résultat financier, impacté par l'environnement de taux bas et la crise sanitaire, contribue également à la diminution du résultat de l'exploitation courante économique.

**Le résultat de l'exploitation courante économique des autres activités** s'élève à 11 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2019. Cette évolution provient essentiellement d'un effet de change défavorable et d'un reclassement d'un produit en non technique, sans impact sur le résultat.

**Le résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 4 millions, en diminution de 14 millions d'euros suite à la cession de la participation dans le groupe Caser qui contribuait au résultat à hauteur de 13 millions au 31 décembre 2019.

**Les autres éléments non techniques** représentent une charge de 80 millions d'euros contre une charge de 40 millions au

31 décembre 2019. Cette évolution résulte d'une charge exceptionnelle de 33 millions liée à la contribution du Groupe au fonds de solidarité mis en place par l'État pour soutenir les TPE et les PME dans le contexte de la crise sanitaire ainsi que de l'écart d'acquisition résiduel constaté sur l'activité d'assurance vie en Italie, qui a été entièrement amorti dans les comptes au 31 décembre 2020.

**La charge d'impôts** diminue de 297 millions d'euros par rapport à 2019, en lien avec la baisse du résultat avant impôts et la baisse du taux d'impôts exigible en France.

## 4.3.2 Activités et résultat en France

### Activités

#### Primes acquises du Groupe

En millions d'euros	2020	2019
Automobile	3 726	3 802
Risques privés	2 017	1 954
Professionnels et entreprises	3 287	3 346
Protection juridique et assistance	300	292
Réassurance internationale	176	164
Autres	54	64
<b>Total assurance de biens et responsabilité</b>	<b>9 560</b>	<b>9 623</b>
Santé et prévoyance	2 436	2 356
Épargne – Retraite	2 733	3 260
<b>Total assurance de personnes</b>	<b>5 169</b>	<b>5 616</b>
<b>Total activités d'assurance</b>	<b>14 729</b>	<b>15 239</b>

**En assurance de biens et responsabilité**, les primes acquises s'élèvent à 9 560 millions d'euros contre 9 623 millions d'euros en 2019, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2019. Hors impacts directs de la crise sanitaire, principalement liés aux remises commerciales accordées aux assurés particuliers et professionnels, les primes enregistrent une hausse de 0,7 % par rapport à 2019.

- **Sur le marché des particuliers**, les primes acquises s'établissent à 5 743 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice 2019, en raison des remises commerciales accordées aux assurés sur les contrats d'assurance automobile dans le contexte de

la crise sanitaire. Retraitées de cet effet, les primes acquises progressent de 1,2 %, portées par la croissance sur le marché de l'assurance habitation. Les primes restent stables sur le marché de l'assurance automobile, le gel des tarifs en 2020 pour la marque MAAF étant compensé par une croissance du portefeuille de contrats.

- Les primes acquises sur le **marché des professionnels et des entreprises**, s'élèvent à 3 287 millions d'euros, en diminution de 1,8 %. Hors impacts directs de la crise sanitaire, les primes diminuent de 0,4 %, en raison essentiellement de la baisse de la

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

souscription sur l'activité non automobile du marché affinitaires et partenariats. Sur les autres segments de marché, les primes acquises restent stables avec des évolutions contrastées sur les différents segments d'activité. La poursuite du développement sur le segment I.C.S.P.L<sup>14</sup> est notamment compensée par la baisse des primes sur les segments construction et flottes d'entreprises.

- Sur le marché de la **protection juridique**, les primes acquises s'élèvent à 256 millions d'euros et enregistrent une croissance de 3,3 %, portée par la hausse des volumes notamment sur les garanties optionnelles. L'activité **assistance** représente 44 millions d'euros de primes acquises, stables par rapport au 31 décembre 2019.
- Les primes acquises des **acceptations internationales non-vie** progressent de 7,0 %, essentiellement sur le segment dommages aux biens, sous l'effet de l'élargissement continu des relations commerciales et de l'augmentation des capacités déployées, ceci principalement sur les marchés européens et asiatiques.

**En assurance de personnes**, les primes acquises s'établissent à 5 169 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2019 :

- **En épargne**, la collecte brute enregistre une diminution de 17,5 %, expliquée par la baisse de 22 % de la collecte sur les contrats en euros, pénalisée par le contexte d'incertitude économique et sanitaire. Le Groupe poursuit son développement sur les contrats en unités de compte avec une collecte brute en progression de 6 %. Les primes sur le marché de la **retraite** enregistrent une croissance de 28 %, en lien avec le lancement des PER (Plan d'Épargne Retraite) au 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour les marques MAAF et MMA. Au global, la part des contrats en unités de compte s'établit à 20,5 % contre 16 % au 31 décembre 2019.
- **En santé et prévoyance**, le Groupe poursuit son développement avec des primes en hausse de 3,4 %, les deux marchés contribuant à cette croissance. En assurance collective, les primes augmentent de 6 %, principalement portées par l'activité santé. Sur les contrats individuels, la hausse de 1,9 % provient essentiellement de la prévoyance, dont les primes progressent de près de 6 %.

## Primes acquises<sup>15</sup> des principales sociétés d'assurance non-vie et mixtes

En millions d'euros	2020	2019
MMA IARD	4 883	4 944
MAAF Assurances SA	2 588	2 625
GMF Assurances	1 776	1 758
FIDELIA Assistance	458	454
MAAF Santé	510	437
APGIS	496	482
Covéa Coopérations	363	325
Covéa Protection Juridique	261	264
SMI	169	170

Les primes acquises de **MMA IARD** diminuent de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution provient, en premier lieu, de la diminution des primes sur le marché des professionnels et des entreprises, liée essentiellement aux remises commerciales accordées aux assurés et à la prise en compte d'une dépréciation complémentaire des créances sur les assurés, dans le contexte de la crise sanitaire. Les primes acquises sur le

marché des particuliers diminuent de 2 % en raison de la résiliation d'un portefeuille sur le réseau Courtage. Sur le marché de la santé et prévoyance, MMA IARD enregistre une croissance de 2 %, portée par la santé collective et la prévoyance individuelle.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** diminuent de 1,4 % par rapport au 31 décembre 2019, sous l'effet principalement des remises commerciales exceptionnelles accordées sur les contrats automobiles et des mesures de soutien aux professionnels et entreprises, dans le contexte de la crise sanitaire.

<sup>14</sup> I.C.S.P.L : Industries, Commerces, Services, Professions Libérales

<sup>15</sup> Comptes sociaux

Retraitées de ces effets, les primes acquises progressent de 0,5 %, la croissance sur les marchés de l'assurance habitation et de la prévoyance est en partie compensée par la baisse sur le marché automobile, liée au gel des tarifs sur l'exercice 2020.

Les primes acquises de **GMF Assurances** augmentent de 1 % par rapport au 31 décembre 2019. Sur le marché automobile, les primes diminuent de 2,5 % sous l'effet des remises commerciales accordées aux assurés de la fonction publique en première ligne face à la pandémie de la Covid-19. Sur ses autres segments d'activité, GMF Assurances poursuit sa croissance, avec des primes en hausse de 2,8 % en assurance habitation et de 8 % sur le marché santé et prévoyance.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 0,9 % à fin 2020, principalement liée aux évolutions tarifaires sur l'activité d'acceptations. Sur le périmètre des affaires directes, les primes s'établissent à 33 millions d'euros.

**MAAF Santé** enregistre une hausse de ses primes de 16,6 % qui atteignent 510 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette forte croissance provient de l'activité en acceptations suite à la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de traités de réassurance sur les offres en assurance collectives commercialisées par MMA. Sur le périmètre des affaires directes, les primes acquises progressent de 1 %, portées par la santé individuelle avec des primes en hausse de 2,4 %, conséquence de la progression du nombre de bénéficiaires et de la hausse des primes moyennes.

### Primes<sup>16</sup> des sociétés d'assurance vie

En millions d'euros	2020	2019
MAAF VIE	616	780
GMF VIE	1 046	1 278
MMA VIE	1 270	1 391

L'activité de **MAAF Vie** se traduit par une baisse des primes de 21 % à fin 2020, en raison de la diminution de la collecte brute sur les contrats d'épargne en euros. Sur les contrats en unités de compte, la collecte brute reste stable à 110 millions d'euros. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une croissance soutenue de près de 27 %, en lien avec le lancement du PER (Plan d'Épargne Retraite) en janvier 2020. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit à 21 % contre 16 % à fin 2019. MAAF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 4,0 %.

<sup>16</sup> Comptes sociaux

Les primes acquises de **Covéa Coopérations** s'élèvent à 363 millions d'euros contre 325 millions d'euros à fin 2019, soit une progression de 12 %. Sur le périmètre des acceptations internationales non-vie, les primes augmentent de 12 millions d'euros à la suite de l'élargissement continu des relations commerciales et de l'augmentation des capacités déployées, ceci principalement sur les marchés européens et asiatiques. Le développement du portefeuille acceptations en santé et prévoyance se poursuit, avec des primes en forte progression de 27 millions d'euros, grâce notamment au développement des acceptations en santé.

Les primes acquises de **APGIS** s'élèvent à 489 millions d'euros, en hausse de 2,7 % par rapport à 2019. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 3 % sur le marché de la santé compte tenu de l'évolution du plafond mensuel de la Sécurité sociale et de l'assiette de salaires, ainsi que des nouvelles affaires en portefeuille.

**Covéa Protection Juridique** poursuit son développement sur le marché de la protection juridique, son cœur de métier, avec des primes acquises en progression de 3,3 % sous l'effet principalement de l'évolution positive du portefeuille de contrats. Sur le marché des pertes pécuniaires, la baisse des primes se poursuit, conséquence du désengagement de la société.

Les primes acquises de **SMI** s'élèvent à 169 millions d'euros, stables par rapport à 2019. SMI réalise 93 % de son activité sur le marché de santé, essentiellement en assurance collective.

De même, la baisse de la collecte brute sur les produits d'épargne retraite en euros est à l'origine de la diminution de 18,2 % des primes **GMF Vie**. Sur les contrats en unités de compte, GMF Vie poursuit sa croissance avec une collecte brute en hausse de 23,6 %. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit à 10,2 % contre 6,6 % à fin 2019. GMF Vie poursuit également son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 3,3 %.

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Les primes de **MMA Vie** diminuent de 8,7 % en raison de la baisse de 16 % de la collecte brute sur les contrats d'épargne en euros. La collecte brute augmente de 3,9 % sur les contrats d'épargne en unités de compte. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une croissance soutenue de 29,7 %, en lien avec le lancement du PER (Plan d'Épargne Retraite) en juin 2020. La part

des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit à 28,5 % contre 24,3 % à fin 2019. MMA Vie enregistre une croissance de 7,8 % de son chiffre d'affaires en prévoyance, sur les contrats collectifs et individuels.

## Chiffre d'affaires<sup>17</sup> des autres activités

En millions d'euros	2020	2019
Covéa Finance	100	98
Autres	13	13
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>111</b>

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille des entités d'assurance françaises du Groupe. Elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 100 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à 2019. Cette évolution provient de la hausse des commissions de gestion perçues sur les OPC actions en raison de l'évolution positive des encours moyens gérés.

## Résultat

Le résultat net (part du Groupe) des activités du Groupe en France s'établit à 491 millions d'euros contre 856 millions au 31 décembre 2019.

### Résultat des activités d'assurance

En millions d'euros	2020	2019
Primes acquises	14 729	15 239
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	756	1 378
Dont assurance non-vie	466	995
Dont assurance vie	290	383
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	4
Autres éléments non techniques	-49	-20
Impôts sur les résultats	-243	-528
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>468</b>	<b>834</b>

Le résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance s'établit à 756 millions d'euros contre 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2019 :

- **En assurance non-vie**, le résultat de l'exploitation courante économique s'établit à 466 millions d'euros contre 995 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 529 millions d'euros. Cette évolution est liée aux mesures de solidarité prises par le Groupe pour soutenir ses assurés dans le contexte

de la crise sanitaire ainsi qu'aux impacts de la mise en jeu des garanties contractuelles, en particulier sur les garanties de pertes d'exploitation. L'amélioration de la sinistralité courante, constatée notamment sur le marché automobile avec une baisse des fréquences, est quant à elle en partie compensée par l'augmentation de la charge de provisionnement des rentes, consécutive à la baisse continue du taux d'actualisation. Le ratio combiné s'établit ainsi à 100 % contre 97,3 % à la clôture précédente. Le résultat financier diminue également en raison notamment de l'érosion des revenus obligataires qui se poursuit dans le contexte de taux bas persistant, de la baisse des divi-

<sup>17</sup> Contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités



dendes perçus dans le cadre de la crise sanitaire et d'un moindre niveau de plus-values réalisées.

- **En assurance vie**, le résultat de l'exploitation courante économique s'élève à 290 millions d'euros contre 383 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 93 millions d'euros. Cette évolution est principalement expliquée par la baisse de la marge financière, en lien avec celle des produits financiers, impactés par le contexte de taux bas persistant et la crise sanitaire. La provision pour participation aux bénéficiaires<sup>18</sup> s'établit à 2 972 millions d'euros à fin 2020, soit 6,2 % des encours sur les contrats épargne-retraite en euros.

**Les sociétés mises en équivalence**, principalement Carma et Protec BTP, contribuent au résultat à hauteur de 4 millions d'euros.

**La charge d'impôts** diminue de 285 millions d'euros par rapport à 2019, en lien avec la baisse du résultat avant impôts et la baisse du taux d'impôts exigible en France.

**Le résultat net (part du Groupe)** des activités d'assurance en France s'établit ainsi à 468 millions d'euros contre 834 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### Résultat des autres activités

En millions d'euros	2020	2019
Covéa Finance	22	22
Autres	1	-
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>23</b>	<b>22</b>

Le résultat net (part du Groupe) des autres activités résulte principalement de la contribution de Covéa Finance qui s'établit à 22 millions d'euros, stable par rapport à 2019.

## 4.3.3 Activités et résultat à l'international

### Activités

À l'international, les primes acquises issues des activités d'assurance, s'élèvent à 1 893 millions d'euros contre 2 161 millions au 31 décembre 2019. L'Italie et le Royaume-Uni, les deux principales implantations du Groupe à l'international, représentent respectivement 47 % et 45 % de l'activité à l'international.

En millions d'euros	2020	2019
Royaume-Uni	849	904
Italie	886	1 064
Autres pays	158	193
<b>Total activités d'assurance</b>	<b>1 893</b>	<b>2 161</b>

**En Italie**, l'activité du Groupe s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par Banco BPM. En assurance vie, les primes de Bipiemme Vita diminuent de 17 % en raison principalement de la baisse de la collecte sur les contrats en euros, et dans une moindre mesure, de la collecte sur les contrats en unités de compte, qui représentent 23,8 % de la collecte contre 22,5 % à fin 2019. En assurance non-vie, les primes acquises de Bipiemme Assicurazioni

s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2020.

**Au Royaume-Uni**, la diminution de 6 % des primes résulte de l'activité sur le marché automobile, principalement sur le canal de distribution en direct conformément à la stratégie de Covéa Insurance de se diversifier vers les canaux de distribution affinitaires. Covéa Insurance poursuit, par ailleurs, son développement sur les marchés habitation et professionnels, avec des primes en progression de 7 % sur chacun de ces marchés.

<sup>18</sup> Y compris participation aux bénéfices différée

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

L'évolution des primes acquises **des autres pays**, correspondant principalement à CSE, filiale du Groupe aux États-Unis, résulte des

mesures de redressement du portefeuille prises par la société.

## Contributions au résultat du Groupe

### Activités d'assurance

En millions d'euros	2020	2019
Royaume-Uni	-40	-8
Italie	-4	23
Autres pays	-17	-7
<b>Total activités d'assurance</b>	<b>-61</b>	<b>8</b>

**Au Royaume-Uni**, l'évolution de la contribution de Covéa Insurance provient de la baisse de la marge technique nette, sous l'effet principalement de la progression des frais généraux liée notamment à la transformation des systèmes d'information de la société pour lui permettre de disposer d'un modèle opérationnel plus performant et adapté à des canaux de distribution affinitaires. La sinistralité exceptionnelle sur les garanties pertes d'exploitation dans le contexte de la crise sanitaire est globalement compensée par l'amélioration de la sinistralité en automobile due à une diminution de la fréquence des sinistres durant les périodes de confinement.

**En Italie**, la contribution de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni s'établit à -4 millions d'euros contre 23 millions d'euros, soit une diminution de 27 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de l'amortissement de la totalité de l'écart d'acquisition résiduel constaté sur Bipiemme Vita. Hors

effet des retraitements de consolidation, la contribution au résultat des filiales italiennes diminue de 5 millions d'euros sous l'effet de la baisse des revenus financiers courants dans un contexte de collecte nette négative et de taux bas, impactant la marge sur encours des contrats en euros.

Au 31 décembre 2020, la contribution **des autres pays** correspond à l'activité de CSE, filiale du Groupe aux États-Unis, et de Medical Insurance company, filiale du Groupe en Irlande. Retraitée de la contribution au résultat 2019 de la participation dans le groupe Caser, cédée en juin 2020, la contribution au résultat s'améliore de 3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

### Autres activités

Les autres activités résultent de GMF Financial Services Corp., holding aux États-Unis détenant CSE, et de MMA Holding UK plc, holding au Royaume-Uni détenant notamment Covéa Insurance.

## 4.3.4 Bilan combiné

- **Fonds propres** : les fonds propres combinés du Groupe (après résultat) s'élèvent à 16,4 milliards d'euros contre 16,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019.
- **Endettement** : les passifs subordonnés, correspondant principalement à des titres participatifs intégrés au dispositif

d'épargne salariale, s'élèvent à 195 millions d'euros et représentent 1,2 % des fonds propres au 31 décembre 2020.

- **Provisions techniques** : les provisions techniques s'élèvent à 91,1 milliards d'euros contre 90,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

En millions d'euros	2020	2019
Provisions techniques non-vie	27 814	26 976
Provisions techniques vie	63 328	63 472
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>91 142</b>	<b>90 447</b>

• **Placements** : les placements (immobilier, valeurs mobilières, titres mis en équivalence), en valeur nette comptable, représentent 97,6 milliards d'euros et restent stables par rapport au 31 décembre 2019.

• **Plus-values latentes** : les plus-values latentes s'élevaient à 14,4 milliards d'euros contre 14,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

En millions d'euros	2020	2019
Immobilier	3 008	2 817
Actions & OPCVM actions	3 366	3 789
Obligations & OPCVM obligataires	8 008	7 383
Autres	4	4
<b>Total des plus-values latentes</b>	<b>14 386</b>	<b>13 994</b>

### 4.3.5 Autres informations

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la prise en compte de critères

environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

## 4.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes du groupe Covéa n'est intervenu postérieurement à la date

d'arrêté des comptes annuels 2020.

## 4.5 Perspectives

Au-delà des mesures spécifiques mises en place par le Groupe pour protéger ses collaborateurs, accompagner ses sociétaires et clients et suivre les risques dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, le Groupe poursuit la mise en œuvre des axes stratégiques et opérationnels définis dans son plan Cové@venir 2021. Fondée sur l'engagement mutualiste de Covéa, son ambition est de créer davantage de valeur pour les sociétaires et clients, les collaborateurs et le Groupe. Ces orientations stratégiques s'appuient notamment sur une haute qualité de services à l'égard des sociétaires et clients et sur la solidité financière du Groupe, reflétée par le niveau élevé de son ratio de solvabilité, lui permettant de mettre en œuvre un modèle économique de long terme.

Par ailleurs, dans la continuité du plan Cové@venir 2021, le Groupe lance cette année la préparation de son futur plan stratégique. Dans ce cadre, le Groupe anticipe les profondes évolutions potentielles de nos marchés et des attentes de nos sociétaires et clients, et se projette dans les transformations technologiques, sociétales ou métier en cours, amorcées et pressenties. Sur cette base, le Groupe déterminera les trajectoires opérationnelles, les priorités et les actions associées à déployer sur l'horizon plus rapproché 2022-2024.



# 05.

## États financiers

---

<b>5.1</b>	<b>Comptes combinés et annexes</b>	<b>52</b>
5.1.1	Bilan combiné	52
5.1.2	Engagements reçus et donnés	53
5.1.3	Compte de résultat combiné toutes activités	54
5.1.4	Annexe aux comptes combinés	55
<hr/>		
<b>5.2</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés</b>	<b>95</b>

---

## 5.1 Comptes combinés et annexes

### 5.1.1 Bilan combiné

En milliers d'euros

Actif	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2020	Montant net 2019
<b>Écarts d'acquisition</b>	Note 8	<b>526 349</b>	<b>-523 006</b>	<b>3 343</b>	<b>40 035</b>
<b>Actifs incorporels</b>	Note 9	<b>476 468</b>	<b>-197 390</b>	<b>279 078</b>	<b>279 884</b>
Fonds de commerce d'assurance		149 022	-99 047	49 975	49 975
Autres		327 446	-98 343	229 103	229 909
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	Note 10.1	<b>91 881 040</b>	<b>-1 369 693</b>	<b>90 511 347</b>	<b>90 737 891</b>
Terrains et constructions		4 406 962	-650 901	3 756 061	3 487 897
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 215 605	-200 345	1 015 260	903 679
Autres placements		86 258 473	-518 447	85 740 026	86 346 315
<b>Placements représentant les engagements en unités de compte</b>	Note 10.4	<b>6 770 631</b>		<b>6 770 631</b>	<b>6 415 886</b>
<b>Placements des autres entreprises</b>	Note 10.5	<b>268 119</b>	<b>-56 687</b>	<b>211 432</b>	<b>158 472</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	Note 10.6	<b>85 436</b>		<b>85 436</b>	<b>283 716</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	Note 18	<b>2 958 689</b>		<b>2 958 689</b>	<b>2 780 788</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	Note 11	<b>4 394 671</b>	<b>-128 854</b>	<b>4 265 817</b>	<b>4 011 022</b>
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>	Note 12	<b>3 630 442</b>		<b>3 630 442</b>	<b>3 264 234</b>
<b>Autres créances</b>	Note 13	<b>1 843 767</b>	<b>-33 104</b>	<b>1 810 663</b>	<b>1 257 758</b>
<b>Autres actifs</b>	Note 14	<b>436 618</b>	<b>-295 530</b>	<b>141 088</b>	<b>161 467</b>
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	Note 15	<b>2 835 780</b>		<b>2 835 780</b>	<b>2 993 936</b>
Frais d'acquisition reportés		1 017 130		1 017 130	1 021 687
Impôts différés actifs		889 377		889 377	915 074
Autres		929 273		929 273	1 057 175
<b>Total de l'actif</b>		<b>116 108 010</b>	<b>-2 604 264</b>	<b>113 503 746</b>	<b>112 385 089</b>

En milliers d'euros

Passif	Notes	2020	2019
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	Note 16.1	<b>16 356 064</b>	<b>15 968 048</b>
Capital social ou fonds équivalents		1 132 856	1 129 698
Primes		6 358	6 358
Réserves		14 801 773	13 973 511
Résultat de l'exercice		415 077	858 481
<b>Intérêts minoritaires</b>	Note 16.2	<b>97 714</b>	<b>90 737</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	Note 17	<b>194 755</b>	<b>192 885</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>	Note 18	<b>84 332 619</b>	<b>84 004 502</b>
Provisions techniques vie		56 518 959	57 028 885
Provisions techniques non-vie		27 813 660	26 975 617
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	Note 18	<b>6 808 713</b>	<b>6 442 705</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 19	<b>747 495</b>	<b>817 398</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	Note 20	<b>1 357 505</b>	<b>1 208 430</b>
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	Note 21	<b>279 664</b>	<b>394 920</b>
<b>Autres dettes</b>	Note 22	<b>1 924 382</b>	<b>1 903 828</b>
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	Note 23	<b>1 404 835</b>	<b>1 361 636</b>
<b>Total du passif</b>		<b>113 503 746</b>	<b>112 385 089</b>

### 5.1.2 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros

	2020	2019
<b>Engagements reçus</b>		
Entreprises d'assurance	1 031 517	383 811
Autres entreprises	1 155	964
<b>Engagements donnés</b>		
Entreprises d'assurance	2 490 693	961 288
Autres entreprises	631 717	762
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>1 556 861</b>	<b>1 453 784</b>
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>		

## 5.1.3 Compte de résultat combiné toutes activités

En milliers d'euros	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2020	2019
Primes émises		12 670 199	3 896 202		16 566 401	17 491 728
Variation des primes non acquises		55 099			55 099	-92 142
<b>Primes acquises</b>	Note 28.5	<b>12 725 298</b>	<b>3 896 202</b>		<b>16 621 500</b>	<b>17 399 586</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				113 463	113 463	111 198
Autres produits d'exploitation		15 433	57 300	5 069	77 802	90 758
Produits financiers nets de charges	Note 26	565 458	1 232 745	-3 116	1 795 087	3 184 911
<b>Total des produits d'exploitation courante</b>		<b>13 306 189</b>	<b>5 186 247</b>	<b>115 416</b>	<b>18 607 852</b>	<b>20 786 453</b>
Charges des prestations d'assurance		-9 656 457	-4 482 657		-14 139 114	-15 530 726
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		62 159	3 768		65 927	-58 617
Charge des autres activités				-133 627	-133 627	-148 241
Charges de gestion		-3 262 838	-390 926		-3 653 764	-3 615 532
<b>Total des charges d'exploitation courante</b>		<b>-12 857 136</b>	<b>-4 869 815</b>	<b>-133 627</b>	<b>-17 860 578</b>	<b>-19 353 116</b>
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	Note 28	<b>449 053</b>	<b>316 432</b>	<b>-18 211</b>	<b>747 274</b>	<b>1 433 337</b>
Transferts intersectoriels		-35 749	6 415	29 334		
<b>Résultat de l'exploitation courante économique</b>		<b>413 304</b>	<b>322 847</b>	<b>11 123</b>	<b>747 274</b>	<b>1 433 337</b>
Autres produits nets					-11 613	-10 591
Résultat exceptionnel	Note 27				-20 852	989
Impôts sur les résultats	Note 24				-255 577	-552 742
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>					<b>459 232</b>	<b>870 993</b>
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					3 527	17 910
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-36 467	-14 156
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>					<b>426 292</b>	<b>874 747</b>
Intérêts minoritaires					-11 215	-16 266
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>					<b>415 077</b>	<b>858 481</b>



## 5.1.4 Annexe aux comptes combinés

### Sommaire

<b>1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice</b>	<b>56</b>
<b>2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b>	<b>57</b>
<b>3. Informations sur les principes comptables retenus</b>	
Note n°1 — Référentiel comptable	57
Note n°2 — Modalités de la combinaison	58
Note n°3 — Méthodes et règles d'évaluation	59
Note n°4 — Méthodes préférentielles	65
Note n°5 — Retraitements d'homogénéisation	65
Note n°6 — Élimination des opérations intra-groupe	65
Note n°7 — Périmètre de combinaison	66
<b>4. Informations sur les postes du bilan</b>	<b>68</b>
Note n°8 — Écarts d'acquisition	68
Note n°9 — Actifs incorporels	69
Note n°10 — Placements	69
Note n°11 — Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	74
Note n°12 — Créances sur les entreprises du secteur bancaire	75
Note n°13 — Autres créances	76
Note n°14 — Autres actifs	76
Note n°15 — Comptes de régularisation actifs	77
Note n°16 — Capitaux propres	78
Note n°17 — Passifs subordonnés	79
Note n°18 — Provisions techniques	80
Note n°19 — Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	81
Note n°20 — Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	82
Note n°21 — Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	82
Note n°22 — Autres dettes	83
Note n°23 — Comptes de régularisation passifs	83
Note n°24 — Impôts sur les résultats	84
Note n°25 — Engagements reçus et donnés	85
<b>5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles</b>	<b>86</b>
Note n°26 — Produits financiers nets de charges	86
Note n°27 — Résultat exceptionnel	87
Note n°28 — Informations sectorielles	87
Note n°29 — Charges de personnel et effectif	92
Note n°30 — Rémunération des mandataires sociaux	93
Note n°31 — Honoraires des commissaires aux comptes	93

## 1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

### Covid-19

Apparue en décembre 2019, l'épidémie Covid-19 s'est rapidement propagée dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire et à prendre des mesures de confinement. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique mondiale et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers.

Dans ce contexte, le groupe Covéa a déployé l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs, poursuivre les opérations, et maintenir le service aux sociétaires et clients. Des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont été mis en place. Les actions ont notamment inclus un recours prioritaire au travail à distance au cours des périodes de confinement et de couvre-feu. L'ensemble de ces mesures a permis au Groupe d'assurer le bon déroulement opérationnel de ses activités.

Au 31 décembre 2020, les impacts de la crise Covid-19 sur les résultats du Groupe sont de plusieurs ordres et sont présentés dans une approche ciblée sur les principaux enjeux.

En assurance non-vie, le Groupe enregistre une charge nette de réassurance de 903 millions d'euros dans son résultat de l'exploitation courante au titre des impacts directs suivants :

- mises en jeu des garanties contractuelles trouvant à s'appliquer, telles que la prise en charge des pertes d'exploitation éligibles en cas de pandémie, des annulations d'événements, des arrêts de travail et frais de soins : 456 millions d'euros nets de réassurance ;
- indemnités versées aux assurés professionnels et entreprises au-delà des clauses contractuelles initiales, extensions de garanties et soutiens aux prestataires : 249 millions d'euros ;
- remises commerciales sur primes accordées aux assurés particuliers et professionnels : 107 millions d'euros ;
- dépréciations complémentaires des créances sur les assurés et impayés de primes : 31 millions d'euros ;
- contributions exceptionnelles en santé, introduites par la loi de financement de la Sécurité sociale 2021 : 60 millions d'euros.

Ces impacts sont partiellement compensés par une amélioration du ratio de sinistralité sur certaines branches, notamment en automobile, compte tenu des mesures de confinement.

En assurance vie, l'impact de la crise a pour conséquence une diminution des primes émises des contrats en euros.

En outre, le Groupe, a abondé, via la Fédération Française de l'Assurance, au fonds de solidarité mis en place par l'État en soutien aux TPE et aux PME, pour 33 millions d'euros. Ces montants sont comptabilisés en charges exceptionnelles.

Des dons financiers ont aussi été réalisés, spécifiquement dans le contexte Covid-19, pour 5 millions d'euros.

Par ailleurs, des abandons de loyers ont été constatés pour 2 millions d'euros.

Enfin, le Groupe s'est engagé à investir 101 millions d'euros pour participer à l'initiative des pouvoirs publics dans l'accompagnement à la relance des entreprises, au travers de fonds spécifiques. Au 31 décembre 2020, 81 millions d'euros ont été souscrits, dont 13 millions d'euros déjà versés et 68 millions d'euros restant à appeler et présentés dans les engagements hors bilan. Une souscription complémentaire de 20 millions d'euros est intervenue en janvier 2021.

### Projet d'acquisition de PartnerRe

Le 3 mars 2020, Covéa avait annoncé avoir conclu un protocole d'accord avec Exor portant sur l'acquisition de 100 % des actions ordinaires composant le capital de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale.

La transaction envisagée était alors soumise aux instances représentatives du personnel, afin de recueillir leur avis avant la signature du contrat d'acquisition. La réalisation de l'opération était, par ailleurs, conditionnée à l'obtention préalable des autorisations des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes.

Compte tenu des conditions nouvelles et des importantes incertitudes pesant sur les perspectives économiques mondiales, Covéa a indiqué à Exor le 12 mai 2020 que le contexte ne permettait pas de réaliser le projet d'acquisition de PartnerRe selon les termes initialement envisagés, y mettant fin.

### Partenariat d'investissement avec le groupe Exor

Le 3 août 2020, Covéa a conclu avec le groupe Exor un accord-cadre de coopération couvrant un partenariat d'investissement.

Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Covéa engagera un montant total de 750 millions d'euros d'ici fin 2023 dédiés à des activités conjointes d'investissement dans des fonds gérés ou sponsorisés par le groupe Exor et investira un montant total de

750 millions d'euros sur une période de cinq ans dans des véhicules d'investissement dédiés ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe PartnerRe.

Au 31 décembre 2020, le Groupe enregistre des engagements hors bilan de 1 500 millions d'euros au titre des engagements ainsi pris d'investissements dans les fonds et véhicules de réassurance.

#### Cession de Caser

Covéa Coopérations a signé en date du 23 janvier 2020 un protocole de cession de sa détention de 20 % dans le groupe Caser

à Helvetia. Le dénouement de l'opération est intervenu le 25 juin 2020 à la suite de l'obtention des accords des autorités de contrôle et de surveillance compétentes, pour un prix de cession de 239 millions d'euros après ajustement de prix intervenu sur le second semestre 2020.

Le groupe Caser jusqu'alors mis en équivalence sort ainsi du périmètre de combinaison et une plus-value de cession est enregistrée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 pour 38 millions d'euros.

## 2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes du groupe Covéa n'est intervenu postérieurement à la date d'arrêté des comptes annuels 2020.

## 3. Informations sur les principes comptables retenus

### Note N°1

### Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis conformément au règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) ou de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de combinaison précitées :

- les comptes des entreprises françaises d'assurance du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règle-

ment ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ;

- les comptes des autres sociétés françaises du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principaux impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes au 31 décembre 2020 sont présentés dans les Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice selon l'approche ciblée prévue dans les recommandations Covid-19 émises par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pour les comptes établis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Note N°2

### Modalités de la combinaison

#### 2.1 Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

#### 2.2 Écarts d'acquisition et actifs incorporels (portefeuilles de contrats)

##### 2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables. Le solde non affecté est porté au poste « Écarts d'acquisition ».

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné d'ouverture de l'exercice 2016, le Groupe a décidé de recourir aux mesures de première application prévues par le règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

##### 2.2.2 Actifs incorporels

###### 2.2.2.1 Fonds de commerce d'assurance non-vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent des différents apports et acquisitions d'activités IARD. Ils correspondent à des valeurs de portefeuille constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurance par les sociétés acquéreuses, de leur assimilation aux autres portefeuilles de ces sociétés, et de la capacité et de l'intention de ces dernières à poursuivre leur développement, ils sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur les portefeuilles. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur dix années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

###### 2.2.2.2 Fonds de commerce d'assurance vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent de l'acquisition des activités vie.

Enregistrés à leur coût d'acquisition, ils comprennent :

- d'une part, les valeurs des portefeuilles de contrats en cours à l'acquisition : se rapportant aux affaires alors existantes, celles-là sont d'une durée d'utilisation limitée et sont amortissables selon le rythme d'émergence des flux constitutifs de ces valeurs, sur la durée de vie des portefeuilles ;
- d'autre part, les valeurs des affaires nouvelles : en l'absence de limite prévisible à la durée de consommation des avantages économiques qui en sont attendus, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06 ; elles ne font pas l'objet d'amortissement mais de test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur dix années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

## 2.3 Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et les charges étant convertis au cours moyen de la période. Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

## 2.4 Date de clôture

Toutes les entités combinées et consolidées établissent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

### Note N°3

## Méthodes et règles d'évaluation

### 3.1 Placements

#### 3.1.1 Actifs immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et constructions » et inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Conformément à la législation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 relative à la méthode des composants (reprise dans le règlement ANC n° 2014-03), le groupe Covéa a ventilé le prix de revient global des immeubles (hors terrain) selon les quatre composants : gros œuvre, clos et couverts, lots techniques et second œuvre.

Les durées d'amortissement sont variables selon les types d'immeubles et les composants ; elles correspondent à des durées de vie techniques des composants et non des durées effectives d'utilisation sans valeur résiduelle.

#### Dépréciation

Les actifs immobiliers font l'objet d'un test de dépréciation qui s'appuie sur la valeur de marché ou la valeur d'usage.

Concernant l'immobilier de placement, la valeur d'inventaire est basée sur la valeur vénale (ressortant généralement de la dernière expertise obligatoire) lorsque le bien doit être cédé à brève échéance. Pour les biens devant être conservés, la valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable sauf lorsque le bien doit être cédé à brève échéance.

#### 3.1.2 Titres de participation

Ils sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à la valeur de réalisation.

### 3.1.3 Actions et parts d'OPCVM – Valeurs à revenus variables

Les actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation.

La valeur de réalisation est calculée conformément à l'article R.343-11 du Code des assurances, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à partir de la valeur d'utilité pour le Groupe.

Les parts de sociétés d'investissement à capital variable et de fonds communs de placements sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

#### Dépréciation

Pour les valeurs mobilières relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances (actions, autres titres à revenus variables...), il est constitué, ligne à ligne, une provision pour dépréciation à caractère durable si leur valeur d'utilité ou leur valeur de rendement fait apparaître une décote significative par rapport à leur prix de revient.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observée au cours de l'exercice, le critère de dépréciation significative retenu est de 30 % pour la clôture au 31 décembre 2020.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2020 ;
- ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

### 3.1.4 Valeurs à revenus fixes

Les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel ou linéaire selon les entités. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste de placement. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du Code des assurances et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de contrepartie avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
- si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et 121-9 du règlement ANC n° 2015-11, l'option d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

### 3.1.5 Contrats en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

### 3.1.6 Autres placements

Les prêts et autres créances font l'objet de dépréciations spécifiques en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

## 3.2 Instruments financiers à terme

Le groupe Covéa n'a pas recours aux stratégies de couverture par instruments financiers à terme.

## 3.3 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

## 3.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours des changes de fin d'exercice. Conformément à la réglementation en vigueur pour les entreprises d'assurance, les écarts de conversion relatifs à des opérations de structure sont comptabilisés au bilan et les écarts de conversion relatifs à des éléments opérationnels en résultat. Au cours de l'exercice 2020, tous les écarts ont été comptabilisés en résultat.

## 3.5 Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 15 ans.

## 3.6 Comptes de régularisation à l'actif et au passif

Les postes de comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent principalement des impôts différés actifs, des intérêts et loyers courus non échus, des frais d'acquisition reportés, des autres charges à répartir, des charges constatées d'avance, et des évaluations techniques de réassurance.

### Frais d'acquisition reportés

#### Frais d'acquisition reportés non-vie

En assurance non-vie, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

Les entités françaises de Covéa appliquent les dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC n°2015-11, en tenant compte des probabilités de résiliations pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

#### Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportables de l'ensemble des contrats d'assurance vie (hors temporaires décès) correspondant aux frais d'exploitation et commissions liés à la production nouvelle des contrats et directement rattachables à une génération de contrats, sont reportés selon le rythme d'émergence des marges bénéficiaires futures des contrats considérés et dans la limite de ces marges.

Ces marges futures sont déterminées par regroupement des produits présentant des caractéristiques homogènes.

Elles prennent en compte les frais de gestion des produits et la marge financière.

Les chargements commerciaux sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

La constatation de ces frais d'acquisition et chargements commerciaux reportés donne lieu à l'enregistrement d'impôts différés.

## 3.7 Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 a mis fin au mécanisme de la réserve de capitalisation pour les entreprises françaises d'assurance non-vie.

Cette réserve désormais propre aux sociétés françaises d'assurance vie est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation sont annulées par résultat dans les comptes consolidés. En cas de forte probabilité de moins-value de cession de titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé associé.

## 3.8 Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif. Pour les sociétés étrangères, il a été fait application des règles locales en vigueur pour la détermination des provisions techniques (utilisation des tables de risques et des taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats).

### Provisions pour primes non acquises non-vie

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la cotisation ou à défaut le terme du contrat.

### Provisions pour sinistres non-vie

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers. Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement. Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant

à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

Une provision de gestion est calculée, destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-11, les contributions exceptionnelles instaurées par les articles 3 et 13 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2021, assises sur les cotisations d'assurance maladie complémentaire pour des taux respectivement de 2,6 % et 1,3 % au titre des exercices 2020 et 2021, sont comptabilisées en provisions pour sinistres à payer à la clôture au 31 décembre 2020.

### Autres provisions techniques non-vie

#### Provisions mathématiques de rentes (entités françaises – article R.343-7 § 1 du Code des assurances)

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L.310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux maximum de 0,12 % à la clôture au 31 décembre 2020. Compte tenu de la baisse attendue du taux moyen le faisant tendre vers zéro, le Groupe retient un taux d'actualisation de 0 % à la clôture au 31 décembre 2020.

Pour les accidents survenus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2 %, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n° 2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L.310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75 % du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, soit un taux de 0,02 % à la clôture au 31 décembre 2020.

#### Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours représentent les pertes futures c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financiers sur primes



encaissées. Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance.

#### Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation, destinées à faire face aux fluctuations de la sinistralité afférentes aux risques tels que les événements naturels, risques atomiques, risques de pollution, étendus aux risques attentats depuis 2001, ont été constatées dans les comptes sociaux et sont éliminées si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

#### Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques sont calculées conformément aux réglementations françaises et étrangères en vigueur et représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés.

Pour les sociétés d'assurance vie françaises, les provisions mathématiques retenues en consolidation sont, le cas échéant, dézill-mérisées. Corrélativement, les frais d'acquisition reportés et la provision pour frais d'acquisition reportés liée sont annulés en consolidation (voir également la note n°3.6 sur la reconnaissance de frais d'acquisition reportés dans les comptes consolidés).

Le groupe Covéa a choisi de ne pas faire application de la méthode préférentielle prévue par les textes, selon laquelle les provisions d'assurance vie devraient être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est non significatif.

#### Contrats libellés en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

#### Rentes viagères

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité instaurées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 (tables TGH 05 et TGF 05 pour les rentes souscrites depuis le 01/01/2007 et avant le 20/12/2012 ; table TGF 05 pour les rentes viagères souscrites depuis le 20/12/2012).

#### Provisions pour participation aux bénéfices

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles respectent la dotation minimum prévue par le Code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers devant être distribués sous huit ans), ainsi que les clauses contractuelles et les revalorisations fixées par les Conseils d'administration.

Dans les cas prévus par la réglementation, cette provision peut être complétée par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation.

#### Provision globale de gestion vie

Elle permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière en application des modalités de calcul précisées par l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11. Elle est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

#### Provision pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article 142-8 du règlement ANC n°2015-11.

#### Provisions pour risque d'exigibilité non-vie et vie

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée en consolidation.

### 3.9 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables (voir note n° 19).

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts

d'acquisition passifs, les provisions pour engagements sociaux à long terme et les autres provisions pour risques et charges.

## Provisions pour engagements sociaux à long terme

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Le Groupe applique la méthode préférentielle et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2 et du corridor prévues par la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, objets des changements de méthodes opérés sur l'exercice 2019.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat. Par ailleurs, les écarts actuariels de l'année sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre 2020 ;
- tables de mortalité : tables INSEE 2012 – 2014 ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 1,80 % et 3,00 %.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

L'évaluation actuarielle des régimes français de retraite à prestations définies visés par la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019 tient compte du gel des droits conditionnels accumulés intervenu au 31 décembre 2019.

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations sont comptabilisées en résultat en contrepartie des services rendus par les membres du personnel bénéficiaires, conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013.

### Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n°2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

### Passifs éventuels

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (voir note n° 19).

## 3.10 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actifs et passifs figurent isolément au bilan combiné, respectivement dans le poste « compte de régularisation – actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs liquidatives des OPCVM et certaines provisions techniques pour les entreprises d'assurance non-vie ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque

l'entité anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée. La SGAM Covéa a opté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts.

### 3.11 Comptes sectoriels : produits nets des placements

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres, sauf lorsqu'il existe des actifs cantonnés pour lesquels les produits financiers sont affectés aux fonds propres.

#### Note N°4

### Méthodes préférentielles

Comme indiqué dans le règlement CRC n°2000-05, certaines méthodes sont considérées comme préférentielles dans les comptes combinés.

Ainsi, le groupe Covéa a choisi d'appliquer la méthode préférentielle pour le coût des prestations de retraite (cf. note n° 3.9).

Concernant les provisions d'assurance vie, la non-application de la méthode préférentielle n'a pas d'impact significatif (cf. note n° 3.8).

#### Note N°5

### Retraitements d'homogénéisation des comptes liés aux principales différences entre les réglementations françaises et étrangères

Les comptes des filiales implantées à l'étranger sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française.

En ce qui concerne les filiales britanniques, irlandaises et italiennes, la réglementation locale impose l'évaluation d'une partie des placements en valeur de marché, la correction dégagée étant affectée au résultat.

Conformément aux règles comptables françaises, ces placements ont été retraités au coût historique et la correction nette d'impôts différés constatée par la filiale a été neutralisée en consolidation.

En outre, sur ces mêmes actions, a été calculée une provision pour dépréciation durable, conformément à la réglementation française et aux règles Groupe énoncées en note n° 3.1.3.

#### Note N°6

### Élimination des opérations intra-groupe

- Sont éliminées les opérations intra-groupe suivantes :
- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
  - les dividendes versés par les filiales aux entreprises-mères ou par les filiales entre elles ;
  - les opérations de prêts intra-groupe ;

- les opérations de réassurance intra-groupe ;
- les plus et moins-values de cessions intra-groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique) ;
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participation consolidés (sans impact d'impôts différés).

## Note N°7

### Périmètre de combinaison

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM Covéa comme entité combinante. Au 31 décembre 2020, elle lie entre elles les entreprises suivantes : SGAM Covéa, Apgis, Assurances Mutuelles de France, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et Mutuelle Interprofessionnelle SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune ;
- services opérationnels communs ;
- filiales communes ;
- accords de coassurance ou de réassurance.

#### Sont consolidées :

- les sociétés qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement ;
- les sociétés dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable présumée exister à partir d'une détention directe ou indirecte de plus de 20 % des droits de vote ;
- les sociétés *ad hoc* créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle et en sont actionnaires ou associées.

#### N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant apprécié au regard des capitaux propres, du résultat et du chiffre d'affaires du Groupe ;
- les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 20 % mais se trouvant en état de liquidation et non significatives ;
- les entreprises de placement collectif en valeurs mobilières, car elles sont détenues en vue de la représentation des engagements techniques assurance et sont donc exclues en application du règlement CRC n° 2000-05 ;

- les Sociétés Civiles Immobilières qui ont un caractère de placement et dont le résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de ses détentrices à la clôture du même exercice ;
- les sociétés qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle ;
- les groupements de moyens.

Les éléments corporels et incorporels des Groupements d'Intérêts Économiques constitués par des entreprises du Groupe pour la mise en commun et l'exploitation de leurs moyens informatiques (GIE MMA SI, GIE euroPEX et GIE AGSI), la gestion de la relation client (GIE Atlas), la gestion de leurs sinistres (GIE europac et GIE européenne de Règlement), la gestion immobilière interne d'exploitation (GIE Cibail) ainsi que les achats (GIE Logistic, GIE Covéa Agora) sont exclus du bilan combiné, les résultats étant enregistrés dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

#### Principales variations du périmètre de combinaison Covéa

- Le groupe Caser mis en équivalence jusqu'au 31 décembre 2019 a été sorti du périmètre à la suite de sa cession, finalisée sur le premier semestre 2020 (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice).
- La société CoPaRex appelée notamment à porter les engagements d'investissements de l'accord de coopération avec Exor et la société Covéa MAB qui centralise les investissements du groupe Covéa dans les fonds de relance de l'économie (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice) entrent dans le périmètre de combinaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elles sont consolidées par intégration globale.
- L'association Covéa D, groupement employeur, mettant à disposition du Groupe du personnel salarié est également consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le tableau ci-après indique pour chaque entité du périmètre, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (informations sectorielles - note n° 28).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SGAM Covéa	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
Assurances Mutuelles de France	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/Non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
Appgis	Assurance collective santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
SMI	Santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et réassurance	France	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Covéa PJ	Assurance protection juridique	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance assistance	France	G	Non-vie	99,99	99,99
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	49,98	49,98
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G <sup>1</sup>	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Insurance plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
Bipiemme Assicurazioni	Assurance non-vie	Italie	G	Non-vie	100,00	81,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
Bipiemme Vita SpA	Assurance vie	Italie	G	Vie/Non-vie	81,00	81,00
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Medical Insurance Company	Assurance non-vie	Irlande	G	Non-vie	99,90	99,90
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
GMF Financial Services Corp.	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa MAB	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
CoParEx	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Covéa D	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Prifinance	Société de defeaseance	France	G <sup>1</sup>	Autres	62,00	62,00
Carma	Partenariat Carrefour – Assurance dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
Carma Vie	Partenariat Carrefour - Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00

Cte : combinante  
C : combinée

G : intégration globale  
ME : intégration par mise en équivalence

<sup>1</sup> Sociétés intégrées sur la base de leurs comptes consolidés

## 4. Informations sur les postes du bilan

### Note N°8 Écart d'acquisition

En milliers d'euros	2020	2019
Valeurs brutes	526 349	693 087
Amortissements et dépréciations	-523 006	-653 052
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 343</b>	<b>40 035</b>

Les valeurs nettes se ventilent comme suit :

	2020	2019
MMA IARD SA		2 722
GMF Financial Services Corp.		3 069
Covéa Insurance	3 343	4 379
Bipiemme Vita SpA. <sup>1</sup>		29 865
<b>Total</b>	<b>3 343</b>	<b>40 035</b>

<sup>1</sup> La variation de l'exercice inclut un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition résiduel.

## Note N°9 Actifs incorporels

### 9.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Fonds de commerce d'assurance</b>	<b>149 022</b>	<b>-99 047</b>	<b>49 975</b>	<b>49 975</b>
<b>Autres actifs incorporels</b>	<b>327 446</b>	<b>-98 343</b>	<b>229 103</b>	<b>229 909</b>
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financés par le Groupe	195 756	-4 524	191 232	187 679
Logiciels	77 096	-71 683	5 413	8 877
Droit au bail	11 399	-449	10 950	12 131
Autres	43 195	-21 687	21 508	21 222
<b>Total</b>	<b>476 468</b>	<b>-197 390</b>	<b>279 078</b>	<b>279 884</b>

### 9.2 Actifs incorporels des GIE non consolidés

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et frais de développement	813 307	-607 290	206 017	181 671

## Note N°10 Placements

### 10.1 État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2020				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus / moins- value latente
Placements immobiliers	4 406 962	-650 901	3 756 061	6 726 879	2 970 818
Actions et titres à revenus variables	4 390 575	-205 532	4 185 043	5 821 060	1 636 017
Parts d'OPCVM d'actions	5 096 941	-42 861	5 054 080	6 773 438	1 719 358
Obligations et autres titres à revenus fixes	71 934 270	-459 986	71 474 284	79 045 704	7 571 420
Parts d'OPCVM obligataires	2 885 157		2 885 157	3 320 024	434 867
Autres placements <sup>1</sup>	3 167 135	-10 413	3 156 722	3 162 518	5 796
<b>Total</b>	<b>91 881 040</b>	<b>-1 369 693</b>	<b>90 511 347</b>	<b>104 849 623</b>	<b>14 338 276</b>
Total des placements cotés	83 493 004	-483 185	83 009 819	94 268 392	11 258 573
Total des placements non cotés	8 388 036	-886 508	7 501 528	10 581 231	3 079 703
Part des placements d'assurance non-vie	32 606 842	-943 649	31 663 193	36 652 714	4 989 521
Part des placements d'assurance vie	59 274 198	-426 044	58 848 154	68 196 909	9 348 755

<sup>1</sup> Les autres placements recouvrent principalement des dépôts auprès d'établissements de crédit et des prêts (prêts hypothécaires et prêts aux entreprises liées par un lien de participation).

En milliers d'euros	2019				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus / moins- value latente
Placements immobiliers	4 109 267	-621 370	3 487 897	6 271 875	2 783 978
Actions et titres à revenus variables	3 809 280	-195 259	3 614 021	5 852 100	2 238 079
Parts d'OPCVM d'actions	4 863 345	-35 984	4 827 361	6 372 558	1 545 197
Obligations et autres titres à revenus fixes	67 360 560	-291 184	67 069 376	74 036 712	6 967 336
Parts d'OPCVM obligataires	8 848 340		8 848 340	9 262 476	414 136
Autres placements	2 899 759	-8 863	2 890 896	2 896 904	6 008
<b>Total</b>	<b>91 890 551</b>	<b>-1 152 660</b>	<b>90 737 891</b>	<b>104 692 625</b>	<b>13 954 734</b>
Total des placements cotés	84 281 329	-303 603	83 977 726	95 019 426	11 041 693
Total des placements non cotés	7 609 222	-849 057	6 760 165	9 673 199	2 913 041
Part des placements d'assurance non-vie	31 974 011	-847 135	31 126 876	36 286 347	5 159 473
Part des placements d'assurance vie	59 916 540	-305 525	59 611 015	68 406 278	8 795 261

**NB :** Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

## 10.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	2020				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus / moins- value latente
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	<b>1 215 605</b>	<b>-200 345</b>	<b>1 015 260</b>	<b>1 183 490</b>	<b>168 230</b>
Actions et titres à revenus variables	885 533	-200 345	685 188	853 333	168 145
Autres placements	330 072		330 072	330 157	85
<b>Placements des autres entreprises<sup>1</sup></b>	<b>88 983</b>	<b>-36 000</b>	<b>52 983</b>	<b>59 421</b>	<b>6 438</b>
Actions et titres à revenus variables	79 702	-36 000	43 702	50 140	6 438
Autres placements	9 281		9 281	9 281	
<b>Total</b>	<b>1 304 588</b>	<b>-236 345</b>	<b>1 068 243</b>	<b>1 242 911</b>	<b>174 668</b>

<sup>1</sup>Inclus dans le poste « Placements des autres entreprises » figurant au bilan.



## 10.3 Titres non consolidés

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

### 10.3.1 Titres de participation dans les sociétés immobilières

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste Terrains et Constructions des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres <sup>2</sup>	Résultat à 100 % <sup>2</sup>	Valeur de réalisation <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires <sup>2</sup>
			Brut	Prov.				
SCI Marble Haussmann	France	100,00 %	413 219		11 593	8 980	444 197	18 774
SCI Core Long Terme	France	100,00 %	220 859		99 750		225 600	
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00 %	166 310		63 019	24 103	285 295	9 130
SCI Core 102 Charonne	France	100,00 %	158 650	-3 529			155 121	
SA SPI	France	89,15 %	166 396		198 058	13 623	341 178	13 618
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00 %	150 213		40 540	5 540	207 090	8 524
SCI Prony Bureaux	France	100,00 %	141 832		146 310	7 369	360 822	14 594
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00 %	140 229		96 731	6 731	177 666	11 229
SC Breteuil Ségur	France	100,00 %	116 400		25 720	-4 280	166 119	322
SCI Califimmo	France	100,00 %	114 911		122 568	4 438	152 712	6 874
SAS Prony Habitation	France	100,00 %	83 962		87 880	1 195	178 341	7 218
SARL MDM Kellermann	France	100,00 %	76 860		12 951	966	104 878	
SCI Le Tropic	France	100,00 %	66 591		15 652	3 652	92 149	6 975
SCI Foncière Opéra Gaillon	France	100,00 %	66 248	-8 810	44 542	2 170	77 169	4 200
SCI Silverseine	France	100,00 %	63 868		16 386	6 386	111 001	10 463
SCI Dalle 1	France	100,00 %	56 284		37 782	2 828	95 799	5 328
SCI Dalle 2	France	50,00 %	53 650		77 222	8 687	110 525	13 763
SCI Londres Athènes	France	100,00 %	33 989		38 321	3 468	88 420	
SCI MGF Immobilier	France	100,00 %	26 225		8 622	674	28 489	1 113
SCI Cored	France	100,00 %	24 080		23 913	-167	28 927	
SCI Espace Performance	France	100,00 %	23 581		24 503	551	24 113	1 219
SCI Cital Wacken	France	100,00 %	17 809	-963	13 040	1 844	17 555	3 436
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00 %	8 897		8 976	481	17 327	1 170
SCI Placements de Covéa PJ	France	100,00 %	8 661		8 685	23	11 865	202
SARL Lyon MDM	France	100,00 %	8 067		7 959	504	21 275	1 114
SCI 36 Bd St Marcel	France	100,00 %	6 582		784	784	14 872	1 007
SCI MDM Vie	France	100,00 %	5 641		6 272	632	12 052	946
SCI Maison des quatre	France	100,00 %	4 504		2 441	-122	5 290	233
SARL Le Mans 37 Chanzy	France	100,00 %	4 334	-350	3 973	10	3 984	
SCI Groupe MMA	France	100,00 %	3 681		2 696	-983	4 165	4 041
SA Chauray Valeur	France	100,00 %	2 020		2 317	136	5 713	380
SAS Le Grand Bleu	France	100,00 %	1 734		1 302	276	4 002	525
<b>Total</b>			<b>2 436 287</b>	<b>-13 652</b>				

<sup>1</sup>Part Groupe

<sup>2</sup>Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2019

## 10.3.2 Autres titres de participation

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation des sociétés d'assurance.

En milliers d'euros

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres <sup>2</sup>	Résultat à 100 % <sup>2</sup>	Valeur de réalisation <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires <sup>2</sup>
			Brut	Prov.				
Covivio <sup>4</sup>	France	7,16 %	385 360		8 297 645	746 987	512 172	888 813
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	-72 860	63 147	105	63 147	121
IENA Investissements Participations	France	100,00 %	126 165		50 333	2 441	136 599	
Lagune International	Luxembourg	25,25 %	58 278		201 734	1 295	63 125	
AME Life Lux	Luxembourg	100,00 %	35 910	-35 910	26 170	-270	0	41 927
Appenin	France	100,00 %	7 038		323	43	7 353	92
Covéa Next	France	100,00 %	6 023	-2 568	20 822	-4	3 452	
Eurazur <sup>3</sup>	Luxembourg	100,00 %	5 916	-3 483	3 750	91	2 433	
CESVI France	France	90,00 %	5 501		6 509	6	5 858	2 806
MMA Participations	France	100,00 %	5 414		5 311	2 413	6 648	
AZ Plus	France	100,00 %	5 268	-9	4 635	14	4 610	
Gespré Europe	France	80,00 %	3 808	-492	3 988	241	3 318	4 218
Covéa Solution Prévention	France	100,00 %	3 482	-3 013	723	-26	469	1 049
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095		3 984	115	4 067	13 751
SC Holding	France	50,00 %	2 908		13 582	1 461	4 780	
Humensis	France	7,52 %	2 629	-323	5 250	265	2 306	51 565
OCG	France	100,00 %	2 005		2 262	634	2 450	280
Cored II	France	100,00 %	1 540	-6	13	-3	2 256	
RL Finance	France	18,36 %	1 453		10 170	402	1 868	
CAT S.A.	France	100,00 %	1 417		6 612	5 186	5 573	17 853
Darva	France	22,57 %	1 042		18 736	627	4 514	28 583
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		1 313	87	1 577	785
Autres	France		84 263	-81 681				
<b>Total des titres de participation non consolidés enregistrés dans le compte « Actions et titres entreprises liées et participations »</b>			<b>885 534</b>	<b>-200 345</b>				

<sup>1</sup> Part Groupe

<sup>2</sup> Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2019

<sup>3</sup> Société en liquidation avec perte d'agrément en 2011 - Capitaux propres 2011

<sup>4</sup> Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires consolidés

## 10.4 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

En milliers d'euros	2020	2019
Placements immobiliers	58 924	59 647
Actions et titres à revenus variables		
Parts d'OPCVM obligataires	1 662 473	1 436 465
Parts d'autres OPCVM	4 855 207	4 753 370
Obligations et autres titres à revenus fixes	194 027	166 404
<b>Total</b>	<b>6 770 631</b>	<b>6 415 886</b>

## 10.5 Placements des autres entreprises

En milliers d'euros	2020				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus / moins- value latente
Placements immobiliers	28 847	-14 689	14 158	51 947	37 789
Actions et titres à revenus variables	87 159	-36 115	51 044	59 142	8 098
Parts d'OPCVM d'actions	41 099		41 099	43 412	2 313
Obligations et autres titres à revenus fixes	90 844	-894	89 950	91 493	1 543
Parts d'OPCVM obligataires	2 536		2 536	2 536	
Autres placements	17 634	-4 989	12 645	10 816	-1 829
<b>Total</b>	<b>268 119</b>	<b>-56 687</b>	<b>211 432</b>	<b>259 346</b>	<b>47 914</b>

En milliers d'euros	2019				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus / moins- value latente
Placements immobiliers	28 839	-14 246	14 593	47 622	33 029
Actions et titres à revenus variables	91 865	-38 133	53 732	59 874	6 142
Parts d'OPCVM d'actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes	87 342	-800	86 542	88 146	1 604
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	8 580	-4 975	3 605	1 775	-1 830
<b>Total</b>	<b>216 626</b>	<b>-58 154</b>	<b>158 472</b>	<b>197 417</b>	<b>38 945</b>

## 10.6 Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Capital social	Capitaux propres	Dont résultat 2020 à 100 %	Valeur au bilan consolidé <sup>1</sup>	
				2020	2019
<b>Sociétés d'assurance non-vie</b>					
Carma	23 270	80 959	4 345	61 276	58 796
Protec BTP	28 140	54 366	2 367	19 028	18 780
<b>Société d'assurance vie</b>					
Carma Vie	6 100	10 266	1 054	5 132	4 913
<b>Société d'assurance mixte</b>					
Caser <sup>2</sup>					201 227
<b>Total</b>	<b>57 510</b>	<b>145 591</b>	<b>7 766</b>	<b>85 436</b>	<b>283 716</b>

<sup>1</sup> Pourcentages de détention présentés en note n°7 - Périmètre de combinaison

<sup>2</sup> Sortie du périmètre de combinaison au cours de l'exercice 2020

## Note N°11

### Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

#### 11.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	280 794		280 794	457 296
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 567 201	-124 586	3 442 615	3 293 398
Créances nées d'opérations de réassurance <sup>1</sup>	546 676	-4 268	542 408	260 328
<b>Total</b>	<b>4 394 671</b>	<b>-128 854</b>	<b>4 265 817</b>	<b>4 011 022</b>

<sup>1</sup> La variation de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer et des créances nées d'opérations de réassurance intègre les cessions probables des pertes d'exploitation au regard des discussions en cours avec les réassureurs sur leur prise en charge.

#### 11.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020			2019
	Vie	Non-vie	Total	
Primes acquises non émises	11 161	269 633	280 794	457 296
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	33 975	3 408 640	3 442 615	3 293 398
Créances nées d'opérations de réassurance	1 958	540 450	542 408	260 328
<b>Total</b>	<b>47 094</b>	<b>4 218 723</b>	<b>4 265 817</b>	<b>4 011 022</b>

### 11.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Primes acquises non émises	280 794			280 794
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 411 842	26 117	4 656	3 442 615
Créances nées d'opérations de réassurance	541 075	1 333		542 408
<b>Total</b>	<b>4 233 711</b>	<b>27 450</b>	<b>4 656</b>	<b>4 265 817</b>

## Note N°12

### Créances sur les entreprises du secteur bancaire

#### 12.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	3 630 442		3 630 442	3 264 234
<b>Total</b>	<b>3 630 442</b>		<b>3 630 442</b>	<b>3 264 234</b>

#### 12.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Comptes courants et caisse	2 069 011	705 764	855 667	3 630 442	3 264 234
<b>Total</b>	<b>2 069 011</b>	<b>705 764</b>	<b>855 667</b>	<b>3 630 442</b>	<b>3 264 234</b>

#### 12.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020				2019
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	3 630 442			3 630 442	3 264 234
<b>Total</b>	<b>3 630 442</b>			<b>3 630 442</b>	<b>3 264 234</b>

## Note N°13

### Autres créances

#### 13.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	13 442		13 442	12 423
État, organismes sociaux	575 437	-410	575 027	299 688
Autres créances	1 254 888	-32 694	1 222 194	945 647
<b>Total</b>	<b>1 843 767</b>	<b>-33 104</b>	<b>1 810 663</b>	<b>1 257 758</b>

#### 13.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Personnel et comptes rattachés	12 879	539	24	13 442
État, organismes sociaux	131 725	179 409	263 893	575 027
Autres créances	971 283	228 537	22 374	1 222 194
<b>Total</b>	<b>1 115 887</b>	<b>408 485</b>	<b>286 291</b>	<b>1 810 663</b>

#### 13.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Personnel et comptes rattachés	13 442			13 442
État, organismes sociaux	570 114	4 913		575 027
Autres créances	1 197 191	8 933	16 070	1 222 194
<b>Total</b>	<b>1 780 747</b>	<b>13 846</b>	<b>16 070</b>	<b>1 810 663</b>

## Note N°14

### Autres actifs

#### 14.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	16 873		16 873	6 208
Stock et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	419 745	-295 530	124 215	155 259
<b>Total</b>	<b>436 618</b>	<b>-295 530</b>	<b>141 088</b>	<b>161 467</b>

## 14.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dépôts et cautionnements	16 166	707		16 873
Stock et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	122 164	317	1 734	124 215
<b>Total</b>	<b>138 330</b>	<b>1 024</b>	<b>1 734</b>	<b>141 088</b>

## 14.3 Actifs corporels des GIE non consolidés

En milliers d'euros	2020			2019
	Brut	Amortissement	Net	
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique et autres matériels	309 362	-177 633	131 729	114 096

## Note N°15

### Comptes de régularisation actifs

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
Impôts différés actifs	859 413	23 684	6 280	889 377	915 074
Intérêts et loyers courus et non échus	154 785	465 918		620 703	695 058
Frais d'acquisition reportés	609 384	407 746		1 017 130	1 021 687
Autres charges à répartir	972			972	987
Charges constatées d'avance	4 453	1 308	4 335	10 096	10 668
Évaluations techniques de réassurance - actif	154 527			154 527	128 852
Autres comptes de régularisation - actif	132 162	10 813		142 975	221 610
<b>Total</b>	<b>1 915 696</b>	<b>909 469</b>	<b>10 615</b>	<b>2 835 780</b>	<b>2 993 936</b>

## Note N°16 Capitaux propres

### 16.1 Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
<b>Fonds propres au 31.12.2018</b>	<b>1 124 386</b>	<b>6 358</b>	<b>13 125 985</b>	<b>939 729</b>	<b>15 196 458</b>
Affectation du résultat 2018			939 729	-939 729	
Résultat de l'exercice 2019				858 481	858 481
Alimentation des fonds propres	5 312				5 312
Écarts de conversion			24 939		24 939
Variations de périmètre					
Autres <sup>1</sup>			-117 142		-117 142
<b>Total mouvements</b>	<b>5 312</b>		<b>847 526</b>	<b>-81 248</b>	<b>771 590</b>
<b>Fonds propres au 31.12.2019</b>	<b>1 129 698</b>	<b>6 358</b>	<b>13 973 511</b>	<b>858 481</b>	<b>15 968 048</b>
Affectation du résultat 2019			858 481	-858 481	
Résultat de l'exercice 2020				415 077	415 077
Alimentation des fonds propres	3 158				3 158
Écarts de conversion			-29 361		-29 361
Variations de périmètre					
Autres			-858		-858
<b>Total mouvements</b>	<b>3 158</b>		<b>828 262</b>	<b>-443 404</b>	<b>388 016</b>
<b>Fonds propres au 31.12.2020</b>	<b>1 132 856</b>	<b>6 358</b>	<b>14 801 773</b>	<b>415 077</b>	<b>16 356 064</b>

<sup>1</sup> Impact du passage à la méthode 2 pour les engagements sociaux à long terme réalisé sur l'exercice 2019.

Les fonds propres au 31 décembre 2020 comprennent un montant de 1 132 856 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliées et d'autre part au fonds d'établissement de la SGAM Covéa qui s'élève à 20 590 milliers d'euros.



## 16.2 Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
<b>Situation au 31.12.2018</b>	<b>68 803</b>	<b>13 869</b>	<b>82 672</b>
Affectation du résultat 2018	13 869	-13 869	
Résultat de l'exercice 2019		16 266	16 266
Écarts de conversion			
Distribution	-7 367		-7 367
Variations de périmètre			
Autres	-834		-834
<b>Total mouvements</b>	<b>5 668</b>	<b>2 397</b>	<b>8 065</b>
<b>Situation au 31.12.2019</b>	<b>74 471</b>	<b>16 266</b>	<b>90 737</b>
Affectation du résultat 2019	16 266	-16 266	
Résultat de l'exercice 2020		11 215	11 215
Écarts de conversion			
Distribution	-4 238		-4 238
Variations de périmètre			
Autres			
<b>Total mouvements</b>	<b>12 028</b>	<b>-5 051</b>	<b>6 977</b>
<b>Situation au 31.12.2020</b>	<b>86 499</b>	<b>11 215</b>	<b>97 714</b>

### Note N°17

## Passifs subordonnés

En milliers d'euros	Échéance			2020	2019
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Entreprise d'assurance</b>					
Titres participatifs			160 705	160 705	158 835
Titres subordonnés remboursables		26 050	8 000	34 050	34 050
<b>Total</b>		<b>26 050</b>	<b>168 705</b>	<b>194 755</b>	<b>192 885</b>

## Note N°18 Provisions techniques

### 18.1 Provisions techniques par nature

En milliers d'euros	2020			2019
	Non-vie	Vie	Total	
<b>Provisions brutes de cessions en réassurance</b>				
Provisions pour primes non acquises	3 055 513		3 055 513	3 142 789
Provisions d'assurance vie		52 818 732	52 818 732	53 328 765
Provisions pour sinistres à payer	21 036 188	613 277	21 649 465	20 836 036
Participations aux bénéfécies	104 536	2 971 543	3 076 079	3 156 424
Provision pour égalisation	979 958	95 279	1 075 237	1 021 809
Provisions mathématiques de rentes	2 418 794		2 418 794	2 307 005
Autres provisions techniques	218 671	20 128	238 799	211 674
<b>Sous-total provisions techniques brutes</b>	<b>27 813 660</b>	<b>56 518 959</b>	<b>84 332 619</b>	<b>84 004 502</b>
Provisions techniques contrats en unités de compte		6 808 713	6 808 713	6 442 705
<b>Total</b>	<b>27 813 660</b>	<b>63 327 672</b>	<b>91 141 332</b>	<b>90 447 207</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
Provisions pour primes non acquises	27 310		27 310	26 580
Provisions d'assurance vie		232 314	232 314	228 847
Provision pour sinistres à payer <sup>1</sup>	2 200 351	9 537	2 209 888	2 048 686
Participations aux bénéfécies	916		916	733
Provision pour égalisation	1 572	82 996	84 568	82 958
Provisions mathématiques de rente	400 501		400 501	389 957
Autres provisions techniques	1 930	1 262	3 192	3 027
<b>Total</b>	<b>2 632 580</b>	<b>326 109</b>	<b>2 958 689</b>	<b>2 780 788</b>
<b>Provisions techniques nettes</b>			<b>88 182 643</b>	<b>87 666 419</b>

<sup>1</sup> La variation de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer et des créances nées d'opérations de réassurance intègre les cessions probables des pertes d'exploitation au regard des discussions en cours avec les réassureurs sur leur prise en charge.

### 18.2 Ventilation de la provision (nette de cessions et retrocessions) pour participation des bénéféciaires de contrats (hors contrats en unités de compte)

En milliers d'euros	2020	2019
Provision exigible	2 897 427	2 987 199
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	177 736	168 492
<b>Total</b>	<b>3 075 163</b>	<b>3 155 691</b>

## Note N°19

## Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En milliers d'euros	Clôture 2019	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture 2020
Provision pour impôts différés passifs	47 051			7 892		30	54 973
Provisions pour engagements sociaux à long terme <sup>1</sup>	541 641		-195	24 344	-43 596		522 194
Provision sur créances	5 568			1 095	-906		5 757
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	122 060			12 594	-42 673		91 981
Provision engagement filiales, sociétés cédées	9 025			7 664	-1 751		14 938
Écart d'acquisition passif							
Autres provisions	92 053		-961	17 556	-27 870	-23 126	57 652
<b>Total</b>	<b>817 398</b>		<b>-1 156</b>	<b>71 145</b>	<b>-116 796</b>	<b>-23 096</b>	<b>747 495</b>

<sup>1</sup> Provisions pour engagements sociaux à long terme :

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie hors Groupe des engagements sociaux à long terme, y compris des GIE, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

## Passifs éventuels

**Le Crédit Martiniquais**

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais.

Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui a clôturé définitivement cette procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au regard du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans

laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros. Le jugement du tribunal de commerce de Paris du 16 février 2021 a débouté FIDES de sa demande, lequel a depuis fait appel.

Au 31 décembre 2020, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

**Scor**

Le 10 novembre 2020, le tribunal de commerce de Paris a condamné Covéa SGAM, Covéa Coopérations et leur Président à payer 20 millions d'euros à SCOR SE. Ceux-ci ont indiqué que ce jugement contenait de graves et multiples erreurs d'appréciation, en fait et en droit. Ce jugement, non exécutoire, fait donc l'objet d'une procédure d'appel devant la cour d'appel de Paris.

À la date d'arrêté des comptes 2020, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

Les procédures font suite aux événements décrits dans le Rapport de gestion.

## Note N°20

### Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

#### 20.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020			2019
	Non-vie	Vie	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	857 504	72 836	930 340	845 745
Dettes nées d'opérations de réassurance	267 858	4 795	272 653	264 504
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	145 825	8 687	154 512	98 181
<b>Total</b>	<b>1 271 187</b>	<b>86 318</b>	<b>1 357 505</b>	<b>1 208 430</b>

#### 20.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	925 884	4 446	10	930 340
Dettes nées d'opérations de réassurance	272 199	454		272 653
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	154 512			154 512
<b>Total</b>	<b>1 352 595</b>	<b>4 900</b>	<b>10</b>	<b>1 357 505</b>

## Note N°21

### Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

#### 21.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Dettes envers des établissements de crédit	211 327	61 878	6 459	279 664	394 920
<b>Total</b>	<b>211 327</b>	<b>61 878</b>	<b>6 459</b>	<b>279 664</b>	<b>394 920</b>

#### 21.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes envers des établissements de crédit	273 235	5 093	1 336	279 664
<b>Total</b>	<b>273 235</b>	<b>5 093</b>	<b>1 336</b>	<b>279 664</b>

## Note N°22 Autres dettes

### 22.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	76 165	11 273	41 986	129 424	131 183
Personnel et comptes rattachés	254 534	18 008	24 433	296 975	305 278
État et organismes sociaux	324 596	79 438	11 995	416 029	608 537
Autres dettes	787 641	218 094	76 219	1 081 954	858 830
<b>Total</b>	<b>1 442 936</b>	<b>326 813</b>	<b>154 633</b>	<b>1 924 382</b>	<b>1 903 828</b>

### 22.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2020			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	84 188	40 262	4 974	129 424
Personnel et comptes rattachés	296 975			296 975
État et organismes sociaux	416 029			416 029
Autres dettes	1 053 788	28 032	134	1 081 954
<b>Total</b>	<b>1 850 980</b>	<b>68 294</b>	<b>5 108</b>	<b>1 924 382</b>

## Note N°23 Comptes de régularisation passifs

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Produits à répartir sur plusieurs exercices	47	127 754		127 801	133 666
Autres comptes de régularisation - passif	1 233 257	17 290	1 332	1 251 879	1 202 983
Produits constatés d'avance	24 066	372	717	25 155	24 987
<b>Total</b>	<b>1 257 370</b>	<b>145 416</b>	<b>2 049</b>	<b>1 404 835</b>	<b>1 361 636</b>

## Note N°24

### Impôts sur les résultats

#### 24.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2020				2019
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Charge d'impôt exigible	-126 731	-87 654	-7 028	-221 413	-628 395
Charge d'impôt différée	-28 092	-5 643	-429	-34 164	75 653
<b>Total</b>	<b>-154 823</b>	<b>-93 297</b>	<b>-7 457</b>	<b>-255 577</b>	<b>-552 742</b>

#### 24.2 Impôts différés

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts différés issus des décalages temporaires	-856 971	-884 218
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	22 567	16 195
<b>Total impôts différés enregistrés au bilan</b>	<b>-834 404</b>	<b>-868 023</b>
Dont :		
• actif (comptes de régularisation actifs)	-889 377	-915 074
• passif (provisions pour risques et charges)	54 973	47 051

En moins sont positionnés les impôts différés actifs.

#### 24.3 Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2020	2019
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>426 292</b>	<b>874 747</b>
Amortissements des écarts d'acquisition	-36 467	-14 156
Quote-part de résultat des M.E.E	3 527	17 910
Impôts sur les résultats	-255 577	-552 742
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>714 809</b>	<b>1 423 735</b>
Taux courant d'impôt théorique	32,02 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-228 903</b>	<b>-490 192</b>
Impact des différentiels de taux	-14 646	-56 554
Impact des différences permanentes	-11 942	-1 710
Incidence des corrections et autres éléments	-86	-4 286
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>-255 577</b>	<b>-552 742</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>35,75 %</b>	<b>38,82 %</b>

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France.

Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2020 est de 32,02 %, y compris la contribution sociale sur les bénéficiaires, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

## Note N°25 Engagement reçus et donnés

### Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2020	2019
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 031 517</b>	<b>383 811</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 490 693</b>	<b>961 288</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés <sup>1</sup>	13 836	203 452
Engagements sociaux à long terme	50 311	52 855
Engagements sur titres, actifs ou revenus <sup>2</sup>	2 022 706	303 890
Autres engagements	403 840	401 091
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>1 556 861</b>	<b>1 453 784</b>
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>		
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>		
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>Autres valeurs détenues pour comptes de tiers</b>		

<sup>1</sup> Variation principalement liée à des reclassements vers la rubrique « engagements sur titres, actifs ou revenus ».

<sup>2</sup> Dont les engagements hors bilan au titre du partenariat d'investissement PartnerRe / Exor : cf. 1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice.

### Engagements reçus et donnés par les autres entreprises

En milliers d'euros	2020	2019
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 155</b>	<b>964</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>631 717</b>	<b>762</b>
Engagements sociaux à long terme	6 921	762
Engagements sur titres, actifs ou revenus <sup>3</sup>	592 993	
Autres engagements	31 803	

<sup>3</sup> Dont les engagements hors bilan au titre du partenariat d'investissement PartnerRe / Exor et des investissements dans les fonds de relance de l'économie : cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice.

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite des entités signataires du statut commun, y compris des GIE, sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan au 31 décembre 2020, comme suit.

En milliers d'euros	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux comptes épargne temps retraite		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Engagements</b>	<b>347 172</b>	<b>322 736</b>	<b>138 598</b>	<b>144 084</b>	<b>485 770</b>	<b>466 820</b>
<b>Actifs de couverture hors Groupe</b>	<b>1 930</b>	<b>2 139</b>			<b>1 930</b>	<b>2 139</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>299 036</b>	<b>292 617</b>	<b>135 111</b>	<b>130 324</b>	<b>434 147</b>	<b>422 941</b>
<b>Hors bilan</b>						
Engagements donnés	46 206	27 980	3 487	13 759	49 693	41 739
Engagements reçus						

## 5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles

Note N°26

### Produits financiers nets de charges vie et non-vie

En milliers d'euros	2020			2019
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	529 307	1 225 016	1 754 323	2 041 849
Autres produits des placements	21 383	60 854	82 237	94 181
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-137 926	-77 412	-215 338	-103 067
Autres charges de placements	-159 543	-203 811	-363 354	-332 990
<b>Revenus nets de placement</b>	<b>253 221</b>	<b>1 004 647</b>	<b>1 257 869</b>	<b>1 699 973</b>
Produits provenant de la réalisation des placements	578 930	592 180	1 171 110	958 828
Pertes provenant de la réalisation des placements	-266 693	-449 254	-715 947	-229 316
<b>Produits et pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>312 237</b>	<b>142 926</b>	<b>455 163</b>	<b>729 511</b>
Ajustements ACAV (plus-values)		496 552	496 552	785 827
Ajustements ACAV (moins-values)		-411 380	-411 380	-33 725
<b>Ajustements ACAV</b>		<b>85 172</b>	<b>85 172</b>	<b>752 102</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>565 458</b>	<b>1 232 745</b>	<b>1 798 203</b>	<b>3 181 586</b>
<b>Dont total des produits de placements</b>	<b>1 129 620</b>	<b>2 374 602</b>	<b>3 504 222</b>	<b>3 880 685</b>
<b>Dont total des charges de placements</b>	<b>-564 162</b>	<b>-1 141 857</b>	<b>-1 706 019</b>	<b>-699 099</b>



## Note N°27 Résultat exceptionnel

En 2020, les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	2020
Contentieux fiscaux et URSSAF	12 828
Cotisation FFA - Covid-19	-33 578
Autres produits et charges exceptionnels	-102
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-20 852</b>

## Note N°28 Informations sectorielles

### 28.1 Compte technique de l'assurance non-vie

	2020					2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
<b>Primes acquises</b>	<b>12 725 298</b>	<b>-1 029 976</b>	<b>11 695 322</b>		<b>11 695 322</b>	<b>11 840 362</b>
Primes	12 670 199	-1 032 445	11 637 754		11 637 754	11 930 068
Variation des primes non acquises	55 099	2 469	57 568		57 568	-89 706
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>427 437</b>		<b>427 437</b>	<b>5 187</b>	<b>432 624</b>	<b>550 349</b>
Produits des placements alloués	427 437		427 437	5 187	432 624	550 349
<b>Autres produits techniques</b>	<b>15 483</b>		<b>15 483</b>	<b>-51</b>	<b>15 432</b>	<b>7 297</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-9 440 488</b>	<b>988 941</b>	<b>-8 451 547</b>		<b>-8 451 547</b>	<b>-8 436 708</b>
Prestations et frais payés	-8 644 917	796 601	-7 848 316		-7 848 316	-7 990 919
Charges des provisions pour sinistres	-795 571	192 340	-603 231		-603 231	-445 789
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-127 644</b>	<b>-1 044</b>	<b>-128 688</b>		<b>-128 688</b>	<b>-61 859</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-27 978</b>	<b>182</b>	<b>-27 796</b>		<b>-27 796</b>	<b>-15 533</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-2 862 960</b>	<b>105 300</b>	<b>-2 757 660</b>		<b>-2 757 660</b>	<b>-2 763 432</b>
Frais d'acquisition	-1 644 777		-1 644 777		-1 644 777	-1 689 356
Frais d'administration	-1 218 183		-1 218 183		-1 218 183	-1 177 792
Commissions reçues des réassureurs		105 300	105 300		105 300	103 716
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-386 729</b>		<b>-386 729</b>	<b>26 953</b>	<b>-359 776</b>	<b>-307 261</b>
<b>Variation de la provision d'égalisation</b>	<b>-60 347</b>	<b>-1 244</b>	<b>-61 591</b>		<b>-61 591</b>	<b>4 844</b>
<b>Résultat technique non-vie</b>	<b>262 072</b>	<b>62 159</b>	<b>324 231</b>	<b>32 089</b>	<b>356 320</b>	<b>818 059</b>
Participation des salariés			-40 101		-40 101	-57 568
Produits nets des placements hors part du compte technique			129 174	3 660	132 834	253 500
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>			<b>413 304</b>	<b>35 749</b>	<b>449 053</b>	<b>1 013 991</b>
Transferts intersectoriels				-35 749	-35 749	-38 683
<b>Résultat de l'exploitation courante économique</b>			<b>413 304</b>		<b>413 304</b>	<b>975 308</b>

## 28.2 Compte technique de l'assurance vie

En milliers d'euros

	2020					2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
<b>Primes</b>	<b>3 896 202</b>	<b>-57 574</b>	<b>3 838 628</b>		<b>3 838 628</b>	<b>4 529 543</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>1 878 069</b>		<b>1 878 069</b>	<b>-19</b>	<b>1 878 050</b>	<b>2 018 914</b>
<b>Ajustements ACAV (plus-values)</b>	<b>496 552</b>		<b>496 552</b>		<b>496 552</b>	<b>785 827</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>72 701</b>		<b>72 701</b>	<b>-15 401</b>	<b>57 300</b>	<b>52 322</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-4 721 485</b>	<b>55 176</b>	<b>-4 666 309</b>		<b>-4 666 309</b>	<b>-4 734 808</b>
Prestations et frais payés	-4 622 878	49 831	-4 573 047		-4 573 047	-4 693 321
Charges des provisions pour sinistres	-98 607	5 345	-93 262		-93 262	-41 487
<b>Charges des provisions techniques</b>	<b>1 162 816</b>	<b>2 079</b>	<b>1 164 895</b>		<b>1 164 895</b>	<b>-273 281</b>
Provisions d'assurance vie	1 491 985	2 027	1 494 012		1 494 012	704 964
Provisions sur contrats en unités de compte	-329 422		-329 422		-329 422	-976 829
Autres provisions techniques	253	52	305		305	-1 416
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-923 987</b>		<b>-923 987</b>		<b>-923 987</b>	<b>-1 150 570</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-301 312</b>	<b>4 088</b>	<b>-297 224</b>		<b>-297 224</b>	<b>-295 748</b>
Frais d'acquisition	-181 174		-181 174		-181 174	-184 759
Frais d'administration	-120 138		-120 138		-120 138	-115 529
Commissions reçues des réassureurs		4 088	4 088		4 088	4 540
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-87 557</b>		<b>-87 557</b>	<b>690</b>	<b>-86 867</b>	<b>-79 443</b>
<b>Charges des placements</b>	<b>-738 792</b>		<b>-738 792</b>	<b>8 315</b>	<b>-730 477</b>	<b>-393 280</b>
<b>Ajustements ACAV (moins-values)</b>	<b>-411 380</b>		<b>-411 380</b>		<b>-411 380</b>	<b>-33 726</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	<b>-77 369</b>		<b>-77 369</b>	<b>-632</b>	<b>-78 001</b>	<b>-96 701</b>
<b>Résultat technique vie</b>	<b>244 458</b>	<b>3 769</b>	<b>248 227</b>	<b>-7 047</b>	<b>241 180</b>	<b>329 049</b>
Participation des salariés			-2 749		-2 749	-3 825
Produits nets des placements hors part du compte technique			77 369	632	78 001	96 701
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>			<b>322 847</b>	<b>-6 415</b>	<b>316 432</b>	<b>421 925</b>
Élimination des opérations intersectorielles				6 415	6 415	8 785
<b>Résultat de l'exploitation courante économique</b>			<b>322 847</b>		<b>322 847</b>	<b>430 710</b>

## 28.3 Résultat des autres activités

En milliers d'euros	2020			2019
	Net	Interactivités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Chiffre d'affaires	161 332	-47 869	113 463	111 198
Autres produits d'exploitation	5 069		5 069	31 139
Charges d'exploitation	-152 162	18 535	-133 627	-148 241
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 239</b>	<b>-29 334</b>	<b>-15 095</b>	<b>-5 904</b>
Charges et produits financiers	-3 116		-3 116	3 325
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	<b>11 123</b>	<b>-29 334</b>	<b>-18 211</b>	<b>-2 579</b>
Élimination des opérations intersectorielles		29 334	29 334	29 898
<b>Résultat de l'exploitation courante économique</b>	<b>11 123</b>		<b>11 123</b>	<b>27 319</b>

## 28.4 Provisions techniques par catégorie

## 28.4.1 Provisions techniques brutes vie par catégorie

En milliers d'euros

	Affaires directes									Affaires directes					Acceptations	Total
	Contrats de capitalisation PU / VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance Individuelle Prévoyance	Assurance Individuelle Épargne PU / VL	Assurance Individuelle Épargne CP	Assurance Collective Prévoyance	Assurance Collective Épargne	Assurance en unités de compte PU / VL	Assurance en unités de compte CP	P.E.R.P	Dommages Corporels Contrats Individuels	Dommages Corporels Contrats Collectifs	Pertes pécuniaires	Total Affaires directes		
Provisions pour sinistres vie	2 954		22 896	455 252	27 513	3 541	5 982	1 094		168	8 061			527 461	85 816	613 277
Provisions assurance vie	1 255 304		30 853	48 912 409	1 787 335	225 488	356 818	387		214 087	674			52 783 355	35 377	52 818 732
Provisions égalisation vie				106		84 620	10 553							95 279		95 279
Provisions techniques en unités de compte vie								6 477 507	252 865	78 341				6 808 713		6 808 713
Participation aux bénéfices	3 697		292	2 951 586	13 904	823	1			1 240	0			2 971 543		2 971 543
Autres provisions techniques vie	79		5 062	4 863	1 089		471			558	6 049			18 171	1 957	20 128
<b>Total</b>	<b>1 262 034</b>		<b>59 103</b>	<b>52 324 216</b>	<b>1 829 841</b>	<b>314 472</b>	<b>373 825</b>	<b>6 478 988</b>	<b>252 865</b>	<b>294 394</b>	<b>14 784</b>			<b>63 204 522</b>	<b>123 150</b>	<b>63 327 672</b>

## 28.4.2 Provisions techniques brutes non-vie par catégorie

En milliers d'euros

	Affaires directes									Affaires directes								Acceptations	Total	
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens			Catastrophes naturelles	R.C. Générale	Protection juridique	Assistance	Pertes précuniaires diverses	Transport	Construction		Crédit caution	LPS			Total Affaires Directes
	Contrats individuels	Contrats collectifs	R.C.	Dommages	Particuliers	Professionnels	Dommages							R.C.						
Provisions pour primes non acquises non-vie	218 620	54 806	319 791	793 750	590 232	221 278	61 989	29 267	88 210	78 872	48 174	12 162		27 878		442 275	2 987 304	68 209	3 055 513	
Provisions pour sinistres non-vie	466 169	294 420	7 950 780	1 246 894	1 581 625	2 266 790	935 588	1 507 503	183 062	16 450	78 987	58 859	595 905	3 110 106	6 945	77 170	20 377 253	658 935	21 036 188	
Provisions d'égalisation non-vie		72 658		60 789	262 537	50 900	17 769	65									464 718	515 240	979 958	
Participations aux bénéfices	1 385	7 559		35 801		10 743			4 433	2 666	22 049					19 862	104 498	38	104 536	
Autres provisions techniques non-vie	99 912	455 393	1 780 786	7 746	85 571	90 190	26 129	87 922			8	817		68		97	2 634 639	2 826	2 637 465	
<b>Total</b>	<b>786 086</b>	<b>884 836</b>	<b>10 051 357</b>	<b>2 144 980</b>	<b>2 519 965</b>	<b>2 639 901</b>	<b>1 041 475</b>	<b>1 624 757</b>	<b>275 705</b>	<b>97 988</b>	<b>149 218</b>	<b>71 838</b>	<b>595 905</b>	<b>3 138 052</b>	<b>6 945</b>	<b>539 404</b>	<b>26 568 412</b>	<b>1 245 248</b>	<b>27 813 660</b>	

## 28.5 Ventilation primes acquises

Par zone géographique

En millions d'euros

Primes acquises	France	International	Dont Italie	Dont Royaume-Uni	Dont autres	Total
2019	15 239	2 161	1 064	904	193	17 400
2020	14 729	1 893	886	849	158	16 622

Par nature de garantie

En millions d'euros

VIE													
Primes acquises	Affaires directes											Accep-tations	Total général
	Contrat de capitalisation		Assurance Individuelle			Assurance Collective		Unités de compte		PERP	Total		
	PU/VL	CP	Prévoyance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Prévoyance	Épargne	PU/VL	CP				
2019	130		141	3 283	127	66	16	725	12	34	4 534	51	4 585
2020	109		146	2 595	122	70	14	739	10	36	3 841	55	3 896
% Total général 2020	2,79		3,75	66,62	3,14	1,79	0,36	18,97	0,25	0,92		1,41	100,00

NON-VIE													
Primes acquises	Affaires directes											Accep-tations	Total général
	Dommages corporels		Automobile		Dommage aux biens		R.C	Transport	Cons-truction	Autres	Total		
	Indivi-duels	Col-lectif	R.C.	Dommages	Parti-culiers	Profes-sionnels							
2019	1 264	794	1 375	3 582	2 038	1 278	339	50	481	1 254	12 455	360	12 815
2020	1 266	848	1 300	3 455	2 060	1 282	339	50	439	1 287	12 326	400	12 726
% Total général 2020	9,95	6,66	10,22	27,15	16,19	10,07	2,66	0,39	3,45	10,12		3,14	100,00

Note N°29

## Charges de personnel et effectif

	2020	2019
Charges de personnel (en milliers d'euros) <sup>1</sup>	1 344 051	1 335 554
Effectifs (en équivalent temps plein)	16 736	16 862
Employés	8 275	8 564
Cadres	8 461	8 298

<sup>1</sup> Charges de personnel des entreprises combinées et consolidées globalement

Ces effectifs comprennent le personnel des entreprises combinées et consolidées globalement.

Le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent pas dans les données définies ci-dessus, est de 6 280 collaborateurs.

Ces effectifs concernent :

- les GIE d'activité du pôle MAAF : 3 522 collaborateurs,
- les sociétés Téléassurances et MMA Gestion : 910 collaborateurs,
- la société Covéa Insurance Services Limited : 1 848 collaborateurs.

## Note N°30

### Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées représentent un montant global brut de 3 094 milliers d'euros.

## Note N°31

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente, pour chaque commissaire aux comptes du Groupe, le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part, à la certification des comptes, et d'autre part, aux autres services.

En milliers d'euros

	2020				Total
	PwC <sup>1</sup>		Mazars <sup>1</sup>		
	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau <sup>2</sup>	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau <sup>2</sup>	
<b>Certification des comptes</b>					
SGAM Covéa	213		213		426
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 274	898	1 027		4 199
Sous-total	2 487	898	1 240		4 625
<b>Services autres que la certification des comptes</b>					
SGAM Covéa	66		50		116
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	305	652	110		1 067
Sous-total	371	652	160		1 183
<b>Total</b>	<b>2 858</b>	<b>1 550</b>	<b>1 400</b>		<b>5 808</b>

<sup>1</sup> Commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa

<sup>2</sup> Honoraires des commissaires aux comptes des filiales au titre de la certification des comptes et de leurs services autres que la certification des comptes

Les services autres que la certification des comptes rendus à la SGAM Covéa, ainsi qu'à ses filiales et affiliées, par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal,
- revue limitée de comptes,
- attestations,
- prestations relatives aux informations sociales et environnementales,
- revue dans le cadre de Solvabilité II,
- revue de la conformité à la réglementation,
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêté des comptes,
- établissement des déclarations fiscales en dehors de la France,
- constats à l'issue des procédures convenues.

## 5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

À l'Assemblée générale  
COVEA SGAM  
86 - 90, rue Saint-Lazare  
75009 PARIS

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société COVÉA SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux

comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

#### Point clé de l'audit n°1 :

##### Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

#### Risque identifié

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en



principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du Groupe au 31 décembre 2020 pour un montant de 21 036 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses. Elles constituent donc un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- l'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait ;
- ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques et actuarielles nécessitant un degré élevé de jugement et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation ;
- en construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Nous avons également apporté une attention particulière à l'évaluation des sinistres pertes d'exploitation liés à la crise sanitaire.

## Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés.
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et actuarielles et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe, ainsi que la conformité des hypothèses et méthodes à celles prescrites par la réglementation.

- Apprécier la fiabilité des états produits par votre Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice, notamment l'évaluation des sinistres pertes d'exploitation liés à la crise sanitaire.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe.
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de vérifier la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

### Point clé de l'audit n°2 :

#### Estimation des provisions d'assurance vie

### Risque identifié

Le montant des provisions d'assurance vie s'élève à 59 628 millions d'euros au 31 décembre 2020 dont 52 819 millions d'euros sur les contrats en euros et 6 809 millions d'euros sur les contrats en unités de compte.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions mathématiques sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques constituées à partir des versements nets des retraits effectués par les assurés et des revalorisations versées par l'assureur (contrats en euros) ou des variations de valeur des supports (contrats en unités de compte) doivent, le cas échéant, être complétés par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur.

Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction (cf. Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés).

Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2020 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.

## Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos experts en actuariat :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations.
- Contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité.
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable.
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière).
- Appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du Groupe.
- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes.
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

### Point clé de l'audit n°3 :

#### Valorisation des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés

## Risque identifié

La valeur nette comptable à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés s'élève à 7 502 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence

de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs non cotés dans le bilan du Groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

## Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation.
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés.
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières).
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global.
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nos deux cabinets ont été nommés commissaires aux comptes de la société Covéa SGAM par votre Assemblée générale du 18 juin 2003.

Au 31 décembre 2020, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 18<sup>e</sup> année de leur mission sans interruption, dont trois années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes com-

binés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers  
Audit

MAZARS

Gérard Courrèges

Nicolas Dusson





La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.1, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par ipedir

Retrouvez ce document en version e-accessible sur [covea.eu](http://covea.eu)

### Impression

Ce rapport a été imprimé en 980 exemplaires, dont 870 exemplaires en version française et 110 exemplaires en version anglaise. L'impression a été réalisée en France, avec des encres végétales, sur un papier fabriqué à partir de fibres 100 % recyclées. Les taux d'encre ont été limités à 50 % pour l'impression en quadrichromie et à 30 % pour l'impression en ton direct.



### Impact environnemental

Les indicateurs ci-après présentent une estimation de l'impact environnemental potentiel d'un exemplaire imprimé du présent rapport sur l'ensemble des étapes de son cycle de vie. Ils sont calculés par l'outil Papermetrics® (CITEO) en cohérence avec les exigences de la démarche française de l'affichage environnemental (guide de bonnes pratiques Afnor – BP X 30-323 et référentiel « ouvrages imprimés » – GT8 Edition).

POLLUTION DES EAUX	POLLUTION DE L'AIR	CHANGEMENT CLIMATIQUE	
0,41 g. éqN / ex. 4,4 g. éqP / ex.	4,7 g. éq.C.H <sub>4</sub> / ex.	1 800 g. éq.CO <sub>2</sub> / ex.	
Éco-conception pour le recyclage			

Les indicateurs éco-conception de vos imprimés



**SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE**

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

[www.covea.eu](http://www.covea.eu)

@groupecovea sur 